

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'équilibre monétaire et l'équilibre de la balance des paiements : buts de la politique économique, par M. C. Goedhart — Développement des recherches et des programmes de productivité — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

L'EQUILIBRE MONETAIRE ET L'EQUILIBRE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS : BUTS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

par M. C. GOEDHART,

Professeur à l'Université d'Amsterdam.

1. Introduction.

Dès milieux de plus en plus nombreux se rendent compte de l'importance du maintien de l'équilibre monétaire, qui vise à prévenir tant l'inflation que la déflation; ils réalisent également la nécessité d'éviter des déséquilibres de longue durée de la balance des paiements. Toutefois, on rencontre encore assez souvent l'opinion selon laquelle l'équilibre monétaire, en tant qu'objectif de la politique économique, pourrait et même devrait être subordonné à un objectif plus élevé : le maintien du plein emploi (« full employment »).

Les partisans de cette thèse oublient cependant qu'au point de vue social, le maintien de l'équilibre monétaire constitue un objectif aussi primordial que le plein emploi. L'importance de cet aspect de l'équilibre monétaire découle du fait que l'inflation comme la déflation entraînent des conséquences sociales inacceptables. Les déplacements sociaux indésirables dans la répartition du revenu réel, conséquence de l'inflation considérée à juste titre comme la forme la plus inique d'impôt, sont suffisamment connus pour que nous ne devions pas nous étendre plus longtemps sur ce point. D'autre part, depuis la crise de 1930, les méfaits sociaux de la déflation suivie de chômage massif, ont été assez

soulignés pour que nous ne nous y attardions pas davantage. Nous voudrions cependant noter le fait qu'à long terme les conséquences sociales néfastes de l'inflation ne se limitent pas à des déplacements injustifiés de revenus. Dans tous les pays qui participent activement aux échanges et aux paiements internationaux, une inflation de longue durée doit inévitablement provoquer des déficits sérieux dans la balance des paiements; ceux-ci aboutissent finalement, soit à un nouvel équilibre réalisé par une dépréciation de l'unité monétaire du pays intéressé (c'est-à-dire une dévaluation, impliquant l'acceptation d'une perte de valeur de la monnaie, socialement inacceptable en principe) soit à des restrictions sévères à l'importation qui risquent d'affecter de plus en plus sérieusement les éléments structurels de l'offre d'emploi. Par conséquent, on peut à bon droit adopter le point de vue que le maintien de l'équilibre monétaire constitue un objectif social aussi élevé que le maintien du plein emploi. Toute politique des pouvoirs publics ou de la banque centrale doit, dans le domaine économique, être axée sur la réalisation simultanée de l'équilibre monétaire et du plein emploi.

Avant de pouvoir déterminer les instruments de politique économique les plus appropriés à la

réalisation de cet objectif, il convient de préciser le concept un peu flou d'équilibre monétaire, les rapports entre l'équilibre monétaire et l'équilibre de la balance des paiements et les conditions qui pourront assurer ces équilibres.

On verra qu'en principe l'équilibre monétaire est concevable à divers niveaux du volume de la production et de l'emploi et que la politique à suivre doit donc tendre à un équilibre monétaire garantissant le meilleur niveau possible de l'emploi.

2. Le concept d'équilibre monétaire.

Depuis la fin du XIX^e siècle, de nombreux économistes se sont efforcés d'arriver à une définition plus précise et utilisable à la fois dans la théorie et dans la pratique, des notions d'inflation, de déflation et du point d'équilibre entre l'inflation et la déflation : l'équilibre monétaire.

A l'origine on estimait que l'inflation s'identifiait avec une hausse du niveau général des prix et la déflation avec une baisse. Dans ces conditions, l'équilibre monétaire pouvait se caractériser par la stabilité des prix. Selon cette optique, dépassée de nos jours, l'équilibre monétaire se signalait par une « monnaie à valeur stable » (*waardevast geld*), l'inflation par une baisse du pouvoir d'achat de la monnaie et la déflation par une hausse.

Toutefois, des milieux de plus en plus nombreux se sont rendu compte que l'on ne pouvait arriver ainsi à une définition adéquate, étant donné que des modifications peuvent toujours se produire par suite de l'intervention de facteurs « réels », comme par exemple des variations de la productivité qui modifient le pouvoir d'achat de la monnaie, sans que l'on puisse parler pour autant de perturbation du processus économique ou de l'équilibre monétaire.

Le meilleur exemple didactique d'un processus inflatoire allant de pair avec des prix à peu près stables est fourni par l'évolution survenue aux Etats-Unis au cours des années précédant immédiatement la crise de 1929, lorsque la productivité augmentait fortement alors que les prix ne bougeaient guère. Ce fait démontre que l'équilibre monétaire ne peut se confondre avec une monnaie à valeur stable.

Les économistes suédois notamment se sont efforcés de déterminer les conditions essentielles de l'équilibre monétaire en se servant des notions de « taux d'intérêt naturel », d'épargne et d'investissement. Par taux d'intérêt naturel, il faut entendre le taux qui se formerait dans une situation donnée, si tout le processus économique et par conséquent les transactions sur le marché des capitaux, se déroulaient sans utilisation de monnaie, c'est-à-dire en nature. La condition de l'équilibre monétaire serait que le taux d'intérêt effectif, c'est-à-dire le taux du marché ou le coût de l'argent, corresponde toujours au taux d'intérêt naturel. Or, il s'est avéré

de plus en plus que le concept de « taux d'intérêt naturel » n'était pas utilisable. En effet, la définition de la condition essentielle d'un équilibre monétaire en recourant aux notions d'épargne et d'investissements, se heurte à une grande difficulté : le total de l'épargne dans une économie, c'est-à-dire la partie non consommée du revenu national, doit par définition, pour une période déterminée, être toujours égal au total des investissements, soit la partie non consommée du produit national. Dès lors, cela n'a pas de signification de poser ainsi comme condition de l'équilibre monétaire, l'équivalence, au cours d'une période déterminée, de l'épargne et des investissements. Aussi, les économistes suédois ont-ils introduit les concepts de grandeur « ex ante » et « ex post ». Les grandeurs « ex ante » constituent des anticipations ou des prévisions au cours d'une période déterminée, tandis que celles « ex post » sont les réalisations effectives. C'est uniquement « ex ante » qu'une différence peut exister entre le total des épargnes et celui des investissements. Dans la théorie suédoise moderne, l'équivalence des épargnes et des investissements « ex ante » constitue la condition essentielle de l'équilibre monétaire. Si les investissements « ex ante » dépassent les épargnes « ex ante », provoquant le financement partiel des investissements par création de monnaie ou par prélèvement sur les liquidités, on se trouve en présence d'une inflation, caractérisée par des bénéfices imprévus et surtout par une diminution inattendue des stocks. Le total des épargnes, y compris les épargnes provenant des bénéfices imprévus, sera, « ex post », toujours égal au total des investissements, compte tenu des désinvestissements provenant des prélèvements sur stocks. Si les épargnes « ex ante » dépassent les investissements, il y a déflation ; cette situation se caractérise par des pertes et une accumulation imprévue des stocks invendus.

Une conception similaire avait déjà été défendue vers 1920 par les économistes anglais D.-H. Robertson et J.-M. Keynes, qui n'avaient toutefois pas utilisé les termes « ex ante » et « ex post ». Robertson établissait une distinction entre les phénomènes « autonomes » ou « spontanés » et les phénomènes « induits ». Il soulignait également la possibilité d'un écart entre le total des épargnes spontanées et les investissements. Keynes de son côté a établi un critère « symptomatique » de l'équilibre monétaire : l'absence de profits et pertes imprévus (« *Windfall profits and losses* »), souvent évoquée dans la littérature anglaise comme « *the condition of zero profits* ».

On s'est également efforcé de poser comme critère de l'équilibre monétaire, le niveau constant du flux monétaire, soit le produit du stock monétaire par la vitesse de circulation. Cependant ce critère fut, à juste titre, rejeté par la plupart des économistes, car il est facile de montrer qu'en période d'expansion, l'absence de déséquilibres monétaires exige précisément un développement progressif du flux

monétaire. Il en va de même du critère du revenu national constant, que d'aucuns ont préconisé au cours des dernières années. En effet, en période d'expansion, le revenu national doit subir un accroissement progressif si l'on veut éviter des perturbations monétaires.

Nous estimons qu'aucun auteur n'a mieux décrit le concept de l'équilibre monétaire que l'économiste néerlandais J.-G. Koopmans (« Zum Problem des neutralen Geldes » faisant partie du recueil « Beiträge zur Geldtheorie », publié en 1933 par F. von Hayek). La théorie de Koopmans est la meilleure dont la littérature économique dispose jusqu'à présent, car elle déduit très simplement la notion d'équilibre monétaire d'une comparaison élémentaire entre le déroulement du processus économique dans une « Naturalwirtschaft » d'une part et dans une « Geldwirtschaft » d'autre part. Comment se fait-il que dans une économie basée sur la monnaie le processus économique se développe autrement que dans une économie de troc ? La réponse est simple : la monnaie provoque une rupture dans les échanges. D'une part, dans une économie basée sur la monnaie, il n'est pas nécessaire que l'offre de produits rencontre toujours une demande équivalente, étant donné que la monnaie reçue par les vendeurs peut être thésaurisée ou détruite (par le remboursement de crédits bancaires). D'autre part, dans une telle économie, il n'est pas nécessaire que la demande de produits rencontre toujours une offre d'égale importance, étant donné que l'acheteur peut financer ses dépenses par création de monnaie ou par « déthésaurisation », c'est-à-dire en prélevant sur des encaisses. Seuls les phénomènes de création de monnaie, de destruction de monnaie, de thésaurisation et de déthésaurisation, peuvent, par conséquent, être la cause d'une différence entre le processus économique d'une économie à base de monnaie et celui d'une économie de troc et porter ainsi atteinte à la « neutralité » de la monnaie ou, en d'autres termes, compromettre l'équilibre monétaire. Ce dernier ne sera assuré pendant une période déterminée, que si le total de la création spontanée et de la déthésaurisation spontanée de monnaie est égal au total de la destruction spontanée et de la thésaurisation spontanée de monnaie. Le terme « spontané » est, à cet égard, absolument nécessaire, car le total de création de monnaie et de déthésaurisation (y compris la création de monnaie et la déthésaurisation induites) est évidemment, par définition, égal, pour une période donnée, au total de la destruction de monnaie et de la thésaurisation (y compris la destruction et la thésaurisation induites). En effet, tant qu'elle n'est pas détruite, toute la monnaie créée au cours d'une période donnée doit être thésaurisée quelque part. L'équilibre monétaire suppose que les forces inflatoires spontanées contrebalancent exactement les forces déflatoires spontanées. La création de monnaie et la déthésaurisation spontanées provoquent une « demande nette » (reine Nachfrage) inflatoire,

c'est-à-dire une demande de produits ne trouvant aucune offre correspondante. La destruction et la thésaurisation spontanées provoquent un déficit déflatoire de la « demande nette » (reine Nachfrage-Ausfall), en d'autres termes une insuffisance de la demande par rapport à l'offre de marchandises. L'accroissement des encaisses provoqué par l'inflation n'est pas de la thésaurisation spontanée, mais bien induite. La diminution des encaisses provoquée par la déflation constitue une déthésaurisation induite et non spontanée. De même, dans le cas de financement par crédits bancaires ou de remboursements de tels crédits, on peut faire la distinction entre la création et la destruction spontanées et la création et la destruction induites de monnaie.

Ce critère de l'équilibre monétaire vaut aussi bien pour une économie statique que pour une économie dynamique. Il n'implique pas des prix stables, ce qui se conçoit facilement dans le cas très simple d'une hausse de la productivité d'un produit donné dont la demande a une élasticité égale à moins un. La somme totale payée pour ce produit reste alors la même, l'équilibre monétaire n'est pas troublé, étant donné que pour les autres produits il reste la même quantité de monnaie disponible que précédemment. La seule conséquence de la modification de la productivité est la baisse d'un seul prix, qui abaisse le niveau général des prix, tout en maintenant l'équilibre monétaire. Ce critère n'exige pas davantage un flux monétaire constant. En cas d'augmentation de la productivité, par exemple, d'une marchandise dont la demande a une élasticité inférieure à moins un, la somme totale payée pour cette marchandise augmentera, et si l'on ne veut pas troubler l'équilibre monétaire, il faudra que le supplément de monnaie nécessaire provienne soit d'une création, soit d'une déthésaurisation de monnaie, provoquant ainsi une augmentation du flux global. Enfin, on se rend facilement compte que ce critère n'implique pas un niveau constant du revenu national. Si, par exemple, on introduit plus de facteurs de production dans le processus de production (des facteurs soit non utilisés, soit nouveaux), le total des besoins sociaux d'encaisses, c'est-à-dire les besoins globaux de liquidités, augmentera. Dès lors, si l'on ne veut pas troubler l'équilibre monétaire, il faudra, par la création de monnaie ou par la déthésaurisation, répondre au besoin accru de liquidités. Ceci signifie que dans ce cas, un cas normal pour une économie en expansion, le flux monétaire doit augmenter pour pouvoir servir de base à un accroissement du revenu national. Dès lors, la condition de l'équilibre monétaire empruntée à la théorie de Koopmans, peut s'énoncer comme suit : l'équilibre monétaire exige une adaptation constante de l'offre de liquidités aux besoins de liquidités.

La grande difficulté, lorsque l'on veut utiliser la conception de l'équilibre monétaire comme objectif de la politique économique, c'est que la notion théo-

rique abstraite de l'équilibre monétaire n'est jamais utilisable en tant que telle dans la pratique. Cet inconvénient, inhérent à tout critère purement théorique de l'équilibre monétaire, résulte du fait que la notion d'équilibre monétaire repose toujours sur une comparaison des phénomènes « spontanés » (« autonomes ») ou « ex ante », alors que les statistiques ne permettent pas de distinguer les phénomènes « spontanés » ou « ex ante » des phénomènes « induits » ou « ex post ». Les résultats de la mensuration statistique des phénomènes sociaux sont toujours des données « ex post »; il n'est jamais possible de tirer immédiatement des conclusions du matériel statistique quant au caractère spontané ou induit des mouvements observés des grandeurs économiques.

Une méthode éventuelle permettant de surmonter cette difficulté consiste à partir d'abord de données « ex post » et, en se basant sur divers symptômes de l'évolution économique au cours de la période étudiée, de s'efforcer ensuite d'arriver à une hypothèse acceptable quant au caractère « spontané » ou « induit » des différents phénomènes monétaires. Cette méthode a été appliquée par M. W. Holtrop, président de la Nederlandsche Bank, dans l'analyse de l'évolution monétaire aux Pays-Bas pour l'année 1953, que donne le rapport annuel de cette institution. Ce document établit pour les quatre grands secteurs de l'économie néerlandaise, à savoir l'autorité centrale, les pouvoirs publics subordonnés, les fonds et les caisses d'épargne, et enfin les entreprises et les ménages, le surplus ou le déficit de liquidités, pour autant qu'ils puissent être mesurés grâce aux données statistiques disponibles. Le déficit de liquidités est égal au total de l'appel direct de chaque secteur aux institutions monétaires, c'est-à-dire de la création de monnaie en faveur de ce secteur, augmenté des diminutions de liquidités (1). Le surplus de liquidités est égal aux remboursements de dettes aux institutions monétaires et à l'accumulation de liquidités. L'analyse proprement dite consiste alors à choisir une hypothèse plausible relative au caractère autonome (spontané) ou induit des différents déficits et excédents de liquidités; partant de là, on doit pouvoir dégager la présence de forces inflatoires et déflatoires dans différents secteurs, et aboutir à une conclusion relative au développement monétaire de l'ensemble de l'économie. L'exposé qui précède aura, semble-t-il, clairement établi l'absolue nécessité d'une telle hypothèse. Pour l'économie, dans son ensemble, le total du déficit ou de l'excédent de liquidités constaté « ex post » est égal, par définition, au solde négatif ou positif de la balance globale des paiements, qui correspond aux sorties nettes d'or et de devises vers l'étranger ou aux rentrées nettes en provenance de

l'étranger. Si on se livrait à une telle analyse, pour une économie fermée n'entretenant pas de relations économiques avec l'étranger, l'excédent ou le déficit total des liquidités sociales serait toujours nul, quelle que soit l'action des forces déflatoires et inflatoires. Cette dernière considération montre une fois de plus que les données observées « ex post » sont peu significatives par elles mêmes et combien il est nécessaire d'en arriver à une hypothèse raisonnable quant à la différence entre les phénomènes monétaires autonomes et induits. C'est dire également que le matériel statistique peut donner lieu à des interprétations fort divergentes de la réalité. Dès lors, il ne faut guère s'étonner que l'analyse du président de la Nederlandsche Bank sur l'année 1953 ait provoqué d'amples discussions entre plusieurs économistes néerlandais.

Une autre méthode permettant de surmonter la difficulté résultant de la carence du matériel statistique relatif à l'équilibre monétaire, consiste à trouver une formule approximative de l'équilibre monétaire qui, tout en s'approchant le plus possible de la formule théorique abstraite, soit également susceptible d'observation statistique. De nombreux pays disposent, à présent, de données statistiques de plus en plus abondantes, relatives à l'évolution du revenu national et à son utilisation (la plupart sous forme de chiffres annuels, parfois même trimestriels). Il est intéressant de rechercher une formule approximative de l'équilibre monétaire, en termes de revenus nationaux et de dépenses nationales.

En principe, il est possible de traduire la formule de l'équilibre monétaire donnée par Koopmans, en termes de revenus et de dépenses. Pour la facilité de l'exposé, appelons « revenu national ex ante », le revenu national nominal d'une période déterminée tel qu'il résulte, d'une part, de la situation initiale et, d'autre part, des modifications « réelles » intervenues au cours de la période envisagée dans les conditions de l'offre et de la demande. Dans ce cas, on peut admettre que l'équilibre monétaire, tel qu'il est défini par Koopmans, est maintenu aussi longtemps que les dépenses nationales restent égales à ce revenu national « ex ante » (du moins, aussi longtemps que nous examinons une économie fermée). En effet, cette égalité implique que l'offre monétaire ne soit modifiée qu'en fonction des changements réels de l'économie nationale. Mais nous en sommes toujours à une notion de « revenu national ex ante » qui, une fois de plus, n'est pas susceptible d'être mesuré par des procédés statistiques. Nous devons donc recourir à un artifice pour arriver à une formule utilisable au point de vue statistique. Lorsque pour simplifier le problème, nous supposons que pour des périodes relativement courtes, le niveau de rémunération des facteurs de production, y compris les marges bénéficiaires, ne subit que peu de modifications provoquées par l'intervention de facteurs non monétaires, nous pouvons utiliser l'artifice consistant à poser que le « revenu national ex ante »

(1) On ne peut s'étendre ici sur la complication provenant du fait que la Nederlandsche Bank tient compte non seulement des liquidités primaires, c'est-à-dire des encaisses, mais également des liquidités secondaires.

est égal au revenu national, tel qu'il peut être calculé pour une période déterminée en se basant, d'une part, sur le volume de forces productives intervenant dans le processus de production et, d'autre part, sur le niveau de rémunération des facteurs de production, calculé au début de la période. En bref, nous posons le revenu national égal au « revenu national calculé sur base du coût de facteurs *ex ante* ». La formule approximative s'établit, dès lors, d'une façon très concise : il y a équilibre monétaire lorsque, pour une courte période, *le total des dépenses nationales (consommation + investissements) est égal au revenu national « ex ante »*. C'est uniquement en se servant de cette interprétation que l'on peut admettre la formule succincte, souvent utilisée dans de récentes discussions sur l'équilibre monétaire, et qui pose simplement l'égalité des dépenses nationales et du revenu national. Sans autre précision, cette formule serait absolument vide de sens, étant donné que dans une économie fermée, les dépenses nationales sont toujours, par définition, égales au revenu national « *ex post* ». On doit également interpréter de cette façon la terminologie usuelle, qui utilise le concept d'« *inflationary gap* ». Ce « *gap* » doit être considéré comme une différence positive entre les dépenses nationales et le revenu national « *ex ante* ». Si la différence entre ces deux grandeurs est négative, on peut alors parler de « *deflationary gap* ».

On doit toujours avoir à l'esprit le caractère purement approximatif de la formule d'analyse ci-dessus. Elle tient entièrement compte de l'expansion du processus économique résultant de l'augmentation du volume des forces productives utilisées, mais elle néglige l'influence d'autres modifications « réelles » de l'évolution économique, en particulier des changements de la productivité. D'ailleurs, on se heurte là à un obstacle de principe. Il n'est pas possible de dire, en général, que pour maintenir l'équilibre monétaire, une modification de la productivité doit provoquer une augmentation ou une diminution du revenu national. Cela dépend entièrement de la question de savoir si l'élasticité de la demande des produits dont la productivité est modifiée, est plus petite ou plus grande que moins un.

Ainsi que nous l'avons déjà dit précédemment, la formule approximative n'est valable que dans une économie fermée. Il est cependant facile de l'appliquer à une économie « ouverte », en tenant compte du fait que dans ce cas les ressources disponibles pour la consommation et l'investissement peuvent être accrues par des importations de capitaux (prêts contractés par des institutions non monétaires et vente de titres) et réduites par des exportations de capitaux. Dans une économie ouverte, on peut définir les ressources nationales comme étant le total du produit national et des importations nettes de capitaux (cette grandeur peut être négative). On arrive ainsi à la formule approximative suivante : l'équilibre monétaire requiert *l'égalité des dépenses*

nationales et des ressources nationales « ex ante ». Si les dépenses nationales dépassent les ressources nationales « *ex ante* », cela signifie que la création spontanée de monnaie et la déthésaurisation, en tant que forces inflatoires autonomes, excèdent les forces déflatoires autonomes de la destruction spontanée de monnaie et de la thésaurisation; il en résultera une inflation qui provoquera une hausse des prix et des pertes d'or et de devises. Dans le cas contraire, on se trouve en présence d'une déflation, qui se traduit par une baisse des prix ou un afflux d'or et de devises.

3. Formes d'inflation et de déflation.

En plus d'une définition claire des notions d'équilibre monétaire, d'inflation et de déflation, il convient également de préciser les différentes causes possibles d'inflation et de déflation, ainsi que les diverses formes de phénomènes inflatoires et déflatoires résultant de ces causes. Ceci est particulièrement important au point de vue de la politique économique visant à maintenir l'équilibre monétaire; en effet, d'après la nature des perturbations monétaires, il faut faire appel pour les combattre à différents instruments de politique économique.

Un accroissement des dépenses nationales par des moyens de financement inflatoires peut être la cause première de l'inflation. Dans ce cas, on peut parler d'une *inflation des dépenses*. A cet égard, la littérature américaine utilise le terme de « *inflationary demand pull* ». D'autre part, la déflation résulte du retard des dépenses nationales sur les ressources nationales « *ex ante* », par suite de l'excédent de la thésaurisation spontanée et de la destruction de monnaie. Dans l'économie moderne, la déflation a toujours le caractère d'une déflation des dépenses.

Toutefois, il est également possible qu'à l'origine d'un processus d'inflation se trouve une augmentation autonome des coûts : par exemple, des hausses de salaires obtenues grâce à l'intervention des syndicats ou encore des relèvements autonomes des marges bénéficiaires, par suite d'un renforcement d'un monopole détenu par des producteurs ou des commerçants. Il s'agit alors d'une *inflation des coûts*, dont *l'inflation des salaires* est la forme la plus répandue. Dans la littérature américaine, on parle à cet égard de « *inflationary cost push* ». Une déflation autonome des coûts est pratiquement inconcevable dans l'état actuel des relations sociales.

Tout comme l'inflation des dépenses, l'inflation des coûts peut prendre un caractère général, si la hausse autonome des coûts est financée par la création spontanée de monnaie ou la déthésaurisation. La différence dans la cause primaire du processus d'inflation entraîne cependant des conséquences importantes au point de vue de la forme que prend l'inflation. Une inflation des dépenses se reconnaît à une forte expansion du volume de la monnaie et à une anticipation de celle-ci sur la

hausse des prix. Ce n'est que dans les pays où les entreprises ont pris l'habitude de conserver de fortes liquidités, que l'on peut imaginer qu'une inflation des dépenses, provoquée par des achats excessifs de l'industrie en vue de constituer, par exemple, des stocks supplémentaires, s'accompagne d'une diminution du volume monétaire, notamment si ces achats accrus s'effectuent en grande partie à l'étranger. La monnaie nouvellement créée ou déthésaurisée est alors consacrée à l'achat de devises et disparaît de la circulation; si la déthésaurisation sert à l'achat de devises étrangères, le volume monétaire diminue en conséquence. C'est ainsi qu'au début de la guerre de Corée, la constitution de stocks supplémentaires, pendant l'été de 1950, a développé dans l'économie néerlandaise durant une année un processus inflatoire, qui s'est caractérisé par une contraction du volume monétaire, suivie d'une déflation (période de déstockage) caractérisée par une augmentation du volume monétaire intérieur. Cet exemple montre combien il faut être prudent dans les conclusions que l'on peut tirer de l'évolution du volume monétaire. Dans les pays disposant de liquidités monétaires assez abondantes et ayant un coefficient d'importation élevé, une diminution du volume monétaire pourra constituer un indice d'inflation, tandis qu'une augmentation de ce volume pourra être un symptôme de déflation. Dans les pays où les rapports sont différents, une inflation des dépenses se manifestera le plus souvent par une expansion du stock monétaire. Il n'en va pas de même en cas d'inflation des coûts. L'expérience de l'inflation des salaires a montré, surtout en France, que la hausse des salaires est généralement financée d'abord par une diminution des liquidités et plus tard seulement par une création de monnaie atteignant des proportions plus importantes. Il s'ensuit qu'en cas d'inflation des salaires, la hausse des prix et des salaires précède pendant un certain temps l'expansion du volume monétaire; l'inflation des coûts se reconnaît en général à une raréfaction de la monnaie.

Du point de vue de la politique économique, il importe de réaliser que la politique financière et monétaire ne peut combattre que des inflations et des déflations de dépenses et qu'elle est inefficace en cas d'inflations de salaires. En théorie, des mesures fiscales ou une restriction du crédit pourraient peut-être priver les entreprises des moyens nécessaires pour couvrir les augmentations de salaires; mais en pratique, cette politique n'est pas réalisable, car on susciterait ainsi dans le processus économique des éléments de crise grave. Dès lors, le remède serait pire que le mal lui-même. La seule arme efficace contre les inflations de salaires réside dans l'action des autorités sur les salaires; quant aux autres inflations de coût, les autorités les combattent en s'opposant aux hausses monopolistiques des prix. Certes, nous sommes adversaires du dirigisme économique et partisans d'une « économie orientée » dans laquelle les autorités s'abstiennent le plus possible de réduire la liberté de décision indi-

viduelle des agents économiques, en renonçant à des méthodes de « contrôles directs » telles que le contrôle des prix et le rationnement; les autorités s'efforceront de réaliser les objectifs sociaux généralement admis, en agissant sur la circulation monétaire par une politique financière appuyée sur la politique monétaire de la banque centrale. Cependant nous sommes d'avis qu'en cherchant à assurer le maintien de l'équilibre monétaire, on ne peut malheureusement, dans l'état actuel des relations sociales, écarter un certain élément dirigiste et notamment le pouvoir des autorités d'intervenir en cas de hausse monopolistique des coûts et des prix. En d'autres mots, les autorités doivent pouvoir agir contre les inflations de salaires qui peuvent résulter de la position dominante des syndicats sur le marché du travail.

4. Nature de l'équilibre monétaire.

Un autre aspect important des déséquilibres monétaires, dont les autorités doivent tenir compte, concerne la nature même de l'équilibre monétaire. D'une part, on ne peut soutenir que celui-ci serait un équilibre stable en ce sens qu'un déséquilibre appellerait automatiquement des forces tendant au rétablissement de la situation de départ. Il y a de nombreux cas dans lesquels une perturbation inflatoire ou déflatoire tend à prendre un caractère cumulatif et à s'amplifier d'elle-même. D'autre part, on ne peut admettre davantage que l'équilibre monétaire soit instable en ce sens qu'une rupture de cet équilibre risque d'entraîner, dans tous les cas, l'apparition de processus cumulatifs de perturbation. A cet égard, on ne peut qu'affirmer la nécessité d'une distinction très nette entre les ruptures de l'équilibre monétaire qui sont d'elles-mêmes réversibles et celles qui ne le sont pas.

Des ruptures d'équilibre automatiquement réversibles peuvent par exemple se produire en cas de constitution momentanée et anormale de stocks, provoquée par la crainte d'une pénurie. Ce stockage, allant de pair avec une diminution des liquidités, est suivi, après l'épuisement de celles-ci, par leur reconstitution, grâce notamment à la tendance indécise des prix et au déstockage. L'expérience de divers pays, au cours des années qui ont suivi le début de la guerre en Corée, a clairement démontré cette réversibilité automatique et le cycle monétaire qui en découlait. On peut aussi considérer comme mouvements automatiquement réversibles, des mouvements saisonniers, qui se produisent, le cas échéant, non seulement dans le secteur privé de l'économie, mais également dans le secteur public, par exemple par suite de la concentration des recettes fiscales sur une certaine période de l'année.

On peut assister à des ruptures d'équilibre inflatoires non automatiquement réversibles, par exemple, quand les autorités pratiquent assez longtemps un financement inflatoire ou quand les entreprises

investissent dans des immobilisations en recourant, sur une grande échelle, au crédit bancaire. Ces ruptures peuvent également résulter d'une inflation des coûts.

Cette distinction entre troubles monétaires de nature différente revêt une grande importance pour la politique économique, parce qu'en principe seules les ruptures d'équilibre non automatiquement réversibles exigent une intervention du gouvernement et de la banque centrale.

On ne doit toutefois jamais perdre de vue — et ceci rend particulièrement difficile la politique de maintien de l'équilibre monétaire — que les ruptures automatiquement réversibles peuvent en induire d'autres, non automatiquement réversibles. C'est ainsi qu'il n'est pas exclu qu'une inflation momentanée en rapport avec une augmentation des stocks engendre une hausse et une inflation des salaires qui, dans l'état actuel des relations sociales, ne serait vraisemblablement pas automatiquement réversible. La nécessité d'agir sur des processus inflatoires automatiquement réversibles dépend, en particulier, de la mesure dans laquelle le gouvernement est capable de juguler une inflation cumulative et, surtout, l'inflation des salaires. Dans les pays où le gouvernement ne possède pas ce pouvoir, il s'impose d'intervenir très tôt lorsque se manifestent des phénomènes inflatoires automatiquement réversibles, afin d'éviter une dépréciation définitive de la monnaie, imputable à des facteurs monétaires.

5. Rapport entre l'équilibre monétaire et la balance des paiements.

L'équilibre monétaire, qui dépend de l'égalité entre les dépenses d'une économie et ses ressources nationales « ex ante », pourrait être qualifié d'équilibre monétaire interne par opposition à l'équilibre monétaire externe qui suppose l'équilibre de la balance globale des paiements. Pour une période déterminée, le solde de la balance globale des paiements d'un pays est, par définition, toujours égal aux entrées ou sorties d'or et de devises qui soldent la balance des paiements. La distinction entre l'équilibre monétaire interne et externe n'est pas absolument nécessaire, étant donné que l'on peut aisément distinguer l'équilibre monétaire dans le sens décrit ci-dessus de l'équilibre de la balance des paiements, tel qu'il vient d'être indiqué.

Le maintien de l'équilibre monétaire dans un pays ne doit pas entraîner automatiquement un équilibre constant de la balance des paiements. Des déplacements de la demande internationale entraînant des modifications dans les termes d'échange internationaux peuvent, tout en maintenant l'équilibre monétaire, provoquer des déséquilibres de la balance des paiements. Mais aussi longtemps que l'équilibre monétaire est maintenu, rien ne s'oppose au rétablissement automatique de l'équilibre de la balance des paiements, et toute perturbation de cet

équilibre suscitera l'intervention automatique de forces qui le redresseront. Celles-ci se traduisent par des modifications des prix et des revenus des pays intéressés, qui se répercutent sur les dépenses nationales et qui, en cas d'équilibre monétaire, adaptent les dépenses nationales aux ressources nationales. La balance des paiements d'un pays ne peut être en déficit permanent que si ce dernier souffre d'une inflation persistante, tandis qu'une balance créditrice permanente n'est possible qu'avec une déflation de longue durée. Si l'équilibre monétaire d'un pays n'exige par conséquent pas un équilibre constant de la balance des paiements, il suppose toutefois une stabilité financière externe au sens large, c'est-à-dire une situation où seuls des déséquilibres temporaires de la balance globale des paiements sont possibles, provoquant des modifications temporaires des réserves d'or et de devises.

Une conclusion importante au point de vue de la politique économique découle de ces considérations : il n'y a aucune raison de poursuivre une politique monétaire et financière tendant spécialement au maintien de l'équilibre de la balance des paiements. Une politique basée sur le maintien de l'équilibre monétaire, si elle est couronnée de succès, garantira également la stabilité financière externe, dans le sens large qui vient d'être décrit.

Par ailleurs, il convient de se rendre compte qu'un pays qui maintient l'équilibre monétaire et l'équilibre de la balance des paiements ne peut être immunisé d'une manière permanente contre l'influence des forces inflatoires et déflatoires venant de l'étranger. Par exemple, lorsque le revenu national nominal s'accroît sous l'action de forces inflatoires extérieures, l'équilibre monétaire et l'équilibre de la balance des paiements de ce pays peuvent être maintenus par une expansion simultanée du revenu national et des dépenses nationales. En théorie, on peut même concevoir le maintien de l'équilibre des balances des paiements dans le monde entier, alors qu'il existe cependant des déséquilibres monétaires dans certains pays, l'incidence de ceux-ci étant répartie également sur d'autres pays, sans porter atteinte à l'égalité entre le revenu national et les dépenses nationales des pays « touchés ». Ce phénomène peut notamment se produire lorsque certains pays « exportent l'inflation » vers d'autres qui ajustent alors leurs dépenses nationales au niveau du revenu national nominal accru par cette importation; ceci permet aux pays qui font de l'inflation de maintenir l'équilibre de leur balance des paiements. Cet exemple théorique soulève la question de savoir s'il est souhaitable de maintenir dans un pays, en toutes circonstances, l'équilibre monétaire et celui de la balance des paiements et si, dans un cas comme celui que nous venons de citer, il ne vaut pas mieux tendre à un équilibre monétaire universel en réagissant contre l'importation de forces inflatoires et déflatoires extérieures par le jeu de forces intérieures déflatoires et inflatoires compensatrices. Avant de répondre à cette question, il y a lieu d'exa-

miner systématiquement le problème des principes généraux de la politique de l'équilibre monétaire.

6. Aspects généraux de la politique d'équilibre monétaire.

En principe, on peut concevoir l'équilibre monétaire et l'équilibre de la balance des paiements à différents niveaux de l'activité et du commerce international. Si les forces déflatoires prédominent, on peut réagir par des mesures qui consolident la déflation par un abaissement des coûts et, partant, des revenus et des dépenses. On atteint finalement un nouvel équilibre monétaire par suite d'une diminution du revenu national nominal à un niveau tel qu'il n'est plus guère possible de soustraire encore de la monnaie aux flux des dépenses. Le nouvel équilibre est alors basé sur un niveau très faible d'activité, d'emploi et d'échanges. La fameuse « politique de réajustement », appliquée par différents pays lors de la crise des années 1930, constitue un exemple bien connu d'une telle déflation. D'autre part, on peut concevoir une inflation se développant librement, au prix de tensions graves sur le marché de l'emploi. Dans ce cas, un nouvel équilibre monétaire sera éventuellement atteint, après un certain temps, lorsque les besoins accrus de liquidités provoqués par la hausse des prix auront absorbé sous forme de « thésaurisation spontanée » dans les encaisses, une plus grande partie de la monnaie nouvellement créée. Ce nouvel équilibre est alors acquis au prix de tous les inconvénients sociaux de la dépréciation monétaire.

Les règles suivantes peuvent, dès lors, être considérées comme principes de base généraux d'une politique acceptable de l'équilibre monétaire. Dans la mesure où l'on peut choisir entre les différentes méthodes susceptibles de redresser ou de maintenir l'équilibre monétaire, on donnera la préférence à celle qui assure l'équilibre monétaire au degré d'activité le plus élevé. Pour autant qu'il existe un choix entre les différentes méthodes susceptibles de réaliser le plein emploi, on utilisera celle qui garantit ce dernier en même temps que l'équilibre monétaire au niveau le plus stable possible.

A cet égard, il est très important de distinguer nettement deux formes de politique financière et monétaire basées sur l'équilibre monétaire. Il y a d'abord la « politique de neutralisation », qui s'efforce de neutraliser et de supprimer dès le début les forces inflatoires ou déflatoires qui tendent à prédominer. Ensuite, il y a la « politique de compensation », qui tente d'opposer aux forces inflatoires prédominantes, des forces déflatoires d'égale puissance et vice-versa. Il est à peine besoin de souligner que l'équilibre monétaire sera d'autant plus stable que le niveau des forces inflatoires et déflatoires qui se compensent sera moins élevé. Cette constatation constitue un argument de poids *en faveur d'un choix donnant autant que possible la*

préférence à la politique de neutralisation sur la politique de compensation. En neutralisant très rapidement toutes les forces déflatoires et inflatoires contrôlables qui tendent à prédominer, on diminue le risque de voir se déchaîner des forces moins facilement contrôlables contre lesquelles on ne peut agir que par une politique de compensation beaucoup plus difficile à manier. Dans la vaste littérature sur la « compensatory fiscal policy », on a malheureusement trop souvent négligé cette distinction entre neutralisation et compensation.

Pratiquement, la préférence donnée à la politique de neutralisation signifie que, par exemple, en présence d'une déflation, le gouvernement doit s'efforcer d'éliminer d'abord celle-ci par une mobilisation des fonds thésaurisés, en attirant l'épargne par l'émission d'emprunts publics à long terme et en se servant du produit pour financer des déficits budgétaires.

Si l'on recourait immédiatement à une création de monnaie de caractère compensatoire, la monnaie thésaurisée risquerait d'être mobilisée par ses détenteurs en cas de redressement de la conjoncture; ce phénomène créerait un facteur inflatoire supplémentaire incontrôlable. En choisissant la politique de neutralisation, on diminue donc sensiblement l'action d'influences incontrôlables. *La création de monnaie en tant qu'instrument d'une politique monétaire et financière de compensation, ne doit être envisagée que comme un remède ultime, dans le cas où la politique de neutralisation n'a pas donné de résultats suffisants.*

Ainsi que nous l'avons déjà vu précédemment, une des plus grandes difficultés de la politique monétaire et financière réside dans l'action de forces inflatoires et déflatoires provenant de l'extérieur. Si un pays « importe » de l'inflation ou de la déflation, par suite d'une hausse ou d'une baisse du revenu nominal provenant de l'exportation et d'une hausse ou d'une baisse des prix à l'importation et à l'exportation, il ne convient pas de réagir par des mesures autonomes intérieures compensatrices. Au cas où un pays s'efforcerait de réagir contre l'importation d'une déflation étrangère, en pratiquant une politique inflatoire autonome, sans être assuré que les partenaires commerciaux les plus importants suivent la même politique, il risquerait de perdre très rapidement une grande partie de ses réserves d'or et de devises. D'autre part, s'il réagissait contre une importation d'inflation par une déflation intérieure, il risquerait rapidement et sérieusement de compromettre son niveau d'emploi.

Pour les mêmes raisons, des ajustements par modifications du cours de change comportent de grands inconvénients. Certes, un pays qui fait de l'inflation pendant un temps assez long peut être amené à déprécier son cours de change quand l'inflation menace de prendre un caractère non automatiquement réversible; d'ailleurs, la situation du marché de l'emploi de ce pays l'y contraindrait éga-

lement. Mais, dans ce cas, la dépréciation devra toujours être réalisée soit par le pays qui fait de l'inflation, soit par la collectivité de ses partenaires commerciaux, en revalorisant leur monnaie. Par une réévaluation isolée, un pays faisant partie d'un groupe pourrait sans doute atténuer l'incidence d'une inflation importée sur son niveau des prix intérieurs; mais il ne pourrait recourir à une telle mesure, car il risquerait de compromettre son niveau d'emploi, la réévaluation « jouant », non seulement vis-à-vis du pays en inflation, mais également envers tous les partenaires commerciaux. Dans cet ordre d'idées, nombreux sont ceux qui songent au système des cours de change « flexibles ». A notre avis, l'idée d'accepter d'une façon permanente la formation des cours de change fluctuants doit être catégoriquement rejetée. L'argument décisif contre les cours de change fluctuants est que cette liberté supprime un des stimulants les plus importants de la discipline monétaire. Aussi longtemps que l'on s'en tient aux cours de change fixes, tous les pays qui entretiennent d'importantes relations économiques extérieures sont rapidement pénalisés en cas d'inflation par des drainages d'or et de devises vers l'étranger. Lorsque les cours de change fluctuent, cette réaction est beaucoup plus lente et plus limitée, tandis que l'incitation au maintien d'un ordre durable dans le domaine financier est considérablement affaiblie. La seule solution satisfaisante au problème du maintien de l'équilibre monétaire réside dans une *coordination internationale de la politique financière et monétaire*. Une telle coordination ne sera vraisemblablement viable que si elle est basée sur des accords multilatéraux prévoyant des sanctions économiques envers les pays dont la politique financière et monétaire s'écarte des normes admises.

7. Les instruments de la politique monétaire et financière.

Lors de l'analyse des différentes formes possibles de l'inflation, nous avons déjà souligné que, dans l'état actuel des relations sociales, on ne peut se priver d'un élément dirigiste dans la poursuite d'une politique visant à l'équilibre monétaire : il s'agit de l'*action directe des autorités sur les salaires* et, au besoin, également sur certains prix. La politique des salaires est absolument indispensable pour éviter les inflations de salaires.

Dans la mesure où les forces inflatoires et déflatoires trouvent leur origine dans l'augmentation ou la diminution des dépenses, la politique monétaire au sens étroit du mot, la *politique bancaire*, peut exercer une influence neutralisante, partiellement en exerçant une action indirecte sur le volume du crédit par la *politique du taux d'intérêt* et partiellement grâce au *rationnement direct du crédit* en donnant la préférence à une restriction quantitative globale afin d'éviter le dirigisme. Des expériences récentes ont

montré que l'instrument « classique » de la banque centrale, la politique d'escompte, revêt parfois une plus grande importance pratique que celle que lui reconnaissent les théoriciens. Il est vrai que dans bien des cas, par exemple, en périodes de stockage spéculatif, l'influence du taux d'intérêt sur la demande de crédit est faible; par contre, il ne faut jamais perdre de vue que des modifications du taux d'escompte officiel peuvent avoir une grande influence sur l'offre de crédit des banques. Cependant, l'effet neutralisant de la politique monétaire sera souvent insuffisant pour maintenir l'équilibre monétaire; c'est notamment le cas, lorsque l'utilisation d'encaisses prend un caractère inflatoire. Dès lors, la seule ressource est de détruire la monnaie elle-même par la *politique financière*, c'est-à-dire la politique budgétaire des autorités. Nous avons déjà souligné précédemment la portée relativement limitée de la *politique des cours de change*. Néanmoins, dans certaines circonstances, des ajustements autonomes des cours de change peuvent, dans une certaine mesure, contribuer à l'équilibre monétaire et à celui de la balance des paiements au niveau optimum de l'emploi. S'il apparaît, par exemple, que la situation d'un pays est telle que l'équilibre monétaire n'est réalisable qu'au prix d'un chômage très étendu, une modification du cours de change constitue l'arme la plus adéquate pour sortir de l'impasse. Dans une certaine mesure, le maniement du cours de change peut parfois être utile pour combattre l'importation d'une inflation étrangère.

Parmi les quatre modalités précitées de la politique financière et monétaire (la politique financière du gouvernement, la politique monétaire de la banque centrale, le contrôle direct des salaires et la politique de change), la politique financière revêt indiscutablement la plus grande importance au point de vue quantitatif, car elle agit le plus fortement sur les flux monétaires. C'est pourquoi, à titre de conclusion, il est utile de s'attarder encore quelque peu à l'examen de la politique financière.

En ce qui concerne l'intégration des finances publiques à la politique de maintien de l'équilibre monétaire, on peut distinguer la politique basée sur le développement structurel, donc à long terme, de celle qui vise à empêcher les ruptures d'équilibre dont les effets sont à court terme.

Disons un mot d'abord de la politique visant à un développement *structurel* équilibré. Dans une économie en développement, le volume monétaire doit évidemment suivre une expansion progressive pour satisfaire les besoins accrus de liquidités. A cet effet, les autorités n'auront guère à intervenir, car le système bancaire moderne garantit généralement une élasticité suffisante de l'offre monétaire. Mais un équilibre aussi stable que possible exige davantage, étant donné que les réserves liquides ne sont pas détenues uniquement sous forme de monnaie, mais également sous forme de diverses liquidités du deuxième et troisième rang. Pour cela, il

faudra veiller à ce que l'offre de liquidités de deuxième et troisième rang s'ajuste en permanence aux besoins divergents des différents groupes de détenteurs, pour obtenir une stabilité aussi grande que possible de la détention d'actifs. A cet égard, la *politique de la dette*, menée par les autorités centrales, le « debt-management », peut jouer un rôle important en aménageant la politique d'emprunt de telle façon que l'offre des diverses catégories de titres de la dette publique corresponde à la normale, c'est-à-dire à une structure des actifs détenus qui soit considérée comme normale pendant une longue période. En favorisant la plus grande stabilité possible dans la détention des différentes catégories de titres de la dette publique, on limite le danger de monétisation (transformation en monnaie des fonds publics refoulés vers les organismes émetteurs, et de démonétisation de la dette publique.

En ce qui concerne le développement à long terme, on doit tenir compte également du grand essor pris par les placeurs institutionnels, principalement dans le secteur des fonds d'assurances sociales et privées; dans la plupart des pays, il en résulte, à la longue, une offre continuellement importante d'épargnes cherchant des emplois non porteurs de risques. Afin de prévenir une tendance déflatoire structurelle, les autorités doivent se soumettre à deux conséquences de cette situation. Il importe d'abord qu'elles s'abstiennent dans toute la mesure du possible d'accroître le volume des épargnes institutionnelles par la constitution de fonds dans le secteur de la sécurité sociale. Pour la même raison, le financement des assurances sociales doit s'effectuer de préférence par le *système de répartition* plutôt que par celui de la capitalisation qui implique l'accumulation de fonds et soulève le problème de leur placement. En outre, il convient que la politique d'emprunts suivie par les autorités absorbe tous les excédents d'épargne qui risquent de se former dans le secteur des placeurs institutionnels et qu'elle les destine au financement du secteur public.

Enfin, l'évolution structurelle doit inciter les autorités à surveiller continuellement la hausse progressive des recettes fiscales qui est le corollaire d'une augmentation régulière du revenu national nominal avec des taux d'imposition fiscale constants. Si des tendances déflationnaires devaient en résulter, le gouvernement aurait à les combattre par une politique budgétaire appropriée.

La politique financière et monétaire tendant à la neutralisation de déséquilibres à *court terme* doit faire face aussi bien aux problèmes d'équilibre résultant d'événements subits et inattendus, qu'aux difficultés provenant de la lutte contre les fluctuations conjoncturelles.

Des événements imprévus, comme un danger aigu de guerre, des cataclysmes naturels, etc., peuvent susciter, chez les autorités publiques, d'importants

besoins financiers extraordinaires. Dans la mesure où il est impossible de les satisfaire en réduisant d'autres dépenses publiques, il faut, en principe, recourir d'abord au financement par l'impôt, afin d'éviter une augmentation inutile de la dette publique. Il se pourrait cependant que la charge fiscale soit déjà si lourde que toute augmentation des impôts réduirait à tel point la propension à l'investissement que le financement par l'impôt, entravant la formation des capitaux, constituerait une charge beaucoup plus lourde pour l'avenir que l'emprunt. Dans ce cas, il faut naturellement recourir au financement par l'emprunt. En outre, dans tous les cas où la couverture des besoins extraordinaires des autorités exige une diminution des dépenses civiles pour maintenir l'équilibre monétaire, il est de la plus haute importance, du point de vue de la stabilité monétaire et financière, que les mesures budgétaires destinées à comprimer les dépenses civiles maintiennent le plus possible le rapport normal existant entre la consommation et les investissements. On évitera ainsi de provoquer inutilement des déséquilibres dans le processus de production et de vente. L'expérience acquise aux Pays-Bas a prouvé qu'il est possible de respecter ce rapport. Au début de 1951, le gouvernement néerlandais devant faire face à un accroissement des dépenses pour la défense nationale, examina et appliqua avec succès un programme de compression des dépenses civiles, qui limitait les investissements et la consommation dans le secteur privé à un rapport respectif de 1 à 5.

En ce qui concerne les *perturbations conjoncturelles*, la politique financière doit tendre dans la mesure du possible à neutraliser et au besoin à compenser les tendances inflationnaires et déflationnaires non automatiquement réversibles. A cet effet, il faut s'efforcer de ramener au niveau le plus bas possible les forces inflationnaires et déflationnaires qui se font équilibre, et d'atteindre simultanément le niveau d'emploi le plus élevé. Ceci n'implique pas que l'on doive tomber à un pourcentage de chômage égal à zéro. La politique d'emploi peut admettre un pourcentage normal de chômage susceptible de modifications passagères en rapport avec des changements structurels du processus économique (par exemple, lors d'une conversion d'une économie de paix en une économie de guerre et inversement).

Ceci nous amène à la *politique budgétaire anticyclique* où les objectifs monétaires et la politique d'emploi doivent aller de pair.

En principe, la politique budgétaire anticyclique ne se caractérise pas par une alternance de déficits et d'excédents budgétaires ou par une succession de déficits budgétaires, plus grands puis plus petits. Néanmoins, les pays économiquement très développés ne trouveront généralement pas dans leurs budgets des marges suffisantes pour adopter une politique anticyclique qui se borne à faire varier l'ampleur des éléments du budget sans en modifier le solde. Dans les pays occidentaux notamment,

l'augmentation de l'emploi, en période de crise, ne pourrait être réalisée que sur une échelle très réduite par une augmentation simultanée et parallèle des dépenses publiques et des recettes fiscales. Dans ces pays, la charge fiscale est déjà si lourde qu'une augmentation de la fiscalité, en période de crise, entraînerait rapidement une contraction de l'emploi qui l'emporterait sur l'expansion produite par l'accroissement des dépenses publiques. Aussi, la politique anticyclique de ces pays ne suppose pas nécessairement une alternance obligatoire d'excédents et de déficits budgétaires. Il est fort possible et parfaitement normal que certaines dépenses, — les investissements publics — soient financées par l'emprunt même en période de conjoncture ascendante; le budget global restera donc déficitaire, mais le déficit sera plus faible qu'en période de dépression.

Une politique anticyclique doit tenir compte du caractère asymétrique du mouvement conjoncturel et des mesures anti-conjoncturelles. La reprise économique, qui atteint rapidement le plein emploi, n'est certainement pas le pendant exact de la dépression, où l'emploi peut baisser pendant une période assez longue. En outre, il est toujours plus facile de freiner l'emballement d'une économie que de la stimuler. Dès lors, la lutte contre la crise et la déflation exigera généralement des mesures budgétaires beaucoup plus importantes que celles requises pour la lutte contre la hausse et l'inflation. Cette constatation constitue, en principe, un argument très important en faveur de la manipulation du système fiscal de préférence à une politique de dépenses publiques, si l'on veut freiner une expansion durable des dépenses et écarter ainsi le danger d'une « socialisation froide ». Néanmoins, dans bien des cas, la politique fiscale ne sera pas suffisante et la politique des dépenses, notamment la politique des travaux publics qui ne font pas concurrence au secteur privé, devra jouer un rôle.

Il est très important à cet égard que les autorités réagissent le plus rapidement possible lorsque ces mouvements conjoncturels se produisent. On s'efforcera autant que possible de donner une certaine flexibilité au budget. Du côté des dépenses, la réaction automatique anticyclique des grandeurs budgétaires (« built in flexibility ») n'est généralement pas très grande. Par contre, la structure fiscale offre à cet égard plus de possibilités; toutefois, sa « flexibilité » intrinsèque est aussi assez étroitement limitée: en effet, si on accroît cette « flexibilité » intrinsèque en donnant plus d'importance aux formes de taxation dont le rendement varie avec la conjoncture, et en accentuant la progressivité de l'impôt, on risque de freiner et même de paralyser l'initiative privée. La « flexibilité législative » pourrait être accrue, dans divers pays, en accélérant la procédure parlementaire. Le développement de la « flexibilité administrative », par une délégation de pouvoirs plus étendue du législatif à l'exécutif, se heurte à de grosses difficultés, étant donné que cette délégation

ne peut compromettre les principes de la démocratie. Dès lors, la flexibilité devra être recherchée surtout dans des variations, décidées par le législateur, du taux des impôts et des dépenses de travaux publics. En ce qui concerne la fiscalité, il faudra mettre l'accent sur les modifications d'impôts qui ne grèvent pas les coûts, notamment des impôts sur les revenus. En effet, l'augmentation des impôts grevant les prix de revient risque, en période de hausse, de déclencher une inflation des coûts; le remède serait alors pire que le mal.

Le manque généralisé de flexibilité des finances publiques constitue une raison importante de renforcer la politique financière du gouvernement par la politique beaucoup plus souple de la banque centrale. A cet effet, celle-ci devra disposer de pouvoirs suffisants pour pratiquer une politique quantitative de crédit efficace.

Il est de bon augure qu'au cours des dernières années, des conceptions plus saines en matière de politique monétaire et financière aient commencé à prévaloir. Des milieux de plus en plus nombreux se rendent compte qu'il serait déraisonnable et anti-social de subordonner et même de sacrifier l'équilibre monétaire à l'idéal du plein emploi. Actuellement, on se rend généralement beaucoup mieux compte qu'avant la guerre des possibilités d'atteindre un équilibre monétaire à un niveau élevé d'activité et d'emploi. Les voix qui, surtout pendant les premières années d'après-guerre, réclamaient la poursuite « d'une politique d'argent à bon marché » à tout prix se font heureusement entendre de moins en moins. On en revient à la conception saine que les autorités ne peuvent jamais manipuler les taux d'intérêt selon leur bon plaisir sans recourir aux méthodes de financement inflatoires inacceptables d'un point de vue social. Ce n'est que dans le cadre de la politique de la banque centrale que la manipulation du taux d'intérêt convient, en tant qu'instrument destiné à influencer indirectement le flux monétaire; et une politique systématique d'argent à bon marché n'a pas de place dans ce cadre. Une rupture intentionnelle de l'équilibre monétaire, par des mesures monétaires et financières, ne se justifie que si l'on veut combattre une tendance déflationnaire par l'inflation (reflation) ou inversement, si l'on veut étouffer une tendance inflatoire par la déflation (désinflation).

De nos jours, c'est sur le plan international que la gestion monétaire et financière se trouve confrontée avec le problème capital. En raison de leurs relations économiques internationales — reflétées dans leur balance des paiements —, très peu de pays seulement peuvent se permettre une politique anticyclique qui aille jusqu'au but, tant qu'ils ne sont pas sûrs que leurs principaux partenaires commerciaux aussi se soumettront aux règles du jeu anti-conjoncturel. Le monde occidental tout entier a un intérêt vital à se doter d'un système qui coordonne, sur le plan international, la politique anticonjonctu-

relle; cette politique s'efforcera de réaliser à la fois l'équilibre monétaire et le plein emploi, dans un espace géographique aussi large que possible. Sans ce système et cette politique, il n'y a pas de solution au problème de la convertibilité : l'équilibre moné-

taire universel et durable est la condition préalable à cette libre convertibilité des différentes monnaies et au libre échange des biens et services de pays à pays, qui conduiront à une division internationale rationnelle du travail et à un bien-être maximum.

DEVELOPPEMENT DES RECHERCHES ET DES PROGRAMMES DE PRODUCTIVITE

1. Origine du problème.

Dès le début de ce siècle, les économistes ont développé les théories faisant intervenir la notion de productivité. Ce n'est cependant qu'au cours de la dernière guerre que l'attention des gouvernements et des milieux industriels fut spécialement attirée sur ce problème, par l'importance et l'urgence des mesures à prendre en vue d'assurer un meilleur emploi de la main-d'œuvre disponible.

Des missions industrielles furent envoyées à cette époque de Grande-Bretagne aux Etats-Unis, afin d'examiner les méthodes américaines de production et le parti que l'industrie britannique pourrait en tirer. L'une de ces missions, dirigée par Sir Frank Platt (1) fut particulièrement frappée par les importants écarts existant entre les taux de productivité par heure-travail aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Par ailleurs, des recherches statistiques basées sur les informations fournies par les recensements industriels britannique et américain pour les années d'avant-guerre ont été entreprises par L. Rostas et publiées dans son ouvrage « Comparative productivity in British and American Industry », paru en 1948. Le résultat de ces recherches indiquait également des écarts importants entre la production par travailleur en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Deux exemples, empruntés à cet auteur, font apparaître l'ampleur de cet écart.

La production par travailleur dans les principaux groupes d'activités industrielles en 1935-1939 dépassait aux Etats-Unis les niveaux atteints en Grande-Bretagne dans la mesure suivante (Grande-Bretagne = 100) :

Echantillon de 31 industries	212-224
Matériel d'emballage (en verre, en étain)	394-402
Production de masse de biens de consommation durables (voitures, radios)	310-312
Machines	280
Huile, savon, rayonne, allumettes, papier	224-225
Produits manufacturés	193-197
Fer et acier	173-174
Vêtements	159-163
Produits textiles	155-160
Matériaux de construction	113-125

Par ailleurs, le rythme moyen d'accroissement annuel de la productivité par heure-travail est également sensiblement plus élevé aux Etats-Unis, où il

atteint 2,9 p.c. entre 1907 et 1937 contre 1,7 p.c. en Grande-Bretagne, et 3 p.c. entre 1924 et 1937 contre 2,3 p.c.

L'étude de Rostas eut à l'époque un grand retentissement. On peut considérer qu'elle établit le fondement des travaux plus approfondis qui furent effectués par la suite.

L'établissement de comparaisons de l'espèce se heurte à de nombreuses difficultés. La portée des mesures de la productivité fut largement débattue. Cependant, le rapport entre la production et le nombre d'heures-travail directes nécessaires à cette production revêt une importance considérable. La productivité du travail fournit, en effet, une mesure générale de l'économie et de l'efficacité dans l'utilisation du travail humain. L'importance de la productivité du travail résulte de ce que l'homme occupe une place centrale dans l'économie, en ce sens qu'il est à la fois producteur et consommateur. On ne peut consommer que ce qui est produit et, dans cet ordre d'idées, il est intéressant de se rendre compte du niveau de la production moyenne par travailleur. Ceci n'implique pas qu'il y ait une relation de causalité directe entre les efforts déployés par les travailleurs et la productivité du travail. Cette dernière reflète aussi bien ce premier aspect que celui, beaucoup plus général, des moyens mis en œuvre dans les processus de production. Toutefois, il faut bien se rendre compte que la mesure de la productivité du travail ne fournit, par elle-même, aucune indication sur les causes d'une quelconque modification de cette productivité. Elle est, pour le chef d'entreprise, une indication parmi beaucoup d'autres, dont l'importance varie selon la structure des prix de revient. Toute mesure tendant à accroître la productivité du travail dépend en effet, dans ses applications, du coût des autres facteurs. Soulignons cependant que l'expansion économique se caractérise par le développement continu du pouvoir d'achat des travailleurs, qui entraîne à son tour l'accroissement du coût du travail par rapport au coût des autres facteurs de production. Cet accroissement amène, en définitive, la substitution d'autres facteurs au facteur « travail », c'est-à-dire une augmentation de la productivité du travail.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que, dans des économies qui ont réalisé le plein emploi, toute expansion est directement liée à l'accroissement de la productivité du travail. Un rythme d'accroisse-

(1) « Report of the Cotton Textile Mission to the United States of America » mars-avril 1944, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1944.

ment annuel de trois pour-cent permet de doubler en une trentaine d'années le produit national brut par habitant.

2. Analyse des écarts constatés.

A la suite des études mentionnées ci-dessus, des dispositions spéciales furent adoptées, dans le cadre de la loi américaine d'aide économique à l'Europe. Elles prévoyaient l'organisation systématique d'une assistance technique aux pays membres de l'Organisation européenne de Coopération économique (O.E.C.E.). Cette assistance comportait l'envoi de missions aux Etats-Unis et d'experts américains en Europe, la fourniture de renseignements techniques et statistiques divers, de documents, de films, etc... Des organes d'exécution, dénommés « Centres de productivité », furent constitués dans les pays membres et financés au moyen des fonds de contrepartie de l'aide américaine directe. Dans le cadre de ce vaste effort, près de quarante mille personnes franchirent l'Atlantique, en vue de participer à des missions et stages divers, et une importante documentation fut mise à la disposition des pays d'Europe occidentale. Dès 1950, une confrontation des travaux en cours fut organisée par l'O.E.C.E., qui avait entrepris l'organisation d'une assistance technique à l'échelle européenne. Les résultats de cet effort ne se firent pas attendre. Ils confirmèrent tout d'abord les importantes différences constatées naguère entre les industries américaine et britannique. Pour l'ensemble de l'Europe, les écarts sont en moyenne de l'ordre du simple au triple. Ces chiffres sont corroborés par les calculs sur le revenu national par habitant et par les indices comparés des niveaux de vie. De nombreux rapports de missions (près de quatre cents) existent actuellement, qui fournissent des détails relatifs aux explications de ces écarts (1). On peut résumer ces explications en trois constatations fondamentales :

En premier lieu, toutes les missions, quelle que soit leur origine, ont été frappées par le *climat social* dans lequel se développe l'activité économique des entreprises américaines. Il est hors de doute que la foi dans le progrès, qui caractérise la nation américaine, constitue un levier puissant qui pousse les chefs d'entreprise, les cadres et les travailleurs à rechercher sans cesse les améliorations de toutes espèces et dans tous les domaines. Cet état d'esprit explique l'importance accordée par la grande majorité des entreprises à la recherche scientifique qui dispose aux Etats-Unis de moyens beaucoup plus larges que dans les pays européens. Les missions ont été frappées par l'état des « relations humaines » dans les entreprises : de bonnes relations humaines procèdent, pour une grande part, du climat social général. Mais elles insistent sur l'importance donnée

(1) La liste complète des rapports belges, britanniques, français et néerlandais peut être obtenue à l'Office belge pour l'accroissement de la productivité.

à ces problèmes dans l'élaboration de la politique générale des entreprises, et sur les possibilités qu'offrent la recherche systématique et la correction des erreurs d'administration et d'organisation susceptibles de détériorer la bonne entente avec le personnel.

La deuxième constatation générale concerne l'*administration et l'organisation de la production et de la vente*. Les principes de base de l'organisation et de l'administration sont appliqués dans la grande majorité des entreprises et font l'objet de recherches et d'améliorations continues. Ces principes ont été appliqués avec succès à l'organisation commerciale des entreprises. Les programmes des universités et des instituts d'enseignement leur réservent une large place, de sorte que ces questions sont connues des milieux intéressés, tout au moins dans leurs principes généraux. Les missions ont également été frappées par le développement considérable des services commerciaux et de la distribution et par l'importance des techniques mises en œuvre à cet effet.

La troisième constatation des missions concerne l'*incidence des facteurs économiques*. Il y a une dizaine d'années, la prépondérance américaine en matière industrielle s'expliquait, pour la grande majorité des chefs d'entreprise européens, par la dimension du marché, l'abondance des matières premières et l'équipement industriel. S. Fabricant, dans une étude sur l'évolution de la productivité dans les industries manufacturières américaines parue en 1942, fournit une explication très nuancée des raisons de la diminution du nombre d'heures de travail nécessaires par unité produite (1). Il y fait intervenir l'ensemble des techniques d'organisation et d'implantation, et estime que l'intervention de ces techniques aux Etats-Unis, dès le début de ce siècle, a eu une influence aussi considérable que l'accroissement du volume total de l'équipement. Les missions envoyées ces dernières années sont arrivées aux mêmes conclusions. Sans aucun doute, l'industrie américaine dispose d'équipements plus nombreux, et l'ouvrier américain consomme une quantité d'énergie trois fois supérieure à la consommation moyenne dans les pays d'Europe. Mais tout cela s'explique par la disparité entre les coûts relatifs des facteurs. L'énergie, par exemple, est bien

(1) « En ce qui concerne l'accroissement de productivité du travailleur lui-même, la diminution du nombre total d'heures travaillées par semaine doit y avoir contribué. Au surplus, beaucoup de changements importants sont d'ordre qualitatif : modification de l'implantation, amélioration de l'équipement (notamment accroissement de la dimension des machines), augmentation de la vitesse des opérations, systèmes de contrôle plus précis et moins d'arrêts pour cause d'avaries, combinés avec le conditionnement d'air, l'amélioration de l'éclairage, l'élimination des colonnes dans les locaux de travail et autres améliorations dans la conception et la construction des usines. Toutes ces améliorations qualitatives ont été tellement révolutionnaires que l'on peut estimer (quoique ceci ne puisse être prouvé quantitativement) que ces modifications ont contribué à l'accroissement de la productivité du travail pour une part au moins égale à celle apportée par le développement des machines. » S. Fabricant, « Employment in manufacturing », cité par Rostas « Comparative productivity in British and American Industry », p. 64.

meilleur marché aux Etats-Unis, comparativement au coût de la main-d'œuvre. Dans d'autres industries telles que l'automobile, la dimension du marché joue évidemment un rôle important; mais il existe, par contre, bon nombre d'industries américaines qui desservent un marché régional, et dont la productivité est cependant très élevée. En général, les techniques et les machines utilisées aux Etats-Unis sont connues en Europe; mais leur emploi y est freiné pour des raisons de rentabilité. L'emploi de ces équipements et l'abondance des matières premières n'expliquent en tout cas pas les différences de productivité.

En même temps que se développait le programme d'envois de missions aux Etats-Unis, des enquêtes et des recherches approfondies étaient entreprises dans divers pays européens, à l'initiative des centres de productivité dont il a été question. Ces recherches ont permis de dégager des conclusions qui se rapprochent singulièrement de celles rapportées par les missions rentrées des Etats-Unis. Des écarts importants dans la productivité du travail ont été relevés dans des entreprises d'une même branche industrielle et dans un même pays. Dans certains cas, les différences s'expliquent par la mécanisation et l'équipement. Par contre, des entreprises disposant d'un équipement semblable et opérant dans des conditions très voisines, accusent d'importants écarts de productivité. Dans de nombreux cas, il n'existe pas de corrélation directe entre le degré d'investissement et la productivité du travail; d'autres facteurs interviennent, dont l'importance est aussi considérable que celle des investissements. A l'analyse, ces facteurs se révèlent être les mêmes que ceux qui expliquent les écarts entre la productivité américaine et la productivité européenne. L'organisation et l'administration de la production et de la vente constituent une des raisons principales des différences constatées. Certaines entreprises belges ont réalisé, ces dernières années, de très grands progrès dans ce domaine. Mais dans la majorité des cas, les principes de base de l'organisation et de l'administration sont soit inconnus, soit inappliqués. En outre, le climat social et l'état des relations humaines varient largement d'une entreprise à l'autre et expliquent, pour une bonne part, les écarts accusés par les productivités comparées.

Enfin, dominant tous ces problèmes, il faut mettre en évidence l'importance du rôle du chef d'entreprise. Les résultats extraordinaires obtenus dans certaines entreprises européennes s'expliquent par la valeur exceptionnelle, la ténacité et l'énergie de leurs chefs qui, dans des circonstances souvent plus difficiles que celles rencontrées par leurs collègues américains, sont parvenus à des réalisations ne le cédant en rien aux meilleures réalisations américaines.

En conclusion de cette analyse, on peut affirmer que si les investissements et la mécanisation jouent

un grand rôle dans l'accroissement de la productivité du travail des entreprises, les faits montrent que d'autres facteurs importants interviennent. Le développement de l'équipement et de la mécanisation dépend étroitement des conditions économiques générales. Le prix de l'énergie, les taux d'intérêt, le coût de la main-d'œuvre et la dimension du marché déterminent de façon très rigide les conditions de rentabilité dans lesquelles des équipements nouveaux peuvent être mis en œuvre. En revanche, l'application généralisée des principes scientifiques de l'organisation, de l'administration de la production et de la vente, et le développement de relations humaines harmonieuses sont applicables à toutes les situations et à toutes les entreprises, quelle que soit leur dimension, et permettent d'obtenir des accroissements de la productivité du travail estimés à plusieurs dizaines de pour-cent. Dans la plupart des cas, ces accroissements peuvent être obtenus sans investissements supplémentaires et constituent donc un facteur décisif dans l'abaissement des prix de revient. Enfin, s'il est important pour l'avenir de promouvoir la recherche scientifique, il faut reconnaître que dans nombre d'entreprises, les résultats de cette recherche restent lettre morte par suite d'une mauvaise organisation et d'une administration désuète. L'examen des faits semble, du reste, confirmer que la masse des connaissances utilisables par les entreprises dépasse leur capacité d'absorption. Les problèmes d'administration et d'organisation sont ainsi intimement liés au rythme auquel les innovations trouvent à s'appliquer dans les entreprises industrielles et commerciales. Ce rythme dépend d'ailleurs du climat général des entreprises, qui peut être favorable ou non à la recherche et à l'introduction de méthodes nouvelles d'organisation de la production et de la vente. Pour notre pays, ces facteurs d'organisation, d'administration et d'amélioration des relations humaines sont, à court terme, d'une importance capitale pour la réduction des prix de revient.

3. Programme de développement de la productivité.

Les facteurs précités ne constituent pas les seuls éléments qui conditionnent le progrès économique et social et, par suite, le développement de la productivité du travail. Dans l'esprit de beaucoup de responsables de l'activité économique, tout progrès reste étroitement associé à l'idée d'investissements matériels (équipements, etc.). Cependant, des accroissements considérables peuvent être obtenus avec le matériel existant, et sans investissements supplémentaires. Les programmes de productivité visent précisément à informer de ces possibilités les milieux intéressés, à assurer la formation de spécialistes, notamment dans les universités, et à faciliter l'introduction des nouvelles méthodes par l'organisation de démonstrations et de recherches.

A l'effet de promouvoir en Belgique des programmes de productivité, il fut constitué à

Bruxelles, le 21 mai 1952, une association sans but lucratif dénommée « Office belge pour l'Accroissement de la Productivité ». (1)

L'article 3 des statuts de l'Office stipule que :

« L'association a pour objet de promouvoir et d'encourager l'amélioration de la productivité. Elle peut se charger d'exécuter les missions qui entrent dans sa compétence, telle qu'elle est décrite ci-dessous.

» Dans la réalisation de son objet, l'association peut notamment :

a) organiser des missions à l'étranger et des groupes de travail, promouvoir l'organisation d'expériences d'accroissement de la productivité et créer tous services nécessaires à ces fins;

b) charger toutes personnes physiques ou morales de faire pour son compte toutes recherches ou travaux pour lesquels elles sont qualifiées, collaborer avec les institutions similaires étrangères et conclure éventuellement toutes les conventions adéquates à ce sujet;

c) en général, user de tous moyens d'information et de propagande et, à cette fin, recueillir toute documentation et en entreprendre la publication;

d) prendre, outre ce qui est dit ci-dessus, toutes mesures propres à faire bénéficier l'économie belge des dispositions prises par les organismes internationaux au titre de l'assistance technique. »

Les organes de l'Office, à la constitution desquels ont participé des représentants des divers milieux économiques et sociaux intéressés, sont l'assemblée générale, le conseil d'administration et le secrétariat.

Le programme de l'Office belge pour l'accroissement de la productivité s'inspire des préoccupations décrites ci-dessus et comporte les points suivants :

a) *Information.*

L'introduction de méthodes nouvelles doit se faire dans un climat général favorable au progrès. Il y a lieu de préciser, dans l'esprit de nos populations, les liens étroits qui existent entre le niveau de vie et le développement de la productivité du travail. Il faut répéter sans relâche que la richesse d'une nation est directement tributaire de ses méthodes de travail, qu'améliorer ces méthodes et favoriser l'application de meilleurs procédés, c'est contribuer directement à la prospérité nationale. En définitive, il n'y a pas d'autre voie pour accroître le pouvoir d'achat réel de la population d'un pays. Il faut enfin préciser le rôle important que présentent, à cet égard, l'organisation, l'administration, et l'amélioration des rela-

(1) Les publications de l'Office sont les suivantes : « Bulletin de l'Office Belge pour l'Accroissement de la Productivité », « Rapports des missions » et annuellement son « Rapport d'activité ».

tions dans les entreprises. Dans ce but, une campagne générale a été mise sur pied par l'Office. Elle comporte des interventions systématiques au moyen de la presse, de la radio et du cinéma, la décentralisation régionale de certaines activités par la constitution de comités d'action régionaux, l'information directe du public au moyen de bulletins appropriés, l'information approfondie des organisations professionnelles et syndicales, membres de l'Office, l'organisation de comités d'action par branches d'industries et de commissions spécialisées en vue d'étudier certains grands problèmes (productivité commerciale, facteurs humains, etc.), et la constitution de groupes de travail spécialisés.

Dans le cadre de cet effort, près de quatre cents rapports de toutes espèces ont été diffusés dans les entreprises et dans les organisations professionnelles et syndicales.

b) *Formation.*

Cet effort d'information est prolongé par l'organisation de projets spécifiques, visant à fournir aux milieux intéressés des indications précises sur la nature des problèmes soulevés par le développement de l'organisation et de l'administration, et l'amélioration des relations humaines dans les entreprises.

Vingt-cinq missions nationales (1) se sont rendues aux Etats-Unis. Des Belges ont participé à quarante-neuf missions européennes envoyées aux Etats-Unis par l'Organisation européenne de Coopération économique. Plus de quatre cents personnes ont ainsi bénéficié des dispositions de l'assistance technique organisée par les Etats-Unis, en vertu de la loi d'aide américaine à l'Europe. Un programme d'envoi de missions intra-européennes est en voie d'exécution. Pour 1955, on prévoit l'organisation de dix missions nationales vers les pays européens (2), la réception en Belgique de plusieurs missions de pays européens et la participation de Belges à un ensemble de missions européennes.

L'Office a, par ailleurs, organisé des stages d'une durée d'un an, dont ont bénéficié une centaine de jeunes ouvriers. Des stages spécialisés « université-industrie » ont été mis sur pied, à l'intention des directeurs d'entreprise belges. Une dizaine de personnes ont ainsi pu suivre les séminaires d'« Advan-

(1) Ces missions avaient les objets suivants : industrie du verre, facteurs de productivité, peinture et vernis, chaussure, facteurs de productivité II, distribution alimentation, agglomérés de ciment, journalistes, études de marchés, organisation industrielle, chômage technologique, briques et tuiles, industrie du sucre, techniques des ventes et formation du personnel de vente, enseignement technique, viande (manutention, distribution, abattoirs), distribution des produits textiles, vêtements et confection, bois et meuble, construction de bâtiments, « trade union educational program », publicité et relations publiques, « management training-marketing », « vocational training methods of garment industry », « executive development program ».

(2) Ces missions seront consacrées aux sujets suivants : emballage, relations humaines, confection, manutention, formation syndicale, construction, contrôle budgétaire, distribution, meuble, agglomérés de ciment.

ced Management » des grandes universités américaines. Certaines universités américaines ont organisé des stages spécialisés, à l'intention des cadres supérieurs des entreprises belges. Enfin, en Belgique, près de six mille personnes ont participé jusqu'à présent à une centaine de séminaires, cours et journées d'étude.

Cet effort d'information fait également appel aux méthodes audio-visuelles. L'Office dispose d'une cinémathèque de cinq cents films en quatorze cents copies. Jusqu'à présent, près de dix mille projections ont été données dans les entreprises et associations, projections qui ont touché près de 350.000 spectateurs. Des cycles spécialisés, faisant appel à l'utilisation intensive des moyens audio-visuels, ont été organisés. Plus de deux cents séances ont été données dans le cadre de ce programme, et ont groupé plus de huit cents participants.

Indépendamment de l'organisation de missions, de stages et de séminaires, l'Office a élaboré un programme de coopération interuniversitaire, dont l'objet est l'établissement de cours post-universitaires destinés à la formation et au perfectionnement des chefs d'entreprise. Des séminaires de formation ont été préalablement organisés avec les professeurs et assistants. Des programmes sont actuellement à l'essai dans les quatre universités. A l'*Université de Gand*, dans le cadre du Séminaire d'étude et de recherche de productivité, un programme a débuté officiellement en novembre 1954. Il comporte l'organisation d'un cycle de douze « week-ends » d'étude, comprenant chacun une conférence introductive et une journée de séminaire consacrée à l'étude et à la discussion de « cas », suivies de confrontations d'expériences personnelles. Une cinquantaine de personnes suivent le programme général, et le programme restreint est suivi par une vingtaine de personnes exerçant des fonctions de direction générale dans des entreprises de la région. A l'*Université de Liège*, une série de séminaires ont été organisés au cours de l'année. Ils groupaient d'une part les directeurs généraux et administrateurs-délégués d'entreprises de la région, et d'autre part des cadres de direction. Il a été décidé d'organiser un programme complet de séminaires au cours des prochains exercices, programme qui comprendra des séminaires à l'intention des directeurs généraux et des chefs de service des grandes entreprises, ainsi que pour les cadres et la direction des petites et moyennes entreprises. A l'*Université de Bruxelles*, il a été procédé, au mois de mars dernier, à la constitution d'un centre de formation pour les chefs d'entreprise. Un fonds spécial a été constitué à cet effet. A l'*Université de Louvain*, une première rencontre a réuni, en novembre 1954, des chefs d'entreprise et des professeurs. Il a été constitué un centre de perfectionnement de la direction des entreprises, qui comprend un comité de patronage, un conseil d'administration et un comité de direction. Ces trois organes ont dans leur sein des chefs d'entreprise et des professeurs des diverses facultés.

L'Office a, par ailleurs, engagé les centres universitaires à procéder à l'établissement de séries de « cas », qui serviront de base aux travaux futurs.

Un programme similaire est en voie d'élaboration pour la formation de délégués syndicaux. Une première équipe de spécialistes séjourne actuellement aux Etats-Unis, et des plans sont à l'étude en vue d'organiser un enseignement systématique dans ce domaine.

c) *Expériences et démonstrations.*

Les expériences et les démonstrations visent, en général, à développer la recherche et l'application des méthodes éprouvées, dans les questions d'organisation, d'administration et de relations humaines. Ces projets sont réalisés soit par l'Office, soit par des centres universitaires travaillant pour le compte de l'Office.

C'est dans le cadre de ces programmes qu'une démonstration d'accroissement de la productivité est actuellement en cours dans des entreprises de l'industrie de la chaussure. Cette démonstration, qui portera sur plusieurs années, est réglée par un ensemble de conventions définissant, d'une part, les obligations de l'Office et des entreprises de démonstration, et réglant, d'autre part, un certain nombre de problèmes relatifs aux garanties fournies par les entreprises à leur personnel, concernant la participation des travailleurs à l'accroissement de la productivité et la prévention des chômages technologiques éventuels. Des conseils sont donnés à ces entreprises, en vue d'améliorer l'organisation de la production et de la vente, l'administration générale, les relations humaines et les techniques de production. Des dispositions financières spéciales permettent le rééquipement de ces firmes dans des conditions avantageuses. Parallèlement à l'organisation de cette expérience dans les entreprises de production, un effort est tenté en ce qui concerne l'organisation de la distribution, qui vise à assurer, entre autres, une formation adéquate des détaillants en chaussures.

Une série de démonstrations ayant un caractère plus expérimental sont poursuivies sur le plan universitaire. L'Institut de Sociologie Solvay de l'Université libre de Bruxelles est chargé de la conduite d'une expérience visant à l'amélioration des relations humaines dans deux entreprises de l'industrie du verre et deux entreprises de la construction électrique. L'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université catholique de Louvain poursuit une étude de productivité comparée dans quatorze entreprises de fonderie. L'Institut de Sociologie de l'Université de Liège a entrepris une étude des moyens d'information du personnel dans trois entreprises de la région liégeoise, étude qui doit entraîner des propositions visant à l'organisation d'une démonstration concernant l'influence de l'information sur la productivité et la satisfaction au travail. L'Institut de Psychologie industrielle appliquée de l'Université de Gand s'occupe d'une étude

de l'opinion des cadres et des travailleurs eu égard aux diverses méthodes de simplification du travail, étude dont l'objectif est également l'instauration de mesures visant à faciliter l'introduction de ces méthodes dans les entreprises considérées.

Dans l'organisation de ses activités, l'Office attache un grand prix au concours des centres universitaires et d'enseignement supérieur. Il est en effet de la plus haute importance que les notions scientifiques qui sont à la base de l'organisation, de l'administration et de l'amélioration des relations dans les entreprises fassent l'objet d'un enseignement aussi étendu que possible, enseignement qui ne peut se concevoir sans le développement de recherches et d'expériences appropriées.

Signalons enfin que l'Office sera chargé de l'exécution des dispositions prévues dans le cadre de la déclaration commune sur la productivité, signée le 5 mai 1954 entre les organisations syndicales et les organisations patronales. Les problèmes soulevés par l'application de cette déclaration dans les entreprises seront étudiés par les services de l'Office et les résultats de cet examen seront soumis à l'approbation d'un comité restreint constitué à cet effet. Il va sans dire que l'application, dans les entreprises, des principes généraux contenus dans la déclaration posera de nombreux problèmes intimement liés à l'action entreprise par l'Office dans le cadre de son programme actuel.

Etant donné l'importance de cette déclaration commune, qui constitue une étape décisive dans les relations entre organisations patronales et organisations syndicales et qui est de nature à promouvoir le maintien d'un climat de paix sociale, favorable au développement économique et social, il n'est pas sans intérêt de reproduire les termes de cette déclaration :

» Avant la révolution industrielle du XVIII^e siècle, les grands de ce monde connaissaient moins de confort et d'hygiène que l'ouvrier de nos jours. C'est parce que nous avons appris à produire avec moins d'efforts, plus de biens et des biens plus variés. Notre productivité s'est constamment accrue. Accroître la productivité n'est donc pas une idée neuve; c'est une tendance permanente de l'homme.

» Actuellement, nous nous trouvons devant une situation économique difficile. Pour maintenir et élever le niveau de vie de nos populations, nous devons faire un effort pour produire mieux et moins cher. Nous devons accroître notre productivité.

» Faute de pouvoir lutter contre la concurrence étrangère qui se fait sentir aussi bien sur notre propre marché que sur les marchés extérieurs, nos ventes diminueront, entraînant la chute de nos productions et l'extension du chômage.

» Par contre, si nous accroissons notre productivité, si nous diminuons les prix de nos produits et améliorons leur qualité, nous vendrons plus facile-

ment. Les consommateurs achèteront plus et mieux avec le même argent : autrement dit, ils élèveront leur niveau de vie. Nous pourrions aussi exporter davantage. Nos entreprises produiront plus et se développeront; elles donneront plus d'occasions de travail; le chômage technologique ou général diminuera.

» Les pays de vieille civilisation comme le nôtre ont d'ailleurs le devoir de produire en suffisance pour répondre aux besoins croissants de populations nombreuses, notamment dans les régions sous-développées; ils participent ainsi de manière efficace au maintien d'une atmosphère de paix.

» Les représentants de la Fédération des industries belges, de la Fédération des employeurs du commerce, des banques et des assurances, de la Fédération générale du travail de Belgique et de la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique, conscients de leurs responsabilités tant à l'égard de leurs mandants que de la population tout entière, se déclarent formellement convaincus de la nécessité d'une attitude favorable et persévérante envers le problème de la productivité.

» Ils ont marqué leur accord sur les points contenus dans le protocole suivant :

» 1. — L'accroissement de la productivité doit amener en fin de compte une diminution du nombre de chômeurs. Les représentants des employeurs et des travailleurs sont d'accord pour étudier et appliquer les moyens d'empêcher tout chômage technologique et de résorber le chômage existant. Si, malgré ces efforts, certains travailleurs se trouvaient en disponibilité momentanée d'emploi, les remèdes seraient recherchés en commun par employeurs et travailleurs.

» 2. — Les représentants des employeurs et des travailleurs collaboreront loyalement à l'échelon national et à l'échelon professionnel. Cette collaboration confiante sera basée sur une information aussi complète que possible de la situation. Les moyens et méthodes pour accroître la productivité seront étudiés en commun. On ne perdra toutefois pas de vue que c'est dans les entreprises que le problème de la productivité se résout finalement.

» 3. — C'est donc dans les entreprises que la collaboration en matière de productivité revêt le plus d'importance. C'est notamment au sein des conseils d'entreprise qu'elle doit s'établir par la suggestion des moyens et méthodes et par l'enregistrement des résultats obtenus.

» 4. — Les représentants des employeurs déclarent que l'accroissement de la productivité ne peut en aucune manière être obtenu en compromettant l'intégrité physique et morale des travailleurs ni en portant atteinte à leur dignité humaine.

» Les représentants des travailleurs déclarent de leur côté que l'effort commun en vue d'accroître la productivité ne servira pas de prétexte pour tenter

de modifier le statut des entreprises ou mettre en cause l'autorité de leurs chefs.

» 5. — Les représentants des employeurs s'engagent à intervenir de manière pressante auprès des chefs d'entreprise afin de les encourager à pousser au maximum l'amélioration de la productivité. A cet effet, on attirera systématiquement leur attention sur tous les éléments qui peuvent y concourir.

» Pour contribuer à ce que les travailleurs appliquent de bon cœur et en confiance certains procédés ou méthodes nouveaux, il est possible que des chefs d'entreprise recourent à l'aide de spécialistes syndicaux.

» Les représentants des travailleurs interviendront auprès de leurs mandants pour qu'ils apportent, dans leur propre intérêt, toute leur collaboration à l'effort d'accroissement de la productivité.

» D'une manière générale, une propagande sera faite dans tous les milieux et à tous les niveaux pour provoquer la participation des couches les plus larges de la population.

» 6. — On s'attachera, de commun accord, à promouvoir la formation professionnelle et humaine du personnel et des cadres.

» 7. — L'accroissement de la productivité sera recherché avec la volonté d'avantager l'économie générale du pays. Les fruits de cet accroissement doivent revenir dans une mesure équitable à l'entreprise, aux travailleurs et aux consommateurs.

» L'accroissement de la productivité industrielle, bien qu'essentiel, n'est pas suffisant. L'effort vers une productivité meilleure doit être fait par tous, dans tous les domaines, et notamment dans l'agriculture, dans les services, dans la distribution des produits et dans l'administration de l'Etat. Les mesures à prendre dans le cadre de cette déclaration commune doivent trouver des appuis auprès du gouvernement; celui-ci s'attachera notamment à exercer une influence coordinatrice, à favoriser le développement du commerce extérieur, ainsi que l'essor des industries nouvelles. En bref, sa politique générale devra promouvoir l'accroissement de la productivité et de la production dans tous les domaines, secteurs industriels, commerciaux, administratifs, ainsi que dans l'économie générale. L'avenir de notre économie et, par conséquent, de nos propres conditions de vie en dépend. »

Dans tous les pays européens membres de l'O.E.C.E. ont été constitués des centres de productivité analogues au centre créé en Belgique (1). L'organisation de certains de ces centres présente des particularités. En Angleterre se développent un vaste effort sur le plan régional et une association

(1) Parmi les pays non membres de l'O.E.C.E., on a vu récemment se créer des centres de productivité : en Espagne, en Yougoslavie, en Israël, en Argentine, au Brésil et au Japon.

très étroite avec les centres universitaires, en vue de poursuivre des recherches fondamentales. En Allemagne, les groupes d'échanges d'expériences créés avant-guerre, dans le cadre du « Reichskuratorium für Wirtschaftlichkeit », ont été développés. En France, un regroupement des diverses activités a été assuré par le Commissariat général à la productivité, qui met en œuvre un programme de très large portée.

La nécessité et l'utilité d'échanges d'expériences suivis, et l'intérêt que pouvait présenter une coopération en vue de l'exécution de certains projets, ont poussé l'administration américaine à proposer la création d'une *Agence Européenne de Productivité* (A.E.P.). Cet organe est entré en fonction il y a deux ans et a mis au point un programme comportant l'exécution d'une centaine de projets qui ont pour but la conduite des entreprises, l'étude du facteur humain, la distribution, la recherche scientifique, l'information et la productivité agricole. En outre, la direction de cette Agence organise systématiquement la coordination et les échanges entre les centres des pays membres de l'O.E.C.E.

Pour être complet, il faut également signaler l'effort considérable entrepris aux Etats-Unis en vue de diffuser ces notions. Il a déjà été fait mention de l'esprit progressiste dont témoignent la plupart des entreprises américaines et des résultats remarquables auxquels ces entreprises sont arrivées dans l'ensemble. Depuis quelques années, de nombreuses fondations privées, dont entre autres la fondation Ford, se sont intéressées à la promotion de recherches dans ces domaines. De très nombreuses universités ont mis au point des projets dans ce sens. Les programmes de formation et de perfectionnement des chefs d'entreprise, cadres supérieurs et délégués syndicaux se développent rapidement; le financement en est assuré, soit par des fondations privées, soit par les Etats, soit par les universités elles-mêmes.

4. Conclusion.

Les études sur le développement de la productivité du travail et sur l'accroissement du revenu et du produit national ont attiré l'attention sur l'interdépendance de certains facteurs, dont l'importance était pratiquement ignorée avant-guerre. Ces études ont mis en évidence le rôle capital joué par l'administration, l'organisation et les relations dans le cadre des entreprises. Les recherches et les expériences indiquent que les accroissements de productivité du travail que l'on peut obtenir dans les entreprises par l'application systématique de ces méthodes, sont de l'ordre de dizaines de pour-cent et que ces gains peuvent généralement être réalisés sans investissements supplémentaires. Dans les prochaines années, on peut donc s'attendre à un développement rapide de l'application de ces principes dans les pays industrialisés, développement qui sera d'autant plus net que les résultats seront plus sensibles dans l'immédiat.

L'introduction de ces méthodes dans notre pays est conditionnée par l'attitude des chefs d'entreprise à l'égard de ces problèmes et par l'adoption de mesures tendant à prévenir les craintes justifiées des milieux travailleurs au sujet de leur application. Il faudra en outre assurer la formation d'un nombre considérable de techniciens de rang universitaire, qui auront pour tâche d'opérer l'application de ces méthodes dans les meilleures conditions, et avec un

esprit véritablement scientifique. De nombreuses disciplines universitaires sont ici en cause. C'est pourquoi la formation de ces spécialistes devra s'appuyer sur la poursuite de recherches et d'expériences faisant appel à toutes les disciplines intéressées. La mise en application d'un programme vigoureux dans ce domaine constituera, dans l'avenir, un élément de progrès économique et social dont l'importance n'échappera à personne.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de juin 1955. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

Assouplissement progressif du contrôle des changes. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, X, n° 27, 3 juillet 1955, pp. 213-214, 220.*)

BERNHEIM E., Les ventes à tempérament en Belgique. (*Revue commerciale, Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, Bruxelles, juillet-août 1955, pp. 10-14.*)

DELMOTTE L., De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Mei 1955. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XL, n° 1985, 29 juin 1955, p. 601.*)

LALOIRE M., Le développement de la vente à tempérament est-il socialement inquiétant? (*Revue du Travail, Bruxelles, n° 5, mai 1955, pp. 493-503.*)

2. BOURSE — EPARGNE

DELMOTTE L., De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Mei 1955. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XL, n° 1985, 29 juin 1955, p. 601.*)

JANSSENS E., Le salaire garanti. (*Le Progrès social, Liège, XLIII, 3^e série, n° 44, mai 1955, pp. 29-42.*)

3. PRIX — SALAIRES

LALOIRE M., La baisse de l'index va-t-elle entraîner une baisse des salaires? (*La Revue Nouvelle, Bruxelles, XXI, n° 6, 15 juin 1955, pp. 632-636.*)

Position patronale à l'égard des revendications syndicales. (*Fabrimétal, Bruxelles, n° 470, 27 juin 1955, pp. 466-471.*)

Salaires et charges sociales en Belgique et dans les pays voisins. (*Industrie, Revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, IX, n° 6, juin 1955, pp. 427-431.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

DE STAERCKE R., Relèvement des charges sociales et fiscales? (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, X, n° 18, 20 juin 1955, pp. 1039-1041.*)

Les finances communales depuis 1952. (*Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, IX, n° 33, juillet 1955, pp. 8-10.*)

Les interventions financières des communes en matière de chômage. Les réformes de l'assurance-chômage après la guerre de 1914-1918. (*Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, IX, n° 33, juillet 1955, pp. 1-7.*)

5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT

DELLA FAILLE H., Le crédit communal de Belgique. (*Les Annales de l'Economie collective, Genève, XLIII, n°s 499-500, janvier-février 1955, pp. 18-25.*)

6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

EVALENKO R., La construction de logements dans le cadre d'une politique d'expansion économique. (*Le Progrès social, Liège, XLIII, 3^e série, n° 43, mars 1955, pp. 17-32.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

B.I.S. optimistic — with reservations. (*The Statist, Londres, n° 4033, 25 juin 1955, pp. 891-892.*)

Ein neues E.Z.U.-Jahr. Im Zeichen der Konvertierbarkeit. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen, Francfort s/M., VIII, Heft 13, 1^{er} juillet 1955, pp. 458-461.*)

GASTON & FRANK, Convertibility and foreign trade. (*National Industry Conference Board, New York, 1954, 159 p.*)

L'U.E.P. et la convertibilité — Espoirs et craintes. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, X, n° 18, 20 juin 1955, pp. 1042-1044.*)

MASOIN M., Convertibilité et libération des échanges. (*Revue d'Economie Politique, Paris, LXV, mai-juin 1955, pp. 301-331.*)

OCKRENT R., I. Les aspects politiques de l'activité de l'O.E.C.E. II. Le plan décennal italien d'expansion économique. III. U.E.P. et convertibilité. (*Chronique de politique étrangère, Bruxelles, VIII, n° 4, juillet 1955, pp. 442-460.*)

RUNGE H.-J., Die Geschäfte des internationalen Währungs-Fonds. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen, Francfort s/M., VIII, Heft 3, 1^{er} juillet 1955, pp. 466-467.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

GOEDHART C., De ontwikkeling van 's lands monetaire positie sinds het einde van de oorlog. (*Bank- en Effektenbedrijf, 's Gravenhage, IV, n° 1, juin 1955, pp. 11-16.*)

VAN DE KIEFT J., Het financieel herstel in het bijzonder met betrekking tot de Staatsfinanciën. (*Bank- en Effektenbedrijf, 's Gravenhage, IV, n° 1, juin 1955, pp. 1-4.*)

9. PLAN SCHUMAN

BRET M., De la nationalisation à la C.E.C.A. L'autonomie financière des charbonnages de France. (*Cahiers économiques, Paris, Juin 1955, pp. 7-14.*)

FOCH R., L'association entre la Grande-Bretagne et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. (*Droit social, Paris, n° 5, mai 1955, pp. 272-278.*)

MEYERS A., L'industrie charbonnière pendant l'année 1954 — Statistique sommaire et vue d'ensemble sur l'exploitation. (*Annales des Mines de Belgique, Bruxelles, n° 3, mai 1955, pp. 465-497.*)

10. GENERALITES

WALHIN Ch., De Belgische economie in 1954. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, Bruxelles, XLVI, nos 5-6, mai-juin 1955, pp. 399-417.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 15 avril 1955

rendant obligatoire la décision du 22 décembre 1953 de la Commission paritaire nationale des tramways et autobus urbains, établissant le règlement d'ordre intérieur-type pour les conseils d'entreprise, applicable à l'ensemble des entreprises ressortissant à cette commission (Moniteur du 24 juin 1955, p. 4.093).

Loi du 29 juin 1955

modifiant la loi du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux en vue de la protection du fonds de commerce (Moniteur du 30 juin 1955, p. 4.200).

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté royal du 15 avril 1955

Caisse générale d'Epargne et de Retraite. Approbation de la délibération du 30 mars 1955 du Conseil général (Moniteur du 10 juin 1955, p. 3.828).

Arrêté royal du 27 mai 1955

modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 9 juin 1955, p. 3.811).

Cet arrêté relève la taxe de transmission forfaitaire perçue à l'abattage des animaux de boucherie.

Arrêté royal du 15 avril 1955

Caisse générale d'Epargne et de Retraite. Tarifs de la Caisse de retraite (Moniteur du 10 juin 1955, p. 3.833).

Arrêté royal du 29 mai 1955

portant relèvement du plafond des engagements de la Caisse nationale de crédit professionnel (Moniteur du 17 juin 1955, p. 3.932).

Loi du 31 mai 1955

concernant l'aide financière accordée par l'Etat à la construction ou à l'acquisition de bâtiments industriels et artisanaux en vue de l'expansion économique et de la résorption du chômage (Moniteur du 18 juin 1955, p. 3.956).

Loi du 2 juin 1955

couvrant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1955 (Moniteur des 13-14 juin 1955, p. 3.880). Erratum (Moniteur du 15 juin 1955, p. 3.901).

Arrêté royal du 15 juin 1955

modifiant l'arrêté royal du 31 décembre 1951 relatif à l'octroi de prêts aux sociétés coopératives de caractère agricole (Moniteur du 24 juin 1955, p. 4.098).

Arrêté royal du 16 juin 1955

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953, majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 23 juin 1955, p. 4.081).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté royal du 1^{er} avril 1955

modifiant l'arrêté royal du 1^{er} juillet 1951 concernant l'octroi de subsides pour l'encouragement de la culture fruitière (Moniteur du 24 juin 1955, p. 4.097).

Arrêté royal du 3 juin 1955

modifiant l'arrêté royal du 3 août 1951 relatif à l'octroi d'une subvention destinée à encourager la consommation du lait (Moniteur du 25 juin 1955, p. 4.117).

Arrêté royal du 15 juin 1955

modifiant l'arrêté royal du 31 décembre 1951 relatif à l'octroi de prêts aux sociétés coopératives de caractère agricole (Moniteur du 24 juin 1955, p. 4.098).

Loi du 16 juin 1955

complétant les attributions du Fonds de dotation qui assure le financement des pensions de guerre (Moniteur du 29 juin 1955, p. 4.178).

Loi du 16 juin 1955

modifiant les lois relatives aux impôts sur les revenus, coordonnées le 15 janvier 1948, à l'effet d'instaurer un système de taxation forfaitaire (Moniteur du 30 juin 1955, p. 4.199).

Arrêté royal du 17 juin 1955

modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 23 juin 1955, p. 4.084).

Loi du 28 juin 1955

autorisant la Société nationale des Chemins de fer belges à émettre en une ou plusieurs tranches, des emprunts d'un montant effectif de 1.681.000.000 de francs pour couvrir des dépenses afférentes à la réparation des dommages de guerre occasionnés au matériel roulant et à l'outillage nécessaires à l'exploitation du réseau ferré (Moniteur du 30 juin 1955, p. 4.198).

Arrêté royal du 20 juin 1955

portant des mesures spéciales en vue de la lutte contre la tuberculose bovine dans certaines régions du pays (Moniteur du 30 juin 1955, p. 4.206).

Arrêté royal du 20 juin 1955

concernant l'abattage par ordre des bêtes bovines atteintes de tuberculose clinique (Moniteur du 30 juin 1955, p. 4.208).

Arrêté royal du 20 juin 1955

modifiant l'arrêté royal du 1^{er} juin 1951 portant organisation de la lutte contre la tuberculose bovine (Moniteur du 30 juin 1955, p. 4.209).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté royal du 12 avril 1955

accueillant une requête relative à l'industrie des verres coulés, déposée en application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935 permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur du 3 juin 1955, p. 3.694).

Jusqu'au 30 juin 1957, il est interdit à tout producteur de verres coulés de dépasser, en production annuelle, 50 p.c. de la capacité de production de ses installations établies au 30 juin 1954.

Par « verres coulés » il faut entendre, pour l'application du présent arrêté, les verres en feuilles, bruts, non transparents, c'est-à-dire simplement translucides, de toutes épaisseurs, colorés et opalescents ou non, athermanes ou non, fabriqués par tous procédés de coulée, d'étirage et de laminage — à l'exception des verres destinés à la fabrication des glaces polies — et comprenant notamment des verres martelés, striés, losangés, Klarglas, imprimés, diamantés, cathédrale, prismatiques, ondulés, cannelés, linéaires, nervurés et armés.

Jusqu'au 30 juin 1957, mais sous réserve de l'application de l'article 6 du présent arrêté et des dérogations qui peuvent être accordées conformément à l'article 20 de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, il est interdit d'installer ou de mettre en activité des moyens de production destinés à la fabrication de verres coulés, qui soient supplémentaires à ceux existant au 30 juin 1954.

Jusqu'au 30 juin 1957 il est interdit à tout producteur de verres coulés de fabriquer : des verres de toitures armés et non armés, martelés ou striés, qui ne répondraient pas aux critères d'épaisseur et de poids prévus par l'arrêté.

Loi du 12 mai 1955

modifiant les articles 8 et 58 des lois sur les mines, minières et carrières, coordonnées par l'arrêté royal du 15 septembre 1919, et l'article 3 de la loi du 12 juillet 1939 instituant un Fonds national de garantie pour la réparation des dégâts houillers (Moniteur du 3 juin 1955, l. 3.693).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 3 juin 1955

modifiant l'arrêté royal du 17 décembre 1953 relatif à l'exportation et à l'importation des œufs (Moniteur du 22 juin 1955, p. 4.055).

Arrêté royal du 28 juin 1955

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 30 juin 1955, p. 4.211).

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Loi du 23 avril 1955

portant approbation des actes internationaux suivants :

- a) Convention internationale concernant le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) et annexes;*
- b) Convention internationale concernant le transport des voyageurs et des bagages par chemins de fer (C.I.V.) et annexes;*
- c) Protocole additionnel à ces actes, signés à Berne le 25 octobre 1952;*
- d) Règlement relatif à l'Office central des transports internationaux par chemins de fer;*
- e) Protocole additionnel, signés à Berne le 11 avril 1953 (Moniteur du 2 juin 1955, p. 3.604).*

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 12 mars 1955

rendant obligatoire la décision du 24 mai 1954 de la Commission paritaire régionale des briqueteries de la vallée de l'Escaut et de la Dendre, concernant la fixation de salaires minimums et le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur du 16 juin 1955, p. 3.916).

Arrêté royal du 13 avril 1955

rendant obligatoire la décision en date du 6 octobre 1954 de la Commission paritaire nationale du spectacle, modifiant les décisions du 18 mars 1952, rendues obligatoires par arrêté royal du 11 juin 1952, fixant la classification et les salaires minimums des travailleurs et travailleuses occupés dans les salles d'exploitation cinématographique, modifié par les décisions du 7 octobre 1952, rendues obligatoires par l'arrêté royal du 25 novembre 1952 et rattachant ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur du 10 juin 1955, p. 3.825).

X — LEGISLATION SOCIALE

(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté royal du 10 mai 1955

relatif à l'octroi du pécule familial de vacances en 1955 — Erratum (Moniteur du 15 juin 1955, p. 3.901).

Arrêté royal du 16 juin 1955

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction en date du 31 mars 1955, modifiant celle du 22 septembre 1954 de la même commission, rendue obligatoire par arrêté royal du 27 septembre 1954, concernant la diminution de la contribution patronale au Fonds de sécurité d'existence pour les travailleurs de la construction (Moniteur du 30 juin 1955, p. 4.203).

Loi du 21 mai 1955

relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers (Moniteur du 19 juin 1955, p. 3.972).

Arrêté royal du 16 juin 1955

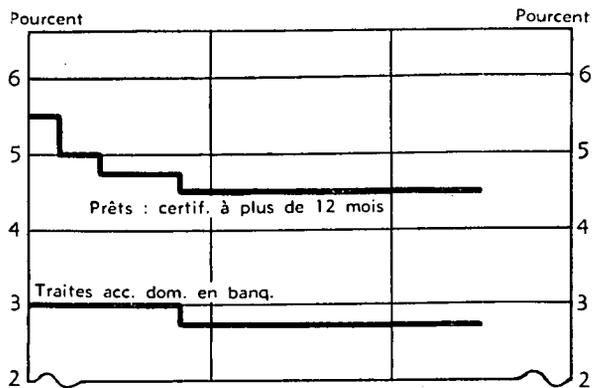
modifiant l'arrêté du Régent du 16 février 1946, complétant et modifiant l'arrêté royal du 24 juillet 1939 organisant les caisses mutuelles spéciales d'allocations familiales, en ce qui concerne les professions ambulantes (Moniteur du 23 juin 1955, p. 4.079).

Arrêté royal du 17 juin 1955

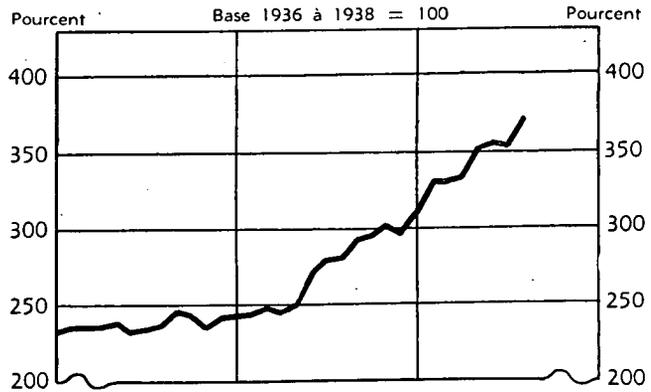
portant règlement général du régime de retraite et de survie des ouvriers (Moniteur du 19 juin 1955, p. 3.980).

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

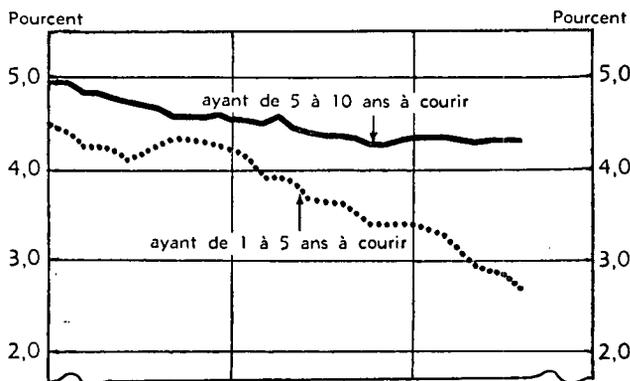
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



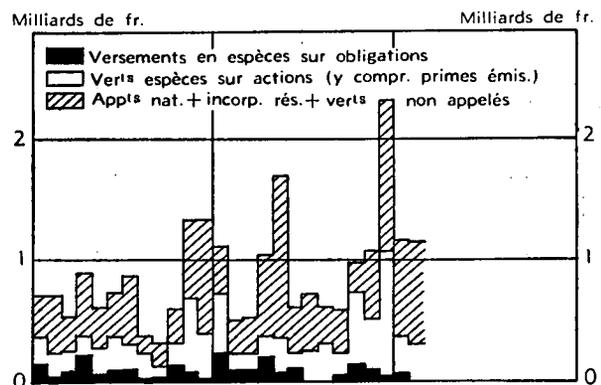
INDICE GENERAL DES ACTIONS



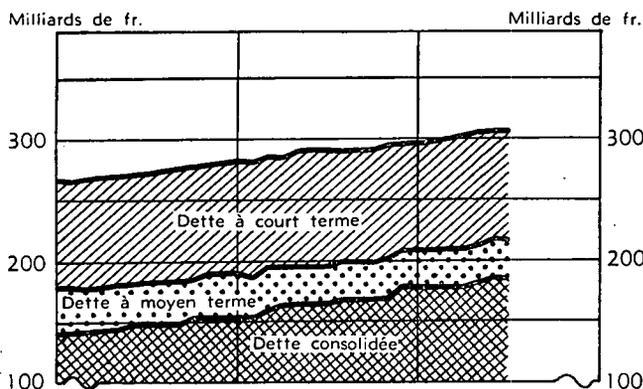
RENDEMENTS D'OBLIGATIONS (1)



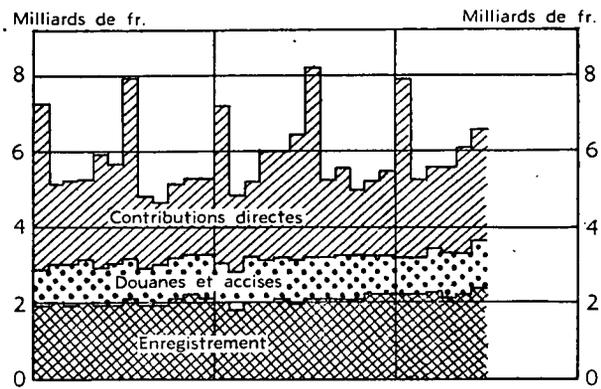
EMISSIONS DE CAPITAUX (2)



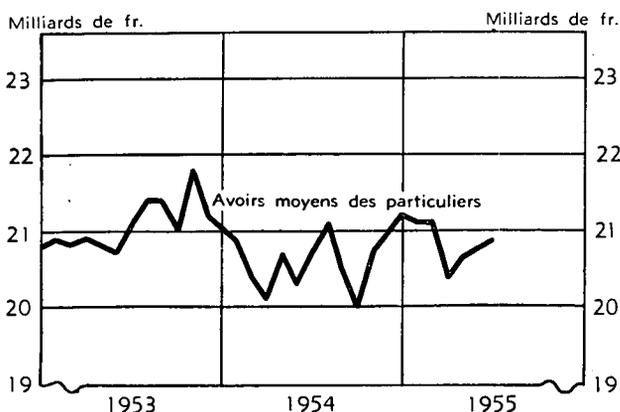
DETTE PUBLIQUE (3)



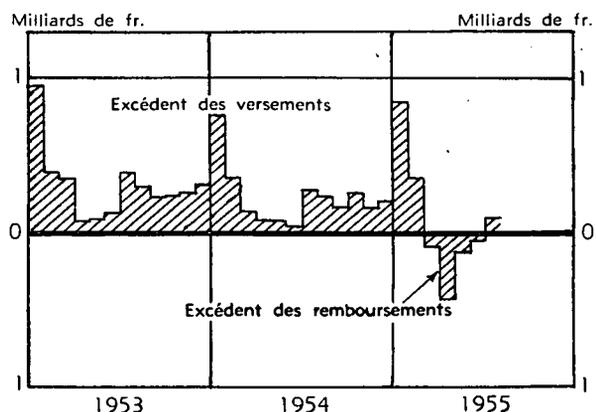
RECETTES FISCALES



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



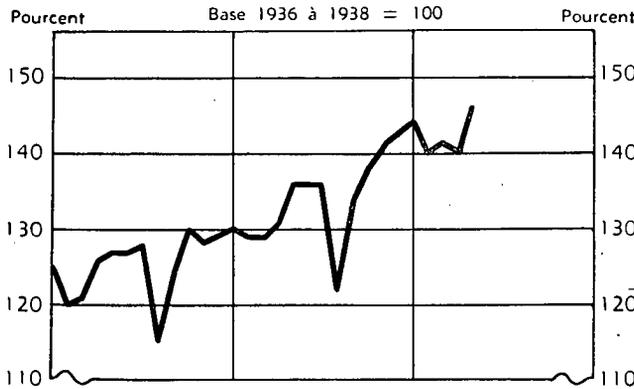
CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



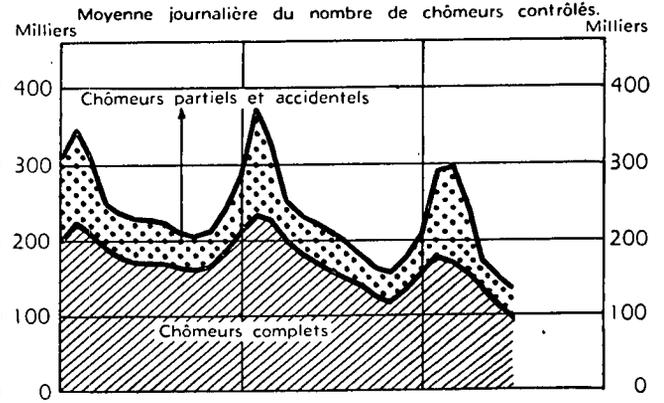
(1) Bons de caisse 4 1/2 % (parastataux) dont l'Etat garantit l'intérêt et l'amortissement
 (2) Sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises.
 (3) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

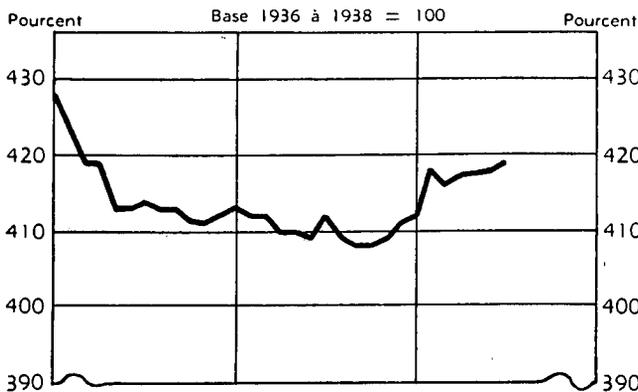
INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE



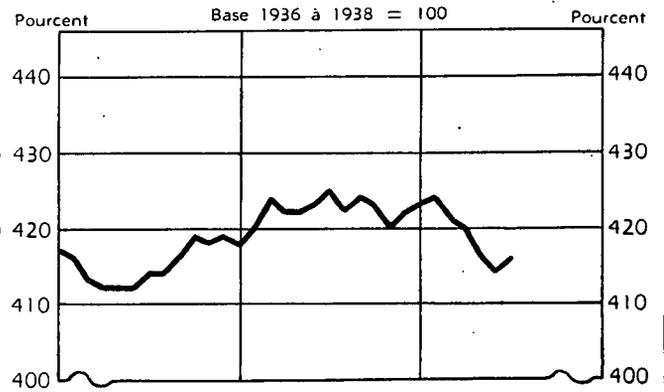
CHOMAGE



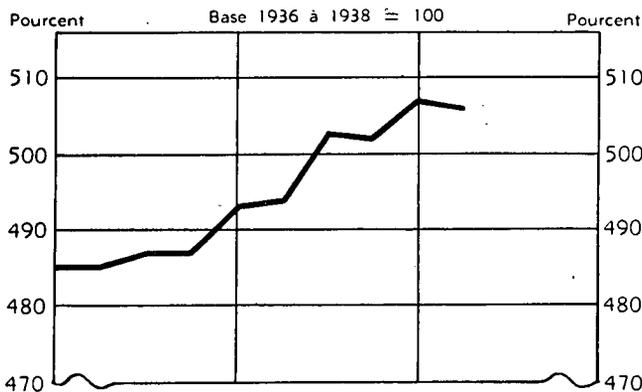
INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS



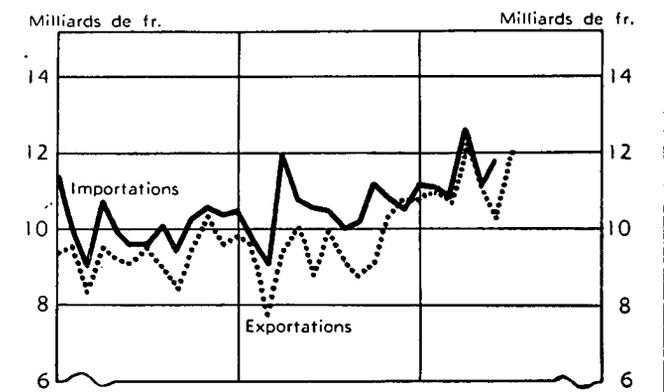
INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL



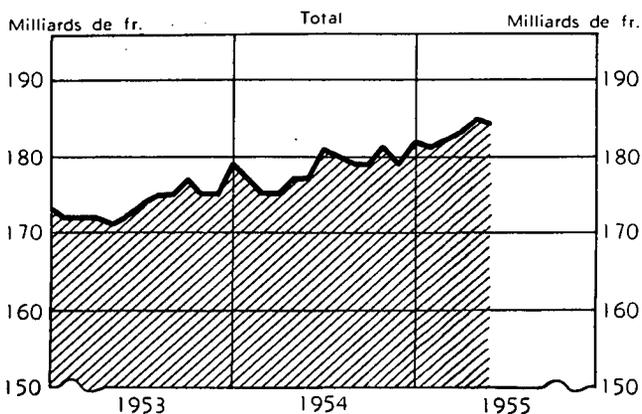
INDICE DES SALAIRES HORAIRES MOYENS



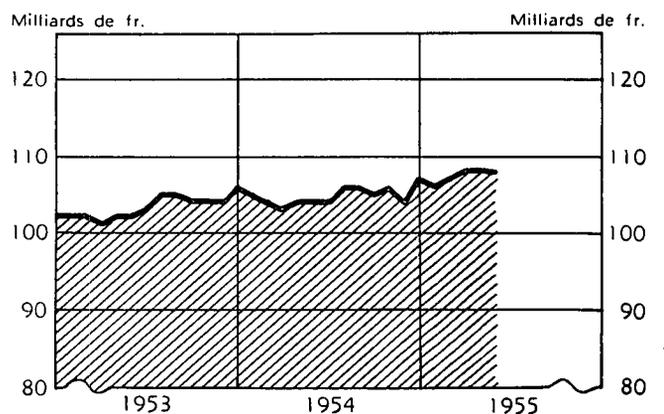
COMMERCE EXTERIEUR



STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES



STOCK DE MONNAIE FIDUCIAIRE



STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique										Call-Money		
	Escompte				Prêts et avances sur ¹ *						Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52)	En chambre de compensation	Hors compensation
	Traites acceptées domiciliées en banque Warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois et emprunts à moyen terme	Autres effets publics				
1953 Moyenne	2,96	3,46	4,46	4,89	2,—	2,1875	2,375	4,89	4,89	3,34	1,25	1,25	
1954 Moyenne ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75 ²	1,25	1,25	
1954 Avril	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Mai	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Juin	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Juillet	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Août	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Septembre ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Octobre	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Novembre ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Décembre ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
1955 Janvier	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Février	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Mars	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Avril	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Mai	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Juin	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	

¹ Depuis le 15 avril 1954 la Banque Nationale de Belgique admet en nantissement d'avances en compte courant et de prêts à court terme, les certificats de trésorerie spéciaux U.E.P. Les taux de ces opérations s'élevèrent respectivement à 2,80 %, 3,20 % et 3,50 % pour les certificats émis à 12, 18 et 24 mois.

² Moyenne des neuf premiers mois.

* Quotité de l'avance au 30 juin 1955 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	max. 95 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949	max. 90 %
Certificats de trésorerie émis à 2 ou 3 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 4 %, à 5 ans 1954	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1951 à 10 ou 15 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 3,75 % à 5 ans 1954	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1952-1962 à 10 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1952-1964, à 12 ans	» 90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	» 90 %
Certificats de trésorerie 3 ½ % à 15 ans au plus 1942	» 90 %	Obligations 3 ½ % de l'Assain. Monét. 2e série imp.	» 90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 20 ans, 1949	» 90 %	Obligations 3 ½ % de l'Assain. Monét. 3e série p. et imp. ...	» 90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1947	» 90 %	Autres effets publics	» 80 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1948	» 90 %	Certificats de trésorerie spéciaux U.E.P.	» 50 %

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Caisse générale d'Epargne (dépôts sur livrets)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	8 mois	6 mois	jusqu'à 75.000 fr. ¹	75.001 à 150.000 fr. ¹	au delà de 150.000 fr.
1953 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50

* Moyenne de quatre banques.

¹ Depuis le 1er janvier 1955 le taux d'intérêt a été modifié comme suit : 3 % jusqu'à 100.000 fr.; 1,50 % de 100.001 à 150.000; 0,50 % au delà de 150.000 fr.

III. — L'argent au jour le jour
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs	en compensation	hors compensation
	Banques de dépôts	Autres organismes				
1953	2.378	694	3.072	2.319	2.996	2.395
1954	2.330	422	2.752	2.584	2.731	2.605
1954 Novembre	2.548	187	2.735	3.633	2.631	3.737
Décembre	2.220	211	2.431	2.997	2.431	2.997
1955 Janvier	2.167	479	2.646	2.642	2.646	2.642
Février	2.116	384	2.500	3.185	2.500	3.185
Mars	2.527	231	2.758	2.943	2.758	2.943
Avril	2.176	496	2.672	2.473	2.672	2.473
Mai	2.469	361	2.830	3.229	2.830	3.229
Juin :	2.240	125	2.365	3.253	2.365	3.253
27/5 au 2	2.159	61	2.220	3.178	2.220	3.178
3 au 9	2.055	104	2.159	3.435	2.159	3.435
10 au 16	2.365	93	2.458	3.543	2.458	3.543
17 au 23	2.239	187	2.426	3.088	2.426	3.088
24 au 30	2.317	141	2.458	2.998	2.458	2.998
Juillet :						
1 au 7	2.505	328	2.833	2.750	2.833	2.750
8 au 14	2.117	473	2.590	3.511	2.590	3.511

¹ Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.
² Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale.
³ Notamment l'Institut de Réescampte et de Garantie et l'Office National du Dueroire.
⁴ Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire.

Cours des métaux précieux ¹

Moyennes journalières	Londres ¹	Bombay ²	
	Or en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en sh. et d. par oz. fin	Argent Conversion en pence par oz. fin
1953			
1954	249/9 1/2 ³	345/9	75
1954 Avril	248/8 1/2	371/9	82
Mai	248/10 1/2	365/6	79
Juin	248/10 1/2	341/0	75
Juillet	248/11 1/2	340/0	74
Août	249/2	351/6	74
Septembre	250/5 1/2	349/11	75
Octobre	250/9 1/2	350/9	76
Novembre	250/10 1/2	353/0	76
Décembre	251/4 1/2	350/7	74
1955 Janvier	251/7	361/3	76
Février	251/9 1/2	371/6	79
Mars	251/2	373/3	80
Avril	250/8	383/8	80
Mai	250/8	375/0	79
Juin	251/2	374/7	76

¹ Prix de l'oz d'or fin : 10) à New-York : 85 \$ depuis le 1er février 1934; 20) à Londres : 248 sh. du 18 sept. 1949 au 19 mars 1954. — Réouverture du marché libre de l'or le 22 mars 1954.
² Cotations originales en roupies et annas respectivement par fine tola et par 100 fine tolas.
³ Moyenne des 9 derniers mois.

MARCHE DES CHANGES

I. — Cours officiels, au 30 juin 1955, fixés par la Banque Nationale de Belgique en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil ^{10¹}
(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)
(francs belges)

Devises	Cours contractuel	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
100 couronnes tchécoslovaques	694,44225	692,60	696,60
100 schillings autrichiens	192,30769	191,72	192,90

II. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles ^{10²}
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.
1953	11,47	49,96	14,27	50,81	140,14	174,04	13,19 ¹	9,67 ²	7,24 ³	11,97 ⁴	6,99 ⁵	—
1954	11,46	50,05	14,27	51,44	140,05	174,04	13,18	9,64	7,21	11,94	7,00	—
1954 Avril	11,50	50,32	14,27	51,23	140,62	174,04	13,20	9,66	7,23	11,97	7,03	—
Mai	11,49	50,22	14,27	51,03	140,65	174,04	13,22	9,67	7,23	11,96	7,03	—
Juin	11,49	49,90	14,29	50,85	140,46	174,04	13,21	9,69	7,22	11,96	7,02	—
Juillet	11,49	49,97	14,28	51,27	140,26	174,04	13,20	9,66	7,22	11,96	7,01	—
Août	11,47	50,01	14,25	51,55	139,93	174,04	13,17	9,64	7,21	11,94	6,99	—
Septembre	11,46	49,99	14,31	51,56	139,91	174,03	13,18	9,65	7,20	11,92	6,99	—
Octobre	11,44	50,05	14,28	51,62	139,93	174,03	13,17	9,63	7,20	11,90	6,99	—
Novembre	11,41	50,04	14,24	51,64	139,74	174,03	13,16	9,60	7,19	11,87	6,98	—
Décembre	11,39	50,10	14,24	51,77	139,49	174,02	13,17	9,60	7,19	11,86	6,97	—
1955 Janvier	11,38	50,10	14,28	51,87	139,35	174,03	13,17	9,60	7,19	11,86	6,96	—
Février	11,37	50,16	14,28	51,37	139,30	174,04	13,15	9,60	7,19	11,84	6,96	—
Mars	11,38	50,36	14,29	51,18	139,66	174,04	13,14	9,60	7,20	11,84	6,98	49,99 ⁶
Avril	11,40	50,26	14,26	50,99	140,05	174,05	13,15	9,63	7,22	11,88	7,00	49,86
Mai	11,42	50,26	14,29	50,96	139,96	174,04	13,17	9,64	7,21	11,91	6,99	49,90
Juin	11,45	50,32	14,31	51,11	139,92	174,05	13,16	9,68	7,21	11,94	6,99	49,96

¹ Moyenne du 26 janvier au 31 décembre 1953. — ² Moyenne du 23 février au 31 décembre 1953. — ³ Moyenne du 18 mai au 31 décembre 1953. — ⁴ Moyenne du 4 mai au 31 décembre 1953. — ⁵ Moyenne du 14 au 31 décembre 1953. — ⁶ A partir du 1^{er} mars 1955.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		1 mars 1955	1 avril 1955	2 mai 1955	1 juin 1955	1 juillet 1955
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dette 3 1/2 %, 1937 ^{1 2}	100,—	85,25	85,70	86,—	86,45	87,15
Dette 3 1/2 %, 1943 ^{1 2}	100,—	86,80	87,40	87,30	87,85	88,55
Dette unifiée 4 % 1 ^{re} s. ^{1 2}	100,—	96,50	96,90	96,20	96,25	96,60
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 ²	100,—	93,45	93,75	93,35	93,75	94,45
Emprunt 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	101,10	101,30	101,05	100,75	100,90
Emprunt 4 1/2 %, 1952, à 10 ans ²	100,—	101,55	101,60	101,40	102,—	102,10
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans ²	100,—	100,85	101,15	100,60	101,65	101,60
Emprunt 4 1/2 %, 1953, à 20 ans ²	100,—	100,35	100,25	99,85	100,—	100,—
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans ²	100,—	100,40	99,90	99,55	99,70	99,65
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans ²	100,—	100,15	99,75	99,20	99,55	99,55
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, 1 ^{re} série ²	100,—	97,45	97,70	97,20	97,20	97,30
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, 2 ^e série ²	100,—	97,20	97,25	97,20	97,10	97,20
Certif. de Trés. à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 ^{re} série ^{1 2}	100,—	113,70	113,75	113,70	114,30	114,20
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 3 1/2 %, 1943, 1 ^{2 3}	100,—	108,65	109,—	109,—	109,—	109,15
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 ²	100,—	105,40	105,45	105,30	105,80	105,90
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 ²	100,—	108,10	108,15	108,15	108,50	108,15
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 ²	100,—	104,—	104,—	103,40	103,45	104,05
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 % 1954 ²	100,—	100,75	101,20	101,—	101,05	100,95
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 3/4 % 1954 ²	100,—	100,10	100,40	100,35	100,10	99,80
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	511,—	512,—	507,—	508,—	509,—
Emprunts à lots 1941 (4 % depuis 1951)	1.000,—	1.007,—	1.008,—	1.002,—	1.008,—	1.001,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) ²	1.000,—	1.027,—	1.026,—	1.028,—	1.028,—	1.027,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bon.)						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	537,—	537,—	537,—	538,—	538,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947 (2 %, 5 % dès 1957) ²	1.000,—	1.037,—	1.026,—	1.016,—	1.013,—	1.015,—
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949 (2 %, 5 % dès 1958) ²	1.000,—	1.057,—	1.044,—	1.033,—	1.031,—	1.029,—
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960) ²	1.000,—	1.069,—	1.058,—	1.050,—	1.049,—	1.050,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % ^{1 2}	500,—	499,—	498,—	493,—	497,—	495,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953 ²	100,—	102,60	104,60	104,15	103,90	103,55
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s. ²	100,—	100,90	101,20	101,10	101,10	101,10
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 ^e s. ²	100,—	100,45	101,10	101,10	101,10	101,10
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 ^{re} s. ²	100,—	97,75	97,65	97,25	96,90	97,25
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/2 %, 1953-1965 ²	100,—	101,25	101,55	101,05	101,15	101,20
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/2 %, 1954-1972 ²	100,—	100,10	100,20	99,50	99,25	99,55
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974 ²	100,—	97,80	97,20	97,—	97,—	96,85
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	101,85	102,55	102,20	102,—	102,10
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952, 2 ^e s. ²	100,—	102,—	103,10	102,75	102,70	102,75
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...	100,—	263,—	265,—	264,—	263,—	259,—
Intérêts à bonifier :						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	94,—	94,80	95,10	95,10	95,10
Dette coloniale 1950-1960, 4 % ²	100,—	100,15	100,25	100,15	100,—	99,70
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 ²	100,—	104,10	104,10	103,60	103,55	103,35

¹ Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — ² Titres créés après le 6 octobre 1944. — ³ Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.

II. — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15¹

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Assur., banc., soc. à portef.	Entr. immob., hypoth. et hôtel	Chemins de fer et transport par eau	Tramw., Chem. de fer vicinaux et transports	Trucks d'entr. de tramways et d'électricité	Entr. de gaz et d'électricité	Distribution d'eau	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verretries	Industries de la construction	Ind. textiles et soieries	Entreprises coloniales	Plantations	Alimentation	Industries diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1955 1 ^{er} juin ...	99	99	97	97	97	95	97	101	97	100	97	102	96	95	98	96	100	97	100	97
1 ^{er} juillet ...	105	107	103	99	99	102	99	97	100	101	99	104	107	104	102	94	110	106	101	101
Indices par rapport à la période 1936 à 1938																				
1954 1 ^{er} juillet ...	281	298	145	340	77	145	243	61	208	317	204	208	100	133	254	149	582	57	165	309
2 ^o août	296	317	148	344	79	162	256	62	220	333	214	229	104	133	271	150	610	58	173	304
1 ^{er} sept. ...	297	312	151	362	85	161	261	62	221	337	212	222	110	142	274	154	608	55	175	312
1 ^{er} oct. ...	302	325	155	346	82	160	247	69	217	378	214	216	115	146	279	155	629	55	175	330
2 ^o nov.	298	322	151	352	83	155	232	65	216	388	209	208	122	140	275	152	620	57	178	334
1 ^{er} déc. ...	310	326	151	373	80	152	222	63	228	396	213	219	140	156	277	156	669	61	192	343
1955 4 ^o janv. ...	331	356	153	387	89	158	245	67	241	437	228	244	153	173	285	172	709	81	195	355
1 ^{er} février ...	331	347	154	396	91	168	247	65	251	429	223	244	152	176	294	170	700	75	195	362
1 ^{er} mars ...	333	354	153	398	94	161	245	66	250	459	231	248	146	166	293	166	702	67	191	375
1 ^{er} avril ...	352	366	154	401	92	178	258	73	247	503	231	244	148	176	303	161	763	68	191	406
2 ^o mai	358	369	156	419	96	192	266	67	252	500	242	243	155	176	304	157	762	72	201	450
1 ^{er} juin ...	354	367	151	405	93	182	259	68	245	498	234	248	149	167	297	150	764	70	201	435
1 ^{er} juillet ...	373	391	155	402	92	186	257	66	244	505	231	257	160	174	302	141	840	74	203	438

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15²

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1953	248	135	130	12.484	16.443	12.619	16.573
1954	249	129	127	20.654	27.191	20.783	27.318
1954 Juin	21	12	11	1.692	2.218	1.704	2.229
Juillet	20	10	10	1.992	2.705	2.002	2.715
Août	21	10	10	1.982	2.102	1.992	2.112
Septembre ...	22	11	11	1.835	2.622	1.846	2.633
Octobre	21	10	10	1.455	2.118	1.465	2.128
Novembre ...	19	12	12	1.784	2.397	1.796	2.409
Décembre ...	23	11	11	2.312	3.046	2.323	3.057
1955 Janvier	20	10	10	2.607	3.239	2.617	3.249
Février	20	11	11	1.963	2.779	1.974	2.790
Mars	23	12	12	2.085	3.217	2.097	3.229
Avril	19	11	11	2.166	3.625	2.176	3.635
Mai	19	9	9	1.649	2.635	1.658	2.644
Juin	22	9	9	1.771	2.798	1.780	2.807

IV. — RENDEMENT DES TITRES A REVENU FIXE

16

1. — Dette unifiée et emprunts remboursables globalement à date fixe

Début de mois	Dette unifiée 4 %	Emprunts remboursables globalement à date fixe											
		Echéance de 1 à 5 ans							Echéance de 5 à 10 ans				Echéance de 10 à 20 ans
		Etat		Paraétatiques		Villes		Sociétés	Etat		Paraétatiques	Villes	Sociétés
		3 ½ %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 ½ %	4 ½ %	4 %	4 %	4 ½ %	4 ½ %	4 et 4 ½ %
1954 Mai	4,32	3,56	3,79	3,58	3,68	3,95	4,06	5,04	4,41	4,36	4,44	4,58	5,13
Juin	4,30	3,57	3,68	3,21	3,65	3,96	4,03	5,19	4,40	4,22	4,42	4,54	4,97
Juillet	4,25	3,44	3,56	3,25	3,63	3,96	3,96	5,21	4,33	4,24	4,41	4,49	4,91
Août	4,26	3,34	3,56	3,98	3,52	3,96	3,86	4,71	4,29	4,29	4,34	4,45	4,77
Septembre ...	4,22	3,28	3,46	3,93	3,41	3,84	3,73	4,36	4,10	4,15	4,28	4,40	4,72
Octobre	4,22	3,38	3,47	3,92	3,40	3,77	3,61	4,77	4,17	4,22	4,29	4,31	4,72
Novembre ...	4,21	3,38	3,52	4,01	3,41	3,89	3,58	4,67	4,27	4,33	4,32	4,30	4,78
Décembre ...	4,21	3,44	3,68	4,08	3,42	3,96	3,72	4,77	4,35	4,36	4,36	4,36	4,66
1955 Janvier	4,20	3,62	3,64	4,07	3,36	3,91	3,71	5,11	4,36	4,42	4,38	4,50	4,98
Février	4,17	3,48	3,58	3,90	3,28	3,84	3,60	4,49	4,24	4,14	4,37	4,49	4,73
Mars	4,15	3,41	3,49	3,93	3,15	3,72	3,48	4,61	4,05	3,94	4,33	4,46	4,69
Avril	4,13	3,36	3,41	3,89	2,98	3,60	3,27	4,58	4,02	3,94	4,30	4,45	4,79
Mai	4,16	3,41	3,34	3,99	2,84	3,56	3,21	4,57	4,10	4,14	4,31	4,46	4,92
Juin	4,16	3,12	3,32	4,00	2,81	3,51	3,15	4,52	4,10	4,22	4,32	4,38	4,89
Juillet	4,14	3,17	3,32	3,98	2,68	3,40	3,07	4,06	4,10	4,09	4,30	4,37	4,97

2. — Emprunts amortissables par annuités et emprunts à lots

Début de mois	Emprunts amortissables par annuités constantes							Emprunts à lots	
	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 10 à 20 ans			Echéance à plus de 20 ans	Echéance à plus de 20 ans	
	Sociétés	Villes	Sociétés	Colonie	Villes	Sociétés	Villes	Dette directe de l'Etat	Dette indirecte de l'Etat
	4 ½ et 5 %	4 %	4 à 5 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
1954 Mai	4,72	4,90	5,15	4,53	4,89	5,50	4,86	4,53	5,20
Juin	4,71	4,88	5,17	4,54	4,90	5,63	4,86	4,49	5,16
Juillet	4,78	4,81	5,13	4,56	4,90	5,58	4,86	4,48	5,10
Août	4,34	4,72	5,04	4,57	4,89	5,40	4,85	4,41	5,03
Septembre ...	4,25	4,38	4,87	4,57	4,83	5,30	4,83	4,38	4,96
Octobre	4,33	4,30	4,86	4,57	4,79	5,08	4,78	4,38	4,90
Novembre ...	4,37	4,30	4,91	4,56	4,73	5,10	4,55	4,38	4,91
Décembre ...	4,48	4,30	4,88	4,56	4,69	5,19	4,50	4,42	4,91
1955 Janvier	4,26	4,32	4,81	4,56	4,69	5,01	4,50	4,43	4,88
Février	4,18	4,29	4,59	4,56	4,67	4,78	4,43	4,38	4,79
Mars	3,84	4,30	4,48	4,53	4,61	4,62	4,38	4,36	4,79
Avril	3,90	4,29	4,45	4,45	4,58	4,52	4,36	4,38	4,78
Mai	4,18	4,29	4,49	4,42	4,58	5,12	4,35	4,41	4,82
Juin	4,23	4,29	4,72	4,42	4,59	4,75	4,59	4,42	4,79
Juillet	4,04	4,29	4,59	4,42	4,58	4,80	4,32	4,43	4,83

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation d'avril 1953, p. 231.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions Montant nominal	Primes d'émission 1	Libération sans espèces		Emissions nettes 4
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal			Apports en nature 2	Incorporations de réserves au capital 3	

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1953	2.209	1.736	1.546	647	6.040	2.924	2.593	73	1.496	6.156	19,5	1.713	1.288	2.627
1954 p	2.181	1.835	1.628	757	12.670	5.722	5.094	30	1.069	8.626	537,7	1.672	2.467	4.189
1954 2 prem. mois .	411	328	285	80	378	436	368	7	337	1.101	—	249	76	665
1955 2 prem. mois .	437	424	289	90	1.383	918	812	3	31	1.373	—	242	620	270
1954 Février	198	149	128	42	194	165	106	2	100	414	—	127	14	193
Mars	238	220	185	54	244	162	152	2	80	462	—	171	43	203
Avril	194	133	120	71	1.401	561	520	4	158	852	—	149	347	302
Mai	183	274	262	67	819	1.120	943	2	23	1.417	1,5	194	814	221
Juin	186	106	100	62	163	151	132	3	100	357	—	80	79	173
Juillet	156	103	92	58	511	447	439	—	—	550	—	140	198	193
Août	114	99	86	28	153	147	144	—	—	246	3,0	77	66	90
Septembre ...	156	159	142	55	2.493	246	172	2	31	436	0,9	148	54	144
Octobre	158	129	106	61	1.491	554	543	3	130	813	—	80	38	661
Novembre ...	146	66	62	73	1.604	512	418	2	106	684	108,0	71	130	493
Décembre ...	239	217	188	148	3.413	1.387	1.263	3	36	1.640	424,5	312	623	976
1955 Janvier	222	260	173	49	1.172	363	258	3	31	654	—	162	99	201
Février	215	163	116	41	211	556	554	—	—	719	—	80	521	69
Mars	178	155	155	—	—	546	475	—	—	724	—	393	121	116
Avril	157	123	123	—	—	744	741	—	113	1.014	30,0	166	246	595

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1953	253	1.047	785	103	3.029	2.185	1.480	4	130	3.362	8,1	332	227	1.844
1954 p	287	1.259	789	85	1.602	1.217	1.120	2	25	2.501	9,0	619	182	1.142
1954 2 prem. mois .	45	273	173	16	223	209	188	—	—	482	—	85	7	269
1955 2 prem. mois .	43	217	157	16	708	650	315	1	25	892	18,0	87	25	403
1953 Décembre ...	28	100	96	6	95	130	85	—	—	230	—	33	—	148
1954 Janvier	25	211	116	11	205	201	180	—	—	412	—	61	6	229
Février	20	61	56	5	19	8	8	—	—	69	—	23	1	40
Mars	20	43	30	4	10	26	26	—	—	69	—	22	2	32
Avril	27	176	79	6	12	5	5	1	5	186	—	20	—	69
Mai	27	130	97	13	214	95	95	1	20	245	9,0	78	15	128
Juin	27	104	46	6	123	100	71	—	—	204	—	54	1	62
Juillet	27	111	83	4	37	20	20	—	—	131	—	33	10	60
Août	26	57	38	8	368	295	266	—	—	352	—	37	15	252
Septembre ...	28	88	78	4	66	43	43	—	—	131	—	58	—	63
Octobre	16	77	52	8	235	99	90	—	—	176	—	26	47	69
Novembre ...	18	144	67	7	238	133	130	—	—	277	—	116	32	49
Décembre ...	26	56	45	9	75	189	185	—	—	245	—	90	52	88
1955 Janvier	16	42	40	8	516	410	129	1	25	477	18,0	21	24	167
Février	26	175	117	8	191	240	187	—	—	415	—	66	2	236

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé
(millions de francs)

174

Sources : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations		Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réduction de capital Montant		
	anonymes et en command. par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant, nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves		Liquidations	Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale												Montant	Montant

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité **JANVIER 1955**

Belgique	58	87,9	82,0	163	73,1	71,1	48	1171,0	361,9	257,5	3	31,1	—	—	161,5	98,8	63,7	25,0	87,0
Etranger	1	100,0	20,0	—	—	—	1	0,6	0,8	0,8	—	—	—	—	—	0,8	—	—	—
Totaux.....	59	187,3	102,0	163	73,1	71,1	49	1171,6	362,7	258,3	3	31,1	—	—	161,5	99,1	63,7	25,0	87,0

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	46	17,2	15,3	149	38,8	37,5	24	9,3	9,3	9,0	2	1,1	—	—	34,0	2,1	—	—	—
de 1 à 5 millions	10	29,1	25,7	13	22,3	21,6	16	40,2	40,4	29,2	—	—	—	—	40,4	10,1	—	—	—
de 5 à 10 millions	1	6,0	6,0	—	—	—	5	233,1	36,0	34,8	—	—	—	—	7,0	16,9	—	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	1	12,0	12,0	1	150,0	15,0	15,0	—	—	—	—	25,0	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	1	35,0	35,0	—	—	—	1	9,0	41,0	24,8	1	30,0	—	—	55,1	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	1	100,0	20,0	—	—	—	1	30,0	70,0	70,0	—	—	—	—	—	70,0	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	700,0	151,0	75,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux.....	59	187,3	102,0	163	73,1	71,1	49	1171,6	362,7	258,3	3	31,1	—	—	161,5	99,1	63,7	25,0	87,0

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité **FEVRIER 1955**

Belgique	56	100,2	54,8	159	63,0	60,9	41	211,4	555,5	554,0	—	—	—	—	80,4	521,3	26,3	1,1	13,0
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux.....	56	100,2	54,8	159	63,0	60,9	41	211,4	555,5	554,0	—	—	—	—	80,4	521,3	26,3	1,1	13,0

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	39	15,8	13,7	146	37,8	36,1	25	12,9	9,6	8,1	—	—	—	—	28,0	2,7	15,1	1,1	1,0
de 1 à 5 millions	16	34,4	31,1	13	25,2	24,8	12	46,2	28,8	28,8	—	—	—	—	52,4	1,5	11,2	—	12,0
de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	—	2	5,1	14,9	14,9	—	—	—	—	—	14,9	—	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	1	50,0	10,0	—	—	—	1	20,0	30,0	30,0	—	—	—	—	—	30,0	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	127,8	472,2	472,2	—	—	—	—	—	472,2	—	—	—
Totaux.....	56	100,2	54,8	159	63,0	60,9	41	211,4	555,5	554,0	—	—	—	—	80,4	521,3	26,3	1,1	13,0

**VI. — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE ¹**

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	
1953	20.896	fr. cong. 265 fr. s. 60
1954	37.721	fr. s. 129 fl. P.-B. 132,5
1954 Juin	650	—
Juillet ...	7.535	fl. P.-B. 100
Août	—	—
Septembre .	1.650	fl. P.-B. 12,5
Octobre .	24	—
Novembre .	8.854	fl. P.-B. 20
Décembre .	800	—
1955 Janvier ...	—	\$ 30
Février ...	—	\$ 20
Mars	950	fl. P.-B. 100
Avril	6.565	—
Mai	—	—
Juin	400	—

**VII. OPERATIONS BANCAIRES
DU CREDIT COMMUNAL**

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Rembourse- ments nets	
(millions de francs)			
1953 Moyenne ...	415	57	233
1954 Moyenne ...	474	86	209
1954 Juin	417	14	204
Juillet ...	473	19	206
Août	439	24	260
Septembre .	652	14	155
Octobre ...	695	137	126
Novembre .	439	23	87
Décembre .	570	41	183
1955 Janvier ...	520	610	241
Février ...	453	37	251
Mars	431	37	250
Avril	329	28	171
Mai	567	18	353
Juin	591	11	270

**VIII — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES ³**

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
(millions de francs)	
1953 Moyenne ...	1.466
1954 Moyenne .	1.652
1954 Juin	1.751
Juillet ...	1.939
Août	1.541
Septembre .	1.879
Octobre ...	1.769
Novembre .	1.499
Décembre .	1.727
1955 Janvier ...	1.599
Février ...	1.387
Mars	1.624
Avril	1.585
Mai	1.497
Juin	1.732

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

25¹

(millions de francs)

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme ²			Dettes à court terme ⁴			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales ⁵	
	intérieure			intérieure	extérieure	totale	intérieure	extérieure	totale			
	directe	indirecte	totale									extérieure ^{1 2}
1954 Avril	140.493	8.576	149.069	14.687	29.564	2.591	32.155	69.875	4.567	74.442	19.791	290.144
Mai	140.387	8.565	148.952	14.616	30.619	4.059	34.678	68.887	4.808	73.695	19.470	291.411
Juin	141.026	8.558	149.584	14.504	30.520	2.057	32.577	68.294	4.146	72.440	20.450	289.555
Juillet	146.408	8.553	154.961	14.660	28.560	2.054	30.614	64.955	3.834	68.789	20.387	289.411
Août	147.605	8.553	156.158	15.469	25.845	2.050	27.895	67.862	3.267	71.129	19.841	290.492
Septembre	147.504	8.545	156.049	15.478	25.808	2.050	27.858	67.284	4.470	71.754	19.523	290.662
Octobre	147.155	9.935	157.090	15.598	25.809	2.045	27.854	70.068	4.462	74.530	20.118	295.190
Novembre	155.604	9.929	165.533	15.713	25.815	2.041	27.856	62.415	4.459	67.324	20.867	296.943
Décembre	155.163	9.920	165.083	15.666	25.818	2.038	27.856	62.307	4.600	66.907	22.376	297.888
1955 Janvier	153.914	9.896	163.810	16.393	26.020	2.787	28.807	64.193	4.234	68.427	20.560	297.997
Février	153.633	10.039	163.672	16.387	26.028	2.789	28.817	66.515	4.233	70.748	20.647	300.171
Mars	153.429	10.332	163.761	17.045	26.036	2.795	28.831	67.734	4.232	71.966	19.830	301.433
Avril	155.431	10.323	165.754	17.663	26.042	2.794	28.836	67.461	4.228	71.582	20.282	304.224
Mai	159.640	10.316	169.956	17.692	26.049	2.802	28.851	64.353	3.869	68.222	20.411	305.132
Juin	159.107	10.304	169.411	17.520	26.057	2.809	28.866	64.518	3.197	67.715	20.710	304.222

¹ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — ² Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — ³ Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — ⁴ Certificats à un an d'échéance au plus. — ⁵ Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

25²

(millions de francs)

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie ¹	Créance consolidée sur l'Etat ²	Effets publics nationaux ³	
1951 Décembre	6.529	34.860	1.221	42.610
1952 Mars	7.178	34.763	1.269	43.210
Juin	8.865	34.763	1.435	45.063
Septembre	8.953	34.763	1.475	45.191
Décembre	6.260	34.763	1.478	42.501
1953 Mars	7.819	34.660	1.565	44.044
Juin	6.009	34.660	1.653	42.322
Septembre	8.965	34.660	1.678	45.303
Décembre	8.040	34.660	1.678	44.378
1954 Mars	5.449	34.660	1.781	41.890
Juin	7.983	34.660	1.790	44.433
Septembre	8.681	34.660	1.792	45.133
Décembre	7.939	34.660	1.792	44.391
1955 Mars	7.882	34.660	1.902	44.444
Juin	7.669	34.660	1.901	44.230

¹ Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la B.N.B. — ² Art. 3 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — ³ Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (sans distinction d'exercice)

25³

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	du 1/I au 31/V/1955	Dépenses	du 1/I au 31/V/1955
Voies et moyens :		Dépenses ordinaires :	
Impôts	30.547	Dettes publiques	5.385
Taxes, péages et redevances	1.177	Pensions	4.809
Revenus patrimoniaux	655	Dotations	138
Remboursements	394	Non-valeurs et remboursements	482
Produits divers	192	Administration { rémunérations	8.414
Impôts d'assainissement monétaire	127	générale { matériel	2.812
Recettes résultant de la guerre	201	Subventions	11.697
		Travaux	413
		Autres dépenses	1.587
Total...	33.293	Total...	35.737
Recettes extraordinaires :		Dépenses extraordinaires :	
Produits d'emprunts consolidés	8.234	Service de la dette publique	—
Diverses	115	Crédits relatifs aux avances	468
		Crédits relatifs aux participations	12
		Crédits relatifs { immob. nouv.	5.246
		aux immobilis. { rest. du dom. pub.	386
		Autres dépenses	—
		Résorption du chômage	460
		Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	21
Total...	8.349	Total...	6.593
TOTAL GENERAL...	41.642	TOTAL GENERAL...	42.330
		Mali ...	688

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1953 Moyenne mensuelle	2.568	1.081	1.997	5.646	—
1954 Moyenne mensuelle	2.711	1.122	2.057	5.890	—
1954 Avril	2.861	1.116	1.978	5.955	29.368
Mai	2.885	1.081	2.074	6.040	29.408
Juin	3.366	1.131	1.992	6.489	35.897
Juillet	4.998	1.122	2.072	8.192	44.089
Août	2.153	1.096	2.064	5.313	49.402
Septembre	2.297	1.168	2.135	5.600	55.002
Octobre	1.746	1.190	2.116	5.052	60.054
Novembre	1.980	1.107	2.191	5.278	65.332
Décembre	1.883	1.239	2.228	5.350	70.682
1955 Janvier	4.698	1.039	2.158	7.895	7.895
Février	2.079	1.171	2.081	5.331	13.226
Mars	2.100	1.309	2.186	5.595	18.821
Avril	2.281	1.279	2.061	5.621	24.442
Mai	2.698	1.244	2.162	6.104	30.546
Juin	2.707	1.489	2.377	6.573	37.119

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 juin 1955 pour les exercices 1954 et 1955

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1954 2		Exercice 1955		Juin 1955
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1955
I. Contributions directes 1	30.325	33.712	11.524	12.779	2.707
II. Douanes et accises	13.395	13.045	7.271	6.861	1.489
dont douanes	4.577	4.350	2.513	2.275	485
accises	7.868	8.538	4.293	4.466	903
taxes spéciales de consommat.	687		321		56
III. Enregistrement	24.683	25.256	13.017	12.437	2.377
dont enregistrement	2.522	2.370	1.376	1.279	344
successions	1.191	1.050	602	516	140
timbres et taxes assimilées	20.693	21.500	10.884	10.451	1.870
Total 1 ...	68.403	72.013	31.812	39.077	6.573
Différence par rapport aux éval. budgét.	— 3.610		— 265		+ 85

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1954 commencé le 1er janvier 1954 se clôture le 31 mars 1955.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30^a

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif *

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfique	en perte			bénéfice	perte			
1953 ^a	12.805	9.046	3.759	136.107	86.053	23.561	2.078	13.128	32.120 ³	1.493
1954	13.684	9.623	4.061	141.507	93.368	24.397	1.946	13.261	33.030 ³	1.524
1953 Octobre	654	470	184	10.986	6.432	1.443	172	884	2.800	116
Novembre ...	352	251	101	10.126	6.159	1.293	81	915	2.730	113
Décembre ...	342	239	103	5.806	3.671	578	73	287	3.361	147
1954 Janvier	112	82	30	2.221	734	190	19	106	3.885	171
Février	169	123	46	649	1.466	353	13	57	2.882	124
Mars	1.576	1.160	416	12.949	10.642	2.013	189	1.146	2.718	111
Avril	2.613	1.904	709	22.946	13.942	3.043	285	1.769	2.850	138
Mai	2.580	1.899	681	31.047	23.023	5.255	525	2.859	2.321	110
Juin	1.947	967	380	20.942	13.182	3.436	187	1.728	2.399	114
Juillet	554	420	134	14.453	7.999	4.893	62	3.326	3.331	160
Août	230	165	65	1.320	1.096	211	26	102	2.161	96
Septembre ...	318	223	95	1.541	1.488	247	36	126	2.495	117
Octobre	595	434	161	11.398	7.270	1.090	158	652	2.568	123
Novembre ...	362	261	101	11.050	5.661	1.364	91	904	2.431	116
Décembre ...	302	212	90	5.317	3.610	519	68	271	2.991	144

* Les chiffres de 1954 sont provisoires.

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² Déduction faite des doubles emplois.

³ Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

31

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)

(millions de francs)

Périodes	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1953 Moy. mens.	1.100	807	293	45.493 ²
1954 Moy. mens.	1.115	897	218	49.459 ²
1954 Avril ...	1.023	969	54	46.772
Mai	982	942	40	46.812
Juin	1.026	1.002	24	46.836
Juillet ...	1.306	1.015	291	47.127
Août	1.041	813	228	47.355
Septembre .	1.017	863	154	47.509
Octobre .	1.120	862	258	47.767
Novembre .	978	833	145	47.913
Décembre .	1.267	1.067	200	49.459 ²
1955 Janvier ...	1.579	733	846	50.305
Février . p	1.135	790	345	50.650
Mars ... p	1.013	1.119	-106	50.544
Avril ... p	972	1.434	-462	50.082
Mai ... p	992	1.138	-146	49.936
Juin ... p	1.002	1.052	-50	49.886

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite *

(millions de francs)

Périodes	Loi de 1865	Lois coordonnées de 1946		Employés (Lois des 10-3-1925 et 18-6-1930)	Totaux
		Versements obligat. (travailleurs manuels)	Versements facultatifs		
1954 Moy. mens.	4,7		12,3	26,3	
1954 Janvier .	3,4	179,0	23,1	26,2	231,7
Février .	4,9	0,6	1,0	25,2	31,7
Mars ...	4,6	4,4	14,0	27,1	50,1
Avril	4,2	3,7	13,1	26,4	47,4
Mai	5,9	3,3	13,2	26,1	48,5
Juin	5,1	2,6	12,5	25,6	45,8
Juillet ...	3,4	2,4	12,5	27,0	45,3
Août	3,7	2,2	11,8	25,7	43,4
Septembre .	4,9	1,8	11,9	26,0	44,6
Octobre .	4,8	1,7	11,1	27,1	44,7
Novembre .	4,6	1,7	11,0	25,1	42,4
Décembre .	6,6	1,9	12,0	27,7	48,2
1955 Janvier .	5,3	1,9	12,7	25,6	45,5

* Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 229,0 millions de francs en 1952, 227,6 millions de francs en 1953 et 219,3 millions de francs (montant provisoire) en 1954. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

Le montant des versements effectués auprès des organismes d'assurance agréés pour l'exécution de la loi du 18 juin 1930 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés, à l'exclusion des versements effectués à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, s'élève pour les années 1952 et 1953 respectivement à 1.225 millions et 1.236 millions de francs.

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1952 : 7.223.062 et au 31 décembre 1953 : 7.222.827.

² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)
Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.

Périodes	Indice général *	Indices par industries																								
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports		Gaz et électricité		
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer ¹		Ensemble ¹	
a) Indice des salaires horaires moyens																										
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114		
1952 Septembre	486	514	478	492	489	493	492	436	458	496	458	504	482	493	489	484	458	422	464	462	484	439	448	446	527	
Décembre	485	520	472	498	501	489	494	436	464	500	464	506	482	494	472	483	449	418	464	460	479	455	452	453	526	
1953 Mars	485	497	477	493	492	493	493	440	460		464	513	486	499	463	484	453	416	464	463	474	445	454	452	530	
Juin	487	505	475	493	491	497	495	440	459		467	513	493	503	459	488	458	414	464	463	496	445	453	452	528	
Septembre	487	499	480	485	497	497	492	444	464		469	512	489	501	458	488	457	414	481	461	491	449	455	454	530	
Décembre	493	507	491	493	522	496	498	447	469		478	525	501	513	459	487	458	413	494	463	484	455	459	458	538	
1954 Mars	494	501	485	494	513	498	498	445	478		479	524	506	515	462	485	466	428	511	495	479	450	458	457	533	
Juin	503	523	495	509	533	499	507	468	486		486	530	513	521	480	494	472	440	514	497	496	459	460	460	556	
Septembre	502	516	505	499	519	507	507	465	477		480	531	508	519	496	487	473	429	516	499	493	461	461	461	554	
Décembre	p507	531	507	509	529	510	512	468	497		p488	536	516	526	499	485	475	428	516	503	493	472	463	465	558	
1955 Mars	p506	515	496	510	522	p504	p508	468	491		p490	532	p510	p521	p504	p486	468	432	530	508	487	465	465	465	556	
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés																										
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	112	111	111	114	120	112	118	107	126	113	—	—	—	115	
1952 Septembre	470	456	440	446	481	468	461	415	452	469	445	490	494	492	479	448	467	420	472	491	457	410	—	—	—	528
Décembre	469	449	438	457	489	467	466	412	452	470	449	490	494	492	461	444	456	421	472	490	451	410	—	—	—	530
1953 Mars	470	444	448	453	482	469	465	411	449		448	492	497	494	461	445	463	420	472	492	455	410	—	—	—	529
Juin	470	448	448	445	471	472	462	413	449		449	496	499	498	458	446	466	419	472	493	470	410	—	—	—	529
Septembre	470	445	448	440	478	472	461	411	457		453	490	506	498	458	442	459	419	472	491	458	410	—	—	—	531
Décembre	475	446	454	447	483	472	464	406	458		458	511	518	515	458	446	461	419	489	493	462	410	—	—	—	531
1954 Mars	478	458	454	452	481	474	466	408	468		463	507	524	515	462	440	465	431	499	516	459	410	—	—	—	539
Juin	483	465	457	462	485	477	472	428	469		467	512	523	518	476	448	472	431	502	520	468	410	—	—	—	553
Septembre	484	465	464	455	483	484	473	428	469		467	513	520	516	493	447	473	432	503	510	452	410	—	—	—	555
Décembre	p488	467	463	464	492	488	479	426	469		p472	516	530	523	493	438	472	431	503	519	465	410	—	—	—	555
1955 Mars	p487	469	464	464	488	p488	p479	423	469		p470	509	p526	p518	p497	p441	467	431	527	528	448	410	—	—	—	565
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés																										
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	—	116
1952 Septembre	468	454	462	467	505	468	472	475	432	442	428	480	498	489	469	482	418	431	430	442	477	449	—	—	—	479
Décembre	468	452	461	470	522	466	475	475	432	441	429	478	496	487	458	482	414	431	430	443	486	449	—	—	—	481
1953 Mars	468	447	468	470	513	469	475	475	427		430	481	495	488	452	485	418	431	430	443	496	457	—	—	—	485
Juin	470	451	464	465	507	473	474	475	427		432	486	501	494	456	488	423	431	430	444	501	457	—	—	—	485
Septembre	469	448	464	457	505	477	473	475	432		435	483	498	490	456	481	418	431	430	443	499	457	—	—	—	486
Décembre	475	449	476	466	514	476	477	475	432		442	495	516	506	456	486	424	431	452	444	495	457	—	—	—	486
1954 Mars	475	452	473	470	515	479	480	475	444		446	493	513	503	456	485	429	442	462	467	487	457	—	—	—	495
Juin	479	457	473	477	524	481	485	495	444		448	492	514	503	475	471	433	442	465	476	495	457	—	—	—	510
Septembre	483	457	479	476	512	494	490	495	444		449	491	514	503	496	477	435	442	466	480	509	457	—	—	—	510
Décembre	p490	460	481	483	523	496	495	500	466		p450	515	527	521	497	482	433	442	466	505	520	457	—	—	—	511
1955 Mars	p493	462	484	483	518	p498	p495	500	469		p453	521	p523	p522	p501	p483	436	442	472	508	511	457	—	—	—	507

* L'indice général comprend les salaires dans les charbonnages.

¹ Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et provinces	
		Call money ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1953 Moyenne	38	2,4	154,8	1,8	8,4	159,4	75,6	2,6	3,2	166,2	242,0	185,3	56,1	351,5	298,1
1954 Moyenne	38	2,4	138,1	1,6	8,5	169,8	79,8	2,6	3,3	176,5	229,7	199,6	55,2	376,1	285,0
1954 Avril	38	2,2	151,6	1,7	7,5	163,8	82,8	2,6	3,4	170,3	245,3	195,2	53,9	365,5	299,2
Mai	38	2,3	131,9	1,7	7,2	165,0	74,2	2,6	3,8	171,6	217,1	195,6	51,4	367,2	268,5
Juin	38	2,2	119,5	1,8	6,1	169,6	78,3	2,5	3,9	176,1	207,8	199,3	53,2	375,4	261,0
Juillet	38	2,6	117,8	2,1	10,9	175,4	90,4	2,8	3,8	182,9	222,9	202,3	56,1	385,2	279,0
Août	38	2,5	115,8	1,7	7,8	163,7	76,8	2,4	2,9	170,3	203,3	187,3	50,6	357,6	253,9
Septembre	38	2,5	124,4	1,4	5,0	169,2	74,3	2,5	3,0	175,6	206,7	201,0	54,1	376,6	260,8
Octobre	38	2,5	139,8	1,5	7,8	172,5	82,8	2,8	3,3	179,3	233,7	201,9	58,1	381,2	291,7
Novembre	38	2,2	130,6	1,4	11,6	175,2	81,7	2,4	2,7	181,2	226,6	210,2	53,6	391,4	280,2
Décembre	38	2,6	126,5	1,9	8,9	196,0	88,7	3,1	3,9	203,6	228,0	225,3	62,6	428,9	290,6
1955 Janvier	38	2,4	131,5	1,5	7,7	177,9	87,2	2,8	3,4	184,5	229,8	205,2	54,4	389,7	284,3
Février	38	2,3	120,1	1,2	6,5	168,6	73,7	2,5	2,9	174,6	203,2	196,0	49,2	370,6	252,3
Mars	38	2,9	149,3	1,6	10,2	185,7	80,8	3,2	4,1	193,4	244,4	216,7	56,4	410,0	300,8
Avril	38	2,3	127,2	1,6	9,6	178,3	84,9	2,9	4,5	185,0	226,2	205,3	53,1	390,3	279,3
Mai	38	2,2	130,7	1,8	8,7	175,4	80,9	2,8	4,0	182,1	224,3	199,3	52,6	381,4	276,9
Juin	38	2,5	123,0	1,8	7,5	195,0	81,7	2,8	3,7	202,1	216,0	223,7	57,5	425,8	273,4

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en *call money*.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global *	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1953 Moyenne ...	664 ¹	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92	3,80
1954 Moyenne ...	678 ¹	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91	3,86
1954 Avril	669	27,7	20,7	29,9	75,6	30,9	75,6	212,0	92	4,04
Mai	670	28,0	20,3	27,5	71,8	28,3	71,8	199,4	92	3,92
Juin	671	28,1	20,7	29,3	70,4	26,2	70,4	196,3	91	3,61
Juillet	672	30,6	21,1	34,4	84,5	36,8	84,5	240,2	91	3,97
Août	673	27,4	20,5	28,2	70,8	28,5	70,8	198,3	91	3,65
Septembre ...	675	27,2	20,0	28,5	71,3	28,0	71,3	199,1	91	3,67
Octobre	676	27,0	20,8	30,8	77,3	31,7	77,3	217,2	91	4,06
Novembre ...	677	27,3	21,0	28,6	71,3	27,5	71,3	198,6	91	3,93
Décembre ...	678	27,6	21,2	33,0	78,3	30,0	78,3	219,5	91	3,94
1955 Janvier	680	29,6	21,1	31,6	82,8	34,5	82,8	231,7	90	4,13
Février	681	28,3	21,1	27,1	68,6	27,1	68,6	191,4	91	3,67
Mars	680	27,3	20,4	28,9	74,5	29,1	74,5	206,9	91	3,66
Avril	682	27,4	20,7	30,8	73,6	29,9	73,6	207,9	90	3,94
Mai	683	29,2	20,8	27,8	71,7	29,2	71,7	200,4	91	3,75
Juin	683	28,5	20,9	30,7	74,9	28,7	74,9	209,2	91	3,64

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

α) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
<i>Nombre de produits</i>	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1953 Moyenne	415	387	475	344	430	552	455	280	420	458	303	315	276	366
1954 Moyenne	410	384	458	334	422	550	438	278	410	450	304	317	271	341
1954 Avril	410	373	488	343	422	550	438	284	406	446	303	315	273	352
Mai	409	357	494	333	423	550	438	280	410	450	301	316	265	352
Juin	412	369	486	332	422	550	438	277	410	450	302	317	266	350
Juillet	409	390	433	329	421	550	438	277	407	450	302	316	266	337
Août	408	399	420	322	423	550	438	279	411	449	302	317	267	329
Septembre	408	385	426	320	423	550	438	274	417	449	303	317	267	326
Octobre	409	383	426	324	424	550	438	272	422	448	306	322	267	329
Novembre	411	387	432	332	424	550	438	272	422	448	306	322	268	326
Décembre	412	391	433	340	424	550	438	275	423	448	307	322	272	322
1955 Janvier	418	390	439	341	429	550	443	281	429	448	314	327	282	323
Février	416	378	427	338	428	550	443	284	429	438	315	328	282	322
Mars	417	370	418	330	434	550	468	287	431	441	320	336	282	324
Avril	418	370	415	334	434	550	468	287	430	443	318	336	274	328
Mai	418	373	429	340	434	550	468	280	433	446	320	339	274	325
Juin	419	366	450	348	432	551	456	279	434	446	315	339	257	324

α) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
<i>Nombre de produits</i>	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1953 Moyenne	232	625	427	384	457	329	478	341	259	447	438	437	402	456
1954 Moyenne	233	629	465	379	436	325	483	347	252	464	427	471	392	450
1954 Avril	215	615	462	377	442	314	475	368	253	461	422	461	390	449
Mai	220	614	463	375	448	315	459	361	253	463	425	464	392	452
Juin	230	625	463	382	463	331	472	331	253	463	427	469	392	457
Juillet	242	625	465	382	456	329	480	335	252	463	428	472	392	455
Août	234	632	469	382	450	328	484	340	252	465	427	473	391	451
Septembre	246	632	472	381	433	328	493	345	252	468	430	474	393	463
Octobre	261	632	475	382	427	332	496	349	251	469	430	475	392	462
Novembre	284	645	475	380	412	329	499	371	250	469	435	485	396	465
Décembre	312	654	480	377	413	316	498	373	250	469	434	486	394	459
1955 Janvier	351	677	483	385	412	322	496	461	250	469	441	504	395	465
Février	336	681	484	388	416	322	493	488	249	470	445	505	397	483
Mars	310	682	486	386	420	319	491	476	250	470	453	520	402	488
Avril	312	682	486	386	420	322	487	473	246	470	459	524	409	492
Mai	317	682	486	380	415	316	486	444	244	470	456	518	409	488
Juin	380	682	486	378	416	314	487	432	242	470	456	517	409	491

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45²
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats- Unis (Depart- ment of Labor, Bureau Labor Statist- ics)	France (Statist- ique générale de la France) 1	Pays- Bas (Cen- traal Bureau voor de Statist- iek)	Roya- me-Uni (Board of Trade)	Suède (Admi- nistrat- ion du Com- merce)	Suisse (Office fédéral de l'In- dustrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1953 Moyenne ...	107	105	138	134	149	139	98
1954 Moyenne ...	105	105	136	136	150	139	99
1954 Avril	106	105	139	136	150	139	99
Mai	105	105	139	137	151	138	99
Juin	106	104	135	137	152	139	99
Juillet	105	105	134	134	152	139	99
Août	105	105	136	134	150	138	99
Septembre ...	105	104	135	134	150	138	99
Octobre	105	104	134	136	150	138	99
Novembre ...	106	104	135	136	151	139	100
Décembre ...	106	104	135	136	153	140	100
1955 Janvier	107	105	136	138	154	140	100
Février	107	105	135	137	154	141	99
Mars	107	104	135	136	153	142	99
Avril	107	105	135	136	p 152	99	99
Mai	107		p 137		p 152	99	99
Juin			p 133				

¹ Base 100 en 1949.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46
EN BELGIQUE

Base moyenne 1936 à 1938 = 100

Périodes	Indice général	Produits alimen- taires	Produits non alimen- taires
Nombre de produits	56	34	22
1953 Moyenne	415	395	446
1954 Moyenne	422	407	444
1954 Avril	422	406	445
Mai	423	408	445
Juin	424	410	445
Juillet	422	407	444
Août	424	409	444
Septembre	423	407	444
Octobre	420	403	444
Novembre	422	406	444
Décembre	423	408	444
1955 Janvier	424	409	444
Février	421	405	443
Mars	420	404	442
Avril	416	399	442
Mai	414	395	441
Juin	416	397	442

PRODUCTION

I. — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55¹

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de Houille									Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'ex- traction	
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502
1953 Moyenne	95	132	385	307	606	417	790	2.505	24,3	3.074
1954 Moyenne	91	126	356	300	596	414	771	2.437	24,0	2.815
1954 Avril	94	129	370	316	618	434	748	2.466	24,0	3.729
Mai	94	130	339	279	581	412	688	2.299	22,0	3.899
Juin	93	129	359	303	625	433	718	2.438	23,5	4.085
Juillet	89	124	283	230	479	342	735	2.069	21,1	4.095
Août	85	119	354	296	564	386	728	2.328	24,7	4.067
Septembre	86	121	343	311	593	417	763	2.427	25,1	4.055
Octobre	88	123	363	329	619	428	765	2.504	25,3	3.874
Novembre	90	124	341	306	585	400	814	2.446	23,8	3.490
Décembre	91	125	372	319	619	426	843	2.579	24,8	2.815
1955 Janvier	86	120	349	309	595	405	845	2.503	24,9	2.273
Février	86	119	312	278	549	385	809	2.333	23,3	1.898
Mars	86	118	370	316	626	445	908	2.665	26,7	1.467
Avril	86	120	339	300	592	414	848	2.493	24,7	1.367
Mai	86	119	326	288	583	397	816	2.410	23,8	1.294
Juin	p		357	316	626	408	878	2.585		1.241

¹ Y compris 92.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	37	261	253	202
1953 Moyenne	496	4.736	110	585	42	351	366	280
1954 Moyenne	512	4.592	115	560	47	385	413	302
1954 Mars	507	4.636	115	580	43	372	405	300
Avril	486	4.635	91	550	45	361	393	284
Mai	497	4.627	95	559	47	376	391	278
Juin	509	4.644	104	520	46	391	420	290
Juillet	507	4.635	86	516	44	377	393	263
Août	526	4.772	102	505	44	397	421	292
Septembre	522	4.485	124	549	45	404	438	333
Octobre	545	4.478	134	576	44	416	450	344
Novembre	528	4.483	129	571	45	399	440	328
Décembre	558	4.482	140	578	47	427	462	354
1955 Janvier	565	4.300	140	610	49	431	468	348
Février	517	4.320	126	572	51	419	458	343
Mars	577	4.374	157	610	51	477	522	403
Avril	558	4.352	125	572	51	451	493	363
Mai	558	4.309	97	p 572	p 51	p 449	p 471	p 346

II. — INDUSTRIE TEXTILE

Source : Ministère des Affaires économiques (Institut National de Statistique).

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute ¹	Coton	Laine ²	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1953 Moyenne .	760	5.973	152	6.875	533	1.843	1.292	2.268	618	3.654	5.553	2.013	523
1954 Moyenne .	729	6.062	181	7.662	565	1.831	1.371	2.597	629	3.284	6.425	2.091	604
1954 Mars	714	6.632	203	8.633	693	1.900	1.363	2.589	570	3.282	7.062	2.226	694
Avril	669	6.364	188	7.457	593	1.629	1.246	2.605	557	3.102	6.573	1.928	603
Mai	628	5.637	158	7.217	563	1.626	1.334	2.706	582	3.060	5.903	1.815	591
Juin	592	6.023	157	7.831	571	1.805	1.409	2.614	621	3.456	6.291	1.834	635
Juillet ...	555	5.273	185	4.974	401	1.442	1.154	2.011	595	3.270	5.143	1.746	477
Août	723	5.479	178	7.367	463	1.537	1.483	2.762	567	3.279	5.921	2.031	541
Septembre .	758	6.203	166	8.719	566	2.017	1.513	2.543	659	3.437	7.146	2.411	655
Octobre ...	861	6.631	164	8.413	595	2.135	1.697	2.754	762	3.351	7.189	2.453	659
Novembre .	781	5.857	228	7.680	608	2.057	1.576	2.664	708	3.420	6.746	2.337	599
Décembre .	898	6.456	186	8.731	620	2.260	1.261	2.901	760	3.565	7.073	2.406	639
1955 Janvier .	823	6.328	223	7.783	576	1.984	1.367	2.766	662	3.190	6.213	2.203	609
Février ...	813	6.316	215	7.727	524	1.876	1.385	2.555	678	3.287	6.203	2.301	563
Mars ...	886	7.170	202	8.629	590	1.999	1.495	2.761	697	3.667	6.964	2.437	598
Avril	823	6.221	225	6.952	515	1.810	1.466		580	3.262	6.034	2.369	559
Mai		6.324		6.552	455		1.297		534	3.128	5.605	2.273	491

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

III. — PRODUCTIONS DIVERSES

56³

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires		Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries ⁴	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson ⁵	
			Azote primaire	Azote dans les engrais finis	Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) [*]	Déclarations en consom.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)
												sucres bruts	sucres raffinés							
1936-1938 Moy	250 ¹	117 ²	154 ²	15,2	13,8	7,7	20,1	3,3	172	12,0	17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2	
1953 Moyenne	386	125	163	18,6	17,2	10,8	21,6	3,8	174	12,5	31,9	16,4	253	19,5	12,4	23,1	4.694	3,7	31,8	
1954 Moyenne	365	130	146	18,6	17,2	10,8	21,6	3,8	174	12,5	26,6	14,5	254	20,8	12,6	19,7	4.757	3,4	34,0	
1954 Avril	392	124	171	18,6	16,8	7,3	22,3	3,7	144	12,8	—	13,6	169	18,4	15,0	12,3	5.171	3,3	35,3	
Mai	427	125	178	18,7	17,0	1,4	21,1	3,7	199	13,4	—	12,3	153	18,2	13,6	10,3	4.643	3,7	29,7	
Juin	415	120	182	18,3	16,9	4,2	22,3	4,0	220	14,0	—	10,3	114	22,8	14,3	23,8	5.066	3,1	31,6	
Juillet	430	124	166	17,8	17,1	3,8	17,9	3,0	231	14,6	—	11,8	99	25,9	14,4	19,6	4.451	2,5	24,7	
Août	415	132	192	19,6	18,2	9,6	18,7	3,7	214	14,1	0,2	11,7	69	22,2	13,0	17,8	4.371	3,1	29,5	
Septembre	403	143	161	17,9	16,6	10,1	22,9	3,7	227	15,7	0,3	13,0	34	26,1	11,8	31,7	3.630	2,9	30,5	
Octobre	403	135	167	20,1	18,9	17,9	23,3	4,1	203	13,9	104,3	22,4	105	17,0	12,1	15,7	4.697	3,4	35,9	
Novembre	347	142	137	19,7	18,7	17,3	21,9	3,9	174	12,7	171,2	27,2	232	22,9	11,7	13,4	4.513	4,1	39,4	
Décembre	331	145	101	20,2	19,1	15,0	24,9	4,2	145	12,1	43,5	15,6	254	18,8	13,1	29,8	4.732	3,1	35,9	
1955 Janvier	217	139	88	20,3	19,2	6,9	22,5	3,6	110	10,9	1,4	11,6	236	22,6	9,9	29,0	4.651	3,9	37,6	
Février	255	141	102	18,1	17,1	12,5	22,5	4,0	93	9,5	5,0	12,1	209	17,1	10,9	14,0	4.478	4,5	36,5	
Mars	237	159	147	20,1	18,9	18,2	25,7	4,6	99	10,2	—	14,1	186	19,6	12,0	18,4	5.046	5,5	44,3	
Avril	425	p139	p137	19,8	18,7	15,9	23,2	4,4	131	12,2	—	12,8	145	18,3	15,3	25,6	4.527	4,3	37,3	
Mai	436			19,1	18,0	2,2	21,9	3,7	p211	p12,6	0,1	12,6	121	18,8	13,8	13,1	4.365			
Juin	p477										—	12,4	106	23,4	15,1	24,1				

¹ Moyenne 1938.

² Moyenne 1937-1938-1939.

³ Fin de période.

⁴ Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

⁵ Vente aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberghe; en 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

IV. — ENERGIE ELECTRIQUE *

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production ¹				Importations	Exportations	Total énergie absorbée par les réseaux (7) = (4) + (5) - (6)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)			
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)					
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	441
1953 Moyenne	32,7	400	384	817	17,8	17,9	817
1954 Moyenne	35,0	442	404	881	16,6	16,3	881
1954 Mars	40,6	454	422	916	11,9	22,1	906
Avril	35,1	416	398	849	15,1	18,6	846
Mai	25,7	416	392	834	18,9	24,1	829
Juin	25,6	397	392	814	19,3	7,7	826
Juillet	22,6	379	361	763	19,7	4,3	778
Août	33,3	411	379	823	24,9	1,6	847
Septembre	34,6	437	394	866	22,2	4,3	884
Octobre	40,2	472	417	929	23,5	7,5	945
Novembre	39,5	471	430	941	15,4	10,6	945
Décembre	44,4	518	446	1.008	13,0	14,3	1.007
1955 Janvier	42,4	503	434	979	22,8	4,6	997
Février	40,1	451	401	892	23,7	1,7	914
Mars	42,1	478	468	988	20,3	5,9	1.003
Avril	33,6	432	430	896	30,8	6,9	920
Mai	30,6	415	426	871	27,5	2,3	896

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1953 : 221; au début de l'année 1954 : 213.

¹ Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V. — GAZ
(Production, Importation et Exportation) ¹

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques — Administration du Combustible et de l'Energie.

Périodes	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages	Total de gaz produit en Belgique (7) = (1) + (2) + (8) + (4) + (5)	Imports	Exports	Solde : importations moins exportations (10) = (8) - (9)	Total de gaz disponible en Belgique (11) = (7) + (10)
	Régies et associations de communes	Sociétés privées	Régies	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique	Production destinée aux fournitures industrielles						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(8)	(9)	(10)	(11)		
1953 Moyenne	0,05	1,06	5,25	57	75	8,81	147	0,45	2,36	-1,91	145
1954 Moyenne	0,05	1,05	3,87	65	84	8,94	162	0,07	3,62	-3,55	159
1954 Février	0,04	2,30	5,60	66	73	8,87	156	0,03	3,54	-3,51	153
Mars	0,04	1,01	5,35	65	83	8,70	163	0,05	3,45	-3,40	160
Avril	0,04	1,00	4,83	62	80	8,76	156	0,05	3,47	-3,42	153
Mai	0,05	1,17	3,17	62	82	9,06	158	0,07	3,30	-3,23	154
Juin	0,05	1,09	3,04	64	81	9,07	158	0,05	3,41	-3,36	155
Juillet	0,06	1,13	2,98	61	79	8,27	153	0,05	3,73	-3,68	149
Août	0,05	0,86	3,31	63	85	7,82	160	0,07	2,60	-2,53	157
Septembre	0,05	0,82	3,33	64	87	8,34	163	0,05	3,89	-3,84	159
Octobre	0,04	0,76	3,20	66	91	8,99	170	0,05	4,13	-4,08	166
Novembre	0,04	0,73	2,91	66	91	9,58	171	0,08	4,09	-4,01	167
Décembre	0,04	0,75	2,82	68	92	10,92	175	0,24	4,28	-4,04	171
1955 Janvier	0,04	0,83	2,50	73	94	12,10	182	0,41	4,78	-4,37	178
Février	0,03	0,71	2,29	66	89	11,34	170	0,03	0,29	-0,26	169
Mars	0,04	0,85	2,56	74	102	12,22	192	0,09	4,80	-4,71	187
Avril	0,04	0,76	2,26	63	96	11,20	174	0,05	4,14	-4,09	170

¹ La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisation, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1953 et 1954) s'élève à 18.

CONSOMMATION *

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

65¹

A. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

Mois	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Art. de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Mai	486	499	570	599	659	655	403	403	229	229	551	620	449	471
Juin	419	435	538	537	619	642	402	411	243	236	551	620	388	404
Juillet	496	520	558	621	726	793	434	438	235	241	586	667	397	403
Août	346	353	507	536	688	699	423	419	227	227	557	616	375	413
Septembre	447	464	605	620	672	695	396	408	233	235	562	637	546	541
Octobre	558	560	585	574	715	701	411	427	241	244	600	650	542	595
Novembre	498	524	507	544	920	995	392	433	221	226	565	638	465	515
Décembre	521	576	579	605	1.087	1.160	493	505	248	256	710	781	472	533
	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955
Janvier	445	388	546	543	576	616	447	431	220	223	650	674	623	716
Février	336	347	537	550	550	604	420	423	217	220	610	647	456	527
Mars	476	450	629	626	644	661	402	446	244	247	618	698	588	574
Avril	521	472	641	530	683	604	415	445	240		625		549	
Mai	499		599	527	655	585	403	424	229		620		471	

* Pour la consommation de sucre, voir tableau n° 562.

B. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois		Grands magasins à rayons multiples																					
		Indice général	Alimentation				Habille ment				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie			Parf.		
			Périsable	Non périsable	Restaurant	Total	Amalgames	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapell.	Total ¹	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets, sports, voyage
1954	Mai	101	104	99	102	102	110	120	120	105	108	99	115	106	104	98	103	90	71	77	76	99	63
	Juin	94	98	97	98	90	102	93	106	96	88	106	97	99	87	97	101	73	70	70	86	73	
	Juillet	114	108	106	117	108	89	129	115	144	119	119	128	123	119	106	117	117	102	82	85	129	105
	Août	93	94	94	107	95	65	77	81	86	81	91	104	97	104	104	104	84	146	137	104	64	
	Septembre	100	101	103	105	102	93	97	96	88	93	109	121	115	106	130	110	100	80	158	147	100	43
	Octobre	108	118	107	110	113	106	146	130	102	114	97	100	98	100	143	107	105	94	92	92	102	84
	Novembre	121	114	122	118	117	98	126	102	109	111	96	97	96	92	125	98	117	216	126	139	102	336
	Décembre	146	148	174	134	155	91	120	114	141	133	99	111	105	129	163	135	231	238	202	207	151	220
1955	Janvier	102	116	107	109	112	94	86	88	125	104	124	89	108	92	121	97	104	83	97	95	96	32
	Février	90	117	109	96	112	81	50	58	79	73	91	105	97	94	117	98	96	76	81	80	91	42
	Mars	105	131	125	111	127	113	93	88	91	94	114	108	111	107	111	108	107	88	90	90	101	48
	Avril	118	131	127	121	129	116	166	139	115	122	113	114	113	110	125	113	109	99	91	92	114	74
	Mai	109	117	110	113	114	102	135	119	112	111	104	119	111	110	129	113	99	87	88	88	110	68

¹ Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

65³

Mois		Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	
		Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habille ment	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale
1954	Mai	135	104	101	106	98	107	104	115	109	92	107	88	115	116	109	113	102
	Juin	105	83	79	103	102	107	87	93	91	99	99	84	105	107	111	117	110
	Juillet	104	102	120	109	103	114	83	140	99	106	122	90	106	121	121	100	111
	Août	68	55	51	104	97	107	81	93	94	91	188	90	99	137	86	89	110
	Septembre	98	80	72	110	100	112	105	146	98	93	111	114	120	119	86	91	111
	Octobre	128	125	87	112	105	115	117	117	101	100	148	79	101	105	98	115	100
	Novembre	109	90	67	107	98	110	111	128	106	97	90	93	103	92	88	90	104
	Décembre	103	86	82	126	113	136	115	95	105	122	117	125	132	108	131	103	120
1955	Janvier	108	82	131	116	97	124	109	108	92	81	65	88	75	119	92	101	p 99
	Février	73	41	41	107	96	113	101	97	97	86	50	85	72	109	78	74	p100
	Mars	109	91	90	117	108	122	111	130	108	96	68	105	108	118	84	70	p115
	Avril	176	145	104	111	106	116	117	134	98	94	74	90	94	81	109	118	
	Mai																127	

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer priser et mâcher	
	(millions de pièces)			(tonnes)	
1936-1938 Moy.	16,2	49,4	430	1.097	
1953 Moyenne	10,9	36,9	684	834	
1954 Moyenne	12,3	42,4	688	819	
1954	Juin	8,5	44,5	784	925
	Juillet	12,1	43,0	733	745
	Août	12,8	50,4	639	827
	Septembre	16,2	43,9	729	825
	Octobre	14,6	41,9	635	794
	Novembre	15,0	53,6	657	873
	Décembre	14,8	55,4	718	812
1955	Janvier	12,1	37,6	638	720
	Février	9,5	32,9	635	709
	Mars	9,5	39,6	684	831
	Avril	10,8	39,3	717	789
	Mai	11,4	46,8	715	815
	Juin	12,6	55,3	825	865

III. — ABATTAGES DANS LES 67

12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres	
	(milliers de têtes)					
1936-1938 Moy.	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5	
1953 Moyenne	18,8	3,5	10,2	33,9	5,6	
1954 Moyenne	20,1	4,1	11,1	31,6	6,1	
1954	Avril	19,2	3,7	12,7	31,0	3,4
	Mai	18,6	3,7	12,1	34,0	2,4
	Juin	21,1	3,8	13,6	36,7	2,1
	Juillet	17,5	3,6	9,7	28,7	1,8
	Août	19,5	3,8	10,8	30,5	2,0
	Septembre	21,7	4,6	11,9	32,0	5,4
	Octobre	19,5	4,0	9,6	30,0	9,1
	Novembre	22,2	4,5	10,0	31,0	12,4
	Décembre	23,1	4,8	10,8	33,9	12,4
1955	Janvier	21,4	4,2	9,6	31,3	11,1
	Février	20,8	3,9	10,5	30,2	6,5
	Mars	23,0	3,9	13,6	32,5	4,1
	Avril	19,4	3,1	12,7	29,1	2,8

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	— 13	106
1953 Moyenne	286	560	87	933	935	— 2	100
1954 Moyenne	291	557	107	955	956	— 1	100
1954 Janvier	283	512	102	897	979	— 82	109
Février	234	567	92	893	939	— 46	105
Mars	278	578	102	958	981	— 23	102
Avril	293	514	99	906	948	— 42	105
Mai	290	508	99	897	939	— 42	105
Juin	299	552	111	962	946	16	98
Juillet	346	511	110	967	951	16	98
Août	351	523	111	985	948	37	96
Septembre	306	569	112	987	947	40	96
Octobre	283	612	113	1.008	963	45	96
Novembre	258	602	114	974	933	41	96
Décembre	266	631	123	1.020	991	29	97
1955 Janvier p	313	567	98	978	950	28	97
Février p	265	541	87	893	904	— 11	101
Mars p	296	623	88	1.007	952	55	94

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie ¹

c) Statistique du trafic

70²

1° Trafic général

Périodes	A	B	C	A+C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
					(milliers)				(millions)	(milliers)	(millions)
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1953 Moyenne	274	95	55	328	18,9	627	5.150	171	201	105	477
1954 Moyenne	264	97	58	322	18,9	630	5.104	162	218	90	470
1954 Février	244	103	60	304	17,9	548	4.853	163	207	114	484
Mars	276	99	59	335	19,6	616	5.215	168	207	93	468
Avril	248	83	51	299	19,6	648	4.582	146	189	76	411
Mai	243	81	53	296	19,2	625	4.617	147	191	83	422
Juin	262	89	53	315	18,6	643	4.961	157	213	76	445
Juillet	241	81	58	298	17,4	663	4.590	142	210	82	434
Août	259	93	54	313	18,4	688	4.952	155	219	81	455
Septembre	280	95	63	343	19,1	638	5.280	172	233	87	492
Octobre	299	106	64	363	19,0	620	5.811	186	239	93	518
Novembre	292	108	61	353	19,7	626	5.832	186	239	89	514
Décembre	290	123	67	357	19,7	641	5.961	180	266	115	562
1955 Janvier p	261	117	60	321	p19,8	p634	5.393	160	248	110	518
Février	251	106	60	311	p19,1	p602	5.163	148	255	98	501
Mars	285	118	70	355	p19,8	p627	5.866	162	280	110	551
Avril	280	101	68	348	p19,4	p643	5.760				543

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Non compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic ¹

Périodes	Tonnes-km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)									
1953 Moyenne ...	477	5.149	232	2.154	802	694	969	24	254	20
1954 Moyenne ...	470	5.103	194	2.239	794	681	894	27	254	20
1954 Janvier	430	4.592	114	2.254	718	616	584	19	271	16
Février	484	4.853	163	2.354	687	683	589	22	335	20
Mars	468	5.214	151	2.292	763	691	953	26	317	21
Avril	411	4.582	121	1.923	734	630	943	20	192	19
Mai	422	4.617	119	1.915	745	600	991	17	210	20
Juin	445	4.961	90	2.080	845	672	993	15	247	19
Juillet	434	4.590	83	1.893	794	632	905	14	249	20
Août	455	4.952	82	2.111	883	642	950	29	238	17
Septembre ...	492	5.280	102	2.219	847	709	1.040	93	251	19
Octobre	518	5.811	428	2.431	837	780	1.028	32	253	22
Novembre ...	514	5.832	613	2.524	815	711	901	20	229	19
Décembre ...	562	5.961	263	2.877	863	805	854	19	259	21
1955 Janvier	518	5.393	112	2.752	852	755	623	22	259	18
Février	501	5.163	108	2.486	861	761	669	20	239	19
Mars	551	5.866	127	2.879	908	872	767	22	268	23

¹ Non compris les transports militaires.B. — Service interne belge ¹

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportées (milliers)
1953 Moyenne ...	2.994	121	1.581	171	261	711	6	138	5	2.019
1954 Moyenne ...	2.867	100	1.546	171	268	636	8	135	3	1.423
1954 Janvier	2.598	32	1.642	141	241	402	2	136	2	970
Février	2.604	35	1.714	109	236	369	2	137	2	940
Mars	2.991	37	1.623	169	289	691	2	174	5	1.158
Avril	2.665	31	1.383	178	259	694	1	116	3	1.027
Mai	2.690	29	1.352	185	246	756	2	117	3	1.127
Juin	2.844	32	1.433	197	280	746	2	151	3	1.036
Juillet	2.488	36	1.247	169	247	656	1	129	3	975
Août	2.779	32	1.441	192	266	700	14	132	3	1.063
Septembre ...	2.931	38	1.483	184	290	733	58	141	4	1.173
Octobre	3.299	323	1.646	179	301	705	10	132	3	2.745
Novembre ...	3.345	468	1.694	168	272	609	2	127	3	3.434
Décembre ...	3.182	114	1.896	178	291	567	1	132	3	1.429
1955 Janvier	2.833	32	1.834	162	279	391	2	130	3	791
Février	2.636	30	1.626	146	287	417	1	127	3	716
Mars	2.956	32	1.796	151	343	487	2	141	4	691

¹ Non compris les transports militaires.

* Le montant pour avril est de 898.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest								
1953 Moyenne ...	1.084	2.538	1.201	925	156	1.147	3.678	1.565	713	3.677	1.573	817
1954 Moyenne ...	1.075	2.634	1.276	924	150	1.091	3.563	1.561	679	3.575	1.570	859
1954 Juin	1.009	2.433	1.222	891	156	1.093	3.632	1.573	735	3.775	1.612	830
Juillet	1.114	2.793	1.334	943	159	1.035	3.834	1.665	764	3.882	1.705	911
Août	1.109	2.672	1.286	946	155	1.083	3.667	1.579	666	3.685	1.607	919
Septembre ..	1.076	2.756	1.498	895	163	1.065	3.616	1.597	699	3.556	1.577	936
Octobre	1.075	2.823	1.545	927	159	1.170	3.799	1.723	778	3.927	1.803	983
Novembre ..	1.140	2.697	1.212	1.014	130	1.192	3.636	1.646	748	3.694	1.651	916
Décembre ..	1.103	2.726	1.287	951	116	1.182	3.710	1.663	717	3.713	1.677	965
1955 Janvier	1.143	2.837	1.371	986	138	1.381	3.584	1.612	746	3.518	1.585	877
Février	1.047	2.465	1.159	960	119	1.170	3.203	1.454	651	3.237	1.476	777
Mars	1.232	2.926	1.348	1.081	150	1.331	3.953	1.795	794	3.701	1.652	868
Avril	1.162	2.790	1.201	1.025	144	1.391	3.719	1.662	827	3.850	1.727	863
Mai	1.145	2.926		941	164		3.665	1.644	701	3.671	1.671	948
Juin	1.069	2.650		930	159		3.609	1.636	726	3.569	1.606	923

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1953 Moyenne	156	116	117	156	117	76	118	46
1954 Moyenne	146	119	113	144	115	85	133	62
1954 Juin	126	91	94	126	88	79	125	63
Juillet	144	125	126	139	115	51	166	66
Août	165	120	110	159	118	114	138	51
Septembre	155	134	148	151	123	75	174	90
Octobre	155	141	137	157	149	119	181	67
Novembre	156	134	142	153	127	92	127	93
Décembre	138	123	102	133	116	98	112	94
1955 Janvier	169	158	135	167	157	173	113	94
Février	151	149	115	152	145	159	121	104
Mars	166	129	83	165	139	130	101	84
Avril	175	140	126	182	137	98	144	169
Mai	176	142		168	140			
Juin	225	157		218	137			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur					Trafic international					Trafic international et intérieur				
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.					
1953 Moyenne .	7.177	3.152	2.615	400	13.344	1.778	1.039	877	94	3.788	181,3	71,1	57,4	13,4	323,2
1954 Moyenne p	6.838	3.672	2.914	580	14.004	1.745	1.317	1.062	134	4.258	169,7	86,2	69,3	17,8	343,0
1954 Mars ...	7.562	4.302	3.189	672	15.725	1.947	1.584	1.146	158	4.836	191,5	96,2	75,9	21,6	385,2
Avril ...	6.948	3.986	2.930	748	14.612	1.784	1.422	1.004	174	4.384	171,3	95,9	67,1	21,4	355,7
Mai	7.188	4.249	3.223	629	15.289	1.760	1.513	1.101	145	4.520	171,5	102,8	75,5	19,4	369,2
Juin	7.204	4.010	3.205	680	15.099	1.822	1.449	1.129	152	4.552	177,7	97,0	75,3	20,4	370,4
Juillet	7.146	4.363	3.247	796	15.552	1.859	1.571	1.135	180	4.745	187,7	104,7	77,2	23,2	392,8
Août	7.194	4.240	3.075	706	15.215	1.853	1.491	1.126	163	4.633	183,9	98,1	74,1	21,2	377,3
Septembre .	7.275	4.373	3.111	467	15.226	1.865	1.561	1.175	108	4.709	183,0	95,2	72,8	14,9	365,9
Octobre	7.396	4.017	3.251	634	15.298	1.899	1.471	1.243	145	4.758	185,4	93,8	78,9	20,4	378,5
Novembre .	7.306	3.652	3.142	543	14.643	1.844	1.314	1.226	130	4.514	171,9	87,0	76,7	17,8	353,4
Décembre .	6.820	3.203	3.180	607	13.810	1.757	1.225	1.307	141	4.430	177,2	81,8	85,9	18,6	363,5
1955 Janvier ...	6.011	2.757	2.622	469	11.859	1.653	1.094	1.138	109	3.994	165,3	67,2	75,2	15,6	323,3
Février ...	5.936	3.118	2.769	536	12.359	1.599	1.177	1.140	128	4.044	166,2	73,3	75,0	17,2	331,7
Mars ...	6.417	3.578	3.036	596	13.627	1.792	1.283	1.276	143	4.494	178,7	83,7	81,8	19,4	363,6

COMMERCE EXTERIEUR

DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL

75

D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	(5) Produits Chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p. c.
<i>Importations.</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1954 Juin	1.554	180	2.147	1.034	113	543	2.528	1.894	442	102	10.537	2.879		
Juillet	1.496	160	2.383	1.115	131	569	1.941	1.710	437	90	10.032	2.570		
Août	1.495	148	2.426	1.009	138	493	2.461	1.545	447	89	10.251	2.616		
Septembre ...	1.740	182	2.789	1.238	90	570	2.427	1.575	559	86	11.256	2.706		
Octobre	1.694	192	2.413	1.148	110	566	2.417	1.609	564	110	10.823	2.631		
Novembre ...	1.669	185	2.616	913	129	590	2.335	1.574	508	83	10.602	2.903		
Décembre ...	1.790	224	2.557	1.146	117	577	2.493	1.759	488	84	11.235	3.069		
1955 Janvier	1.636	154	3.010	1.093	158	550	2.336	1.729	386	79	11.131	3.140		
Février	1.599	154	2.539	1.041	169	570	2.556	1.735	455	63	10.881	3.184		
Mars	1.731	173	2.762	1.234	215	681	2.965	2.198	591	128	12.678	3.308		
Avril	1.338	172	2.495	1.092	233	668	2.485	1.990	546	115	11.134	2.872		
Mai	1.448	174	2.368	1.314	208	586	3.052	2.011	504	67	11.732	2.815		
Juin											p11.075	p2.604		
<i>Exportations.</i>														
1954 Juin	371	16	825	674	60	688	5.708	1.097	356	80	9.875	4.493	— 662	93,7
Juillet	356	14	717	552	62	654	5.051	1.296	369	67	9.138	4.571	— 894	91,1
Août	291	17	639	603	62	765	4.904	954	425	63	8.723	3.833	—1.528	85,1
Septembre ...	335	13	688	623	66	726	5.314	833	405	52	9.055	4.273	—2.201	80,4
Octobre	453	13	798	682	74	744	6.271	926	463	65	10.489	4.481	— 334	96,9
Novembre ...	552	16	971	779	53	740	6.175	1.068	442	85	10.881	4.448	+ 279	102,6
Décembre ...	457	18	958	832	84	706	6.139	1.004	430	56	10.684	4.364	— 551	95,1
1955 Janvier	356	13	850	859	86	792	6.092	1.468	400	93	11.009	4.341	— 122	98,9
Février	352	20	861	708	101	811	6.295	1.058	391	88	10.685	4.774	— 196	98,2
Mars	384	15	981	784	115	894	7.017	1.426	430	75	12.121	4.628	— 557	95,6
Avril	376	19	840	617	150	806	6.388	1.333	406	149	11.084	4.715	— 60	99,6
Mai	321	19	795	568	103	795	5.904	1.136	390	144	10.175	4.674	—1.557	86,7
Juin											p11.962			
<i>Importations.</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1954 Juin	276	9,9	1.978	1.088	8,7	117	142	33,6	4,8	1,6	3.660			
Juillet	277	8,9	2.168	1.166	11,4	109	118	39,2	4,9	1,6	3.904			
Août	268	7,7	2.245	1.086	11,5	111	149	33,9	4,6	1,5	3.918			
Septembre ...	314	9,1	2.264	1.269	7,2	116	141	30,8	5,6	2,0	4.159			
Octobre	342	10,1	2.200	1.218	9,4	141	149	36,6	5,6	1,5	4.113			
Novembre ...	350	10,0	2.011	969	11,7	120	146	27,9	5,1	1,5	3.652			
Décembre ...	319	11,2	1.850	1.175	10,0	112	145	33,0	4,9	1,3	3.661			
1955 Janvier	246	8,6	1.863	1.135	13,5	117	126	30,2	3,8	1,5	3.545			
Février	234	8,4	1.828	1.060	13,6	97	137	33,7	4,1	1,4	3.417			
Mars	242	9,8	2.033	1.211	17,6	125	149	36,4	5,4	2,4	3.832			
Avril	188	9,9	2.199	1.127	19,0	141	150	36,6	5,2	1,6	3.877			
Mai	240	9,9	2.259	1.348	16,8	109	145	32,7	5,2	1,1	4.167			
Juin											p4.254			
<i>Exportations.</i>														
1954 Juin	38	1,0	365	742	4,0	243	731	31,3	4,4	38,8	2.198			
Juillet	34	0,8	339	603	4,4	254	698	29,5	4,5	31,9	1.999			
Août	40	1,3	441	724	4,5	304	691	24,0	4,5	41,9	2.276			
Septembre ...	49	0,7	361	706	4,8	268	672	17,4	4,6	35,2	2.119			
Octobre	73	0,5	346	801	5,9	282	765	18,2	4,9	44,3	2.341			
Novembre ...	82	0,9	356	908	4,2	269	742	25,1	4,6	54,3	2.446			
Décembre ...	76	1,0	310	989	6,8	281	722	21,2	4,6	36,4	2.448			
1955 Janvier	51	0,6	270	1.059	6,7	303	754	31,4	4,7	55,7	2.536			
Février	62	0,7	236	888	7,2	292	684	22,6	4,7	40,6	2.238			
Mars	56	0,6	343	977	8,6	307	839	33,0	4,6	50,2	2.619			
Avril	57	0,8	401	695	10,6	304	791	37,3	4,7	49,3	2.351			
Mai	56	1,2	400	592	7,4	303	739	29,6	4,4	44,2	2.177			
Juin											2.749			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyennes journalières			Chômeurs		
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	Totaux
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)						(milliers)			
1954 Juin	191	174	365	159	48	207	3.650	1.106	4.756
Juillet	185	164	349	154	44	198	3.548	1.010	4.558
Août	186	146	332	140	37	177	4.209	1.111	5.320
Septembre	163	135	298	125	37	162	3.004	881	3.885
Octobre	159	157	316	119	38	157	3.465	1.103	4.568
Novembre	167	135	302	134	43	177	3.096	974	4.070
Décembre	186	159	345	155	54	209	3.420	1.180	4.600
1955 Janvier	215	280	495	178	118	296	5.345	3.521	8.866
Février	195	256	451	170	128	298	4.078	3.074	7.152
Mars	191	231	422	156	86	242	3.750	2.051	5.801
Avril	161	127	288	130	41	171	2.987	933	3.920
Mai				112	39	151			
Juin				98	39	137			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
(milliers)													

Moyenne journalière par mois

1954 Juin	—	—	23	206,8	45,0	33,6	33,9	47,6	21,1	13,3	8,5	0,7	3,1
Juillet	—	—	23	198,2	43,6	31,9	31,9	45,9	19,7	13,0	8,6	0,8	2,8
Août	—	—	30	177,3	39,6	29,6	27,2	41,5	17,4	12,4	6,2	0,7	2,7
Septembre	—	—	24	162,0	38,2	25,5	25,5	37,4	15,2	11,7	5,6	0,6	2,3
Octobre	—	—	29	157,4	37,6	23,5	26,4	36,0	14,6	11,6	4,9	0,6	2,2
Novembre	—	—	23	176,8	42,8	26,1	32,5	39,5	15,6	11,9	5,0	0,9	2,5
Décembre	—	—	22	208,7	46,7	30,4	39,4	48,6	18,6	13,7	6,2	2,0	3,1
1955 Janvier	—	—	30	295,8	62,8	44,6	54,3	65,7	26,1	19,2	12,5	4,6	6,0
Février	—	—	24	297,5	60,6	45,6	53,4	64,2	28,4	20,2	12,9	5,3	6,9
Mars	—	—	24	242,4	50,5	37,9	43,9	54,0	20,8	16,4	10,2	3,8	4,9
Avril	—	—	23	170,6	37,0	26,3	32,7	42,4	14,7	9,9	4,8	0,5	2,3
Mai	—	—	28	151,0	31,7	22,9	29,3	38,9	13,0	9,2	3,7	0,3	2,0
Juin	—	—	24	136,9	28,2	21,1	25,1	36,5	12,3	8,6	3,0	0,3	1,8

Moyenne journalière par semaine

1955 Juin	5	11	6	140,2	29,3	21,7	25,5	37,3	12,3	8,7	3,3	0,3	1,8
	12	18	6	139,2	29,5	21,5	25,2	36,7	12,4	8,7	3,1	0,3	1,8
	19	25	6	136,1	28,2	20,9	24,8	36,6	12,1	8,5	2,9	0,3	1,8
	26	2	6	132,3	26,0	20,5	24,8	35,5	12,3	8,4	2,6	0,3	1,9

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1953 Moyenne	158,0	87,8	245,8	116,6	67,0	183,6	41,4	20,8	62,2
1954 Moyenne	147,7	77,1	224,8	107,4	59,5	166,9	40,3	17,6	57,9
1954 Juin	129,2	77,6	206,8	99,6	59,0	158,6	29,6	18,6	48,2
Juillet	125,4	72,8	198,2	98,4	55,9	154,3	27,0	16,9	43,9
Août	110,3	67,0	177,3	87,2	53,1	140,3	23,1	13,9	37,0
Septembre	98,4	63,6	162,0	74,7	50,5	125,2	23,7	13,1	36,8
Octobre	93,9	63,5	157,4	69,5	49,8	119,3	24,4	13,7	38,1
Novembre	109,2	67,6	176,8	82,5	51,9	134,4	26,8	15,6	42,4
Décembre	134,5	74,2	208,7	102,1	53,1	155,2	32,5	21,0	53,5
1955 Janvier	217,9	77,9	295,8	123,1	55,3	178,4	34,8	22,6	117,4
Février	228,2	69,3	297,5	118,3	51,6	169,9	109,9	17,8	127,7
Mars	177,9	64,5	242,4	108,7	47,7	156,4	69,2	16,8	86,0
Avril	107,6	63,0	170,6	84,7	45,1	129,8	22,9	17,9	40,8
Mai	90,6	60,4	151,0	69,1	42,8	111,9	21,5	17,6	39,1
Juin	79,4	57,5	136,9	58,4	39,4	97,8	21,0	18,1	39,1

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total	
Chômeurs complets																										
1954	Avril	13,8	1,0	1,5	1,5	3,8	3,6	26,5	7,8	23,7	2,6	1,5	1,2	25,4	12,1	4,3	12,0	15,5	—	—	5,3	5,2	0,4	12,2	1,0	181,9
	Mai	10,1	1,0	1,5	1,4	3,3	3,3	22,8	7,1	22,6	2,5	1,5	1,2	25,1	11,7	4,2	10,8	14,8	—	—	5,1	5,0	0,4	12,1	1,2	168,7
	Juin	10,0	1,1	1,5	1,3	3,1	3,0	20,5	6,4	20,7	2,4	1,4	1,1	24,5	11,5	4,2	9,6	14,0	—	—	4,4	4,9	0,3	11,6	1,1	158,6
	Juillet	12,3	1,1	1,5	1,3	3,0	3,0	18,7	6,2	19,7	2,3	1,4	1,1	23,1	12,0	4,1	8,9	13,5	—	—	3,8	4,6	0,3	11,3	1,1	154,3
	Août	9,6	1,0	1,3	1,2	2,9	2,9	15,1	5,8	18,4	2,2	1,3	1,1	20,5	10,9	3,7	8,5	12,9	—	—	3,9	4,7	0,3	11,1	1,0	140,3
	Septembre	6,1	0,7	1,1	0,9	2,9	2,1	14,3	5,1	16,6	1,8	1,2	1,0	18,9	9,5	3,0	7,4	11,5	—	—	4,5	4,5	0,3	10,9	0,9	125,2
	Octobre	3,9	0,6	1,1	0,9	4,0	1,9	13,5	4,9	15,1	1,7	1,1	1,0	18,4	8,6	3,0	7,0	11,0	—	—	5,3	4,5	0,3	10,8	0,7	119,3
	Novembre	9,1	0,6	1,1	1,0	4,9	1,9	17,2	5,6	15,8	2,0	1,1	1,0	19,1	9,7	3,4	7,4	11,5	—	—	5,6	4,5	0,4	10,7	0,8	134,4
	Décembre	12,9	0,6	1,3	1,3	5,8	1,9	24,8	7,0	17,4	1,9	1,2	1,0	20,9	11,4	4,0	8,1	12,1	—	—	5,4	4,4	0,3	10,7	0,8	155,2
1955	Janvier	14,7	0,7	1,4	1,6	6,9	2,1	34,4	8,4	19,2	2,0	1,3	1,1	23,0	13,0	4,1	9,3	13,3	—	—	5,4	4,4	0,4	10,9	0,8	178,4
	Février	14,3	0,7	1,3	1,4	6,6	2,1	33,1	7,8	18,2	1,8	1,3	1,1	22,5	10,9	3,5	9,2	12,8	—	—	5,3	4,3	0,4	10,5	0,8	169,9
	Mars	13,2	0,7	1,3	1,3	5,5	2,1	29,1	7,3	16,9	1,8	1,2	1,0	21,6	9,1	3,2	9,1	11,9	—	—	5,0	4,0	0,3	10,0	0,8	156,4
	Avril	10,4	0,5	1,1	1,0	3,0	1,9	18,4	5,8	14,8	1,6	1,1	1,0	20,4	7,9	2,9	8,5	10,8	—	—	4,1	3,8	0,3	9,5	1,0	129,8
Chômeurs partiels et accidentels																										
1954	Avril	0,5	0,3	3,7	0,3	0,5	0,6	2,3	1,3	5,3	0,6	0,3	0,2	14,3	4,6	2,5	2,3	2,5	6,3	0,5	0,3	0,3	0,1	0,5	0,1	50,2
	Mai	0,7	0,4	6,2	0,2	0,4	0,4	2,1	1,1	4,7	0,6	0,3	0,2	15,3	4,4	2,5	2,0	2,2	5,3	0,4	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	50,4
	Juin	1,2	0,3	4,0	0,2	0,5	0,3	1,8	1,1	3,8	0,4	0,3	0,2	13,5	5,4	4,4	1,6	2,0	5,5	0,6	0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	48,2
	Juillet	1,0	0,3	3,9	0,2	0,4	0,3	1,7	1,0	3,3	0,3	0,3	0,2	12,9	5,4	3,1	1,4	2,0	4,4	0,8	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	43,9
	Août	0,8	0,3	2,0	0,2	0,4	0,3	1,9	0,9	3,2	0,3	0,3	0,2	10,2	4,3	2,7	1,3	1,8	3,9	1,0	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	37,0
	Septembre	0,7	0,4	2,4	0,3	0,6	0,2	2,1	0,9	2,8	0,4	0,3	0,1	9,5	4,1	1,8	1,4	1,7	4,8	1,3	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	36,8
	Octobre	0,8	0,4	2,0	0,3	0,5	0,2	2,9	1,1	3,1	0,5	0,3	0,2	8,9	4,7	2,6	1,8	1,8	4,3	0,7	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	38,1
	Novembre	0,9	0,4	0,2	0,4	0,4	0,3	3,9	1,5	3,3	0,5	0,3	0,2	9,1	6,4	3,3	1,8	1,9	4,7	1,8	0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	42,4
	Décembre	1,0	0,7	0,4	0,7	0,5	0,3	6,4	2,3	4,1	0,7	0,3	0,1	11,3	9,4	4,3	2,3	2,3	4,1	1,0	0,4	0,4	0,1	0,4	0,0	53,5
1955	Janvier	2,5	1,8	0,3	2,5	1,3	0,4	54,3	6,0	6,6	0,7	0,5	0,2	14,1	9,7	2,6	3,1	4,8	3,4	1,1	0,4	0,4	0,1	0,6	0,0	117,4
	Février	3,2	2,9	0,2	5,2	1,6	0,3	64,0	7,1	6,5	0,5	0,4	0,2	13,6	6,7	1,9	2,8	5,0	3,6	0,5	0,4	0,4	0,1	0,6	0,0	127,7
	Mars	1,7	1,6	0,1	1,8	1,0	0,4	35,9	4,7	4,7	0,5	0,3	0,2	12,8	5,6	2,4	2,5	3,6	4,3	0,4	0,4	0,4	0,1	0,6	0,0	86,0
	Avril	0,4	0,2	0,1	0,2	0,5	0,5	1,7	1,2	3,0	0,4	0,3	0,2	14,7	4,9	2,4	2,3	2,1	4,2	0,1	0,4	0,4	0,1	0,5	0,0	40,8
Total des chômeurs contrôlés																										
1954	Avril	14,3	1,3	5,2	1,8	4,3	4,2	28,9	9,1	29,0	3,2	1,8	1,4	39,7	16,7	6,8	14,3	17,9	6,3	0,5	5,6	5,5	0,5	12,7	1,1	232,1
	Mai	10,8	1,3	7,7	1,7	3,7	3,7	24,8	8,3	27,2	3,1	1,9	1,4	40,4	16,1	6,7	12,7	17,0	5,3	0,4	5,4	5,3	0,4	12,6	1,2	219,1
	Juin	11,2	1,4	5,5	1,5	3,5	3,3	22,3	7,4	24,4	2,8	1,8	1,3	38,0	17,0	8,6	11,3	16,0	5,5	0,6	4,7	5,2	0,4	12,0	1,1	206,8
	Juillet	13,3	1,4	5,4	1,5	3,4	3,3	20,4	7,2	23,0	2,6	1,7	1,3	36,0	17,4	7,2	10,3	15,5	4,4	0,8	4,1	4,9	0,3	11,7	1,1	198,2
	Août	10,4	1,3	3,3	1,4	3,3	3,2	17,0	6,7	21,6	2,5	1,6	1,3	30,7	15,2	6,4	9,8	14,7	3,9	1,0	4,2	5,0	0,3	11,5	1,0	177,3
	Septembre	6,8	1,1	3,5	1,2	3,5	2,3	16,4	6,0	19,4	2,2	1,5	1,1	28,4	13,6	4,8	8,8	13,2	4,8	1,3	4,8	4,8	0,3	11,3	0,9	162,0
	Octobre	4,7	1,0	3,1	1,2	4,5	2,1	16,4	6,0	18,2	2,2	1,3	1,1	27,3	13,3	5,6	8,8	12,8	4,3	0,7	5,6	4,8	0,4	11,3	0,7	157,4
	Novembre	10,0	1,0	1,3	1,4	5,3	2,2	21,1	7,1	19,1	2,5	1,4	1,2	28,2	16,1	6,7	9,2	13,4	4,7	1,8	5,9	4,8	0,5	11,1	0,8	176,8
	Décembre	13,9	1,3	1,7	2,0	6,3	2,2	31,2	9,3	21,5	2,6	1,5	1,1	32,2	20,8	8,3	10,4	14,4	4,1	1,0	5,8	4,8	0,4	11,1	0,8	208,7
1955	Janvier	17,2	2,5	1,6	4,2	8,2	2,4	88,7	14,5	25,8	2,7	1,7	1,3	37,1	22,7	6,7	12,4	18,1	3,4	1,1	5,8	4,8	0,5	11,5	0,9	295,8
	Février	17,5	3,6	1,5	6,6	8,2	2,3	97,1	14,9	24,7	2,4	1,6	1,3	36,1	17,6	5,4	12,0	17,8	3,6	0,5	5,7	4,6	0,5	11,1	0,8	297,5
	Mars	14,9	2,3	1,4	3,1	6,5	2,5	65,0	12,0	21,6	2,3	1,5	1,2	34,4	14,7	5,6	11,6	15,5	4,3	0,4	5,4	4,4	0,4	10,6	0,8	242,4
	Avril	10,8	0,7	1,2	1,2	3,4	2,4	20,1	7,1	17,8	2,0	1,4	1,2	35,0	12,8	5,3	10,8	12,9	4,2	0,1	4,5	4,3	0,4	10,0	1,0	170,6

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹ (millions de francs)

85¹

Rubriques	1954 30 octobre	1954 30 novembre	1954 31 décembre	1955 31 janvier	1955 28 février	1955 31 mars	1955 30 avril	1955 31 mai
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.470	2.583	4.961	2.462	2.279	3.910	2.587	2.560
Prêts au jour le jour	2.948	2.427	1.507	2.013	1.922	1.607	2.397	2.112
Banquiers	3.602	4.117	3.887	3.928	4.021	4.127	4.739	4.038
Maison-mère, succursales et filiales ...	513	687	724	810	788	784	741	896
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.456	3.271	3.286	2.961	3.337	3.645	4.549	3.927
Portefeuille-effets	44.002	40.331	39.002	40.927	41.929	44.896	44.063	43.624
a) Portefeuille commercial ²	13.120	12.204	11.742	12.343	13.013	14.487	13.225	13.242
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	12.093	11.288	9.102	9.053	9.514	9.115	8.934	8.790
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	18.789	16.839	18.158	19.531	19.402	21.294	21.904	21.592
Reports et avances sur titres	985	1.465	1.447	1.515	1.190	1.124	1.156	1.425
Débiteurs par acceptations	8.508	8.456	8.913	8.946	8.981	9.121	8.867	8.713
Débiteurs divers	16.753	16.968	17.108	17.242	17.336	17.365	17.937	18.273
Portefeuille-titres	20.339	21.403	22.027	21.982	21.967	21.593	22.372	21.984
a) Valeurs de la réserve légale	250	250	247	247	247	248	279	280
b) Fonds publics belges	17.543	18.710	18.982	18.948	19.049	19.072	19.617	19.390
c) Fonds publics étrangers	396	283	131	221	263	147	319	63
d) Actions de banques	1.073	1.073	1.083	1.062	1.062	1.060	1.064	1.074
e) Autres titres	1.077	1.087	1.584	1.504	1.344	1.066	1.093	1.177
Divers	786	704	717	843	806	1.217	726	755
Capital non versé	4	4	4	4	4	4	5	4
Total disponible et réalisable	104.366	102.416	103.583	103.633	104.560	109.393	110.139	108.311
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	6	6	7	7	6	6	7	7
Immeubles	874	884	885	906	909	910	933	937
Participation dans les filiales immobil.	257	257	257	257	257	257	257	257
Créances sur filiales immobilières	276	279	279	278	280	283	280	284
Matériel et mobilier	119	123	119	120	119	122	124	125
Total de l'immobilisé	1.532	1.549	1.547	1.568	1.571	1.578	1.601	1.610
Total général actif.....	105.898	103.965	105.130	105.201	106.131	110.971	111.740	109.921
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	2.063	446	368	595	508	460	1.213	400
Emprunts au jour le jour	3	17	2	15	14	—	5	33
Banquiers	6.738	7.177	6.728	6.933	6.834	8.344	8.001	7.215
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.454	1.360	1.495	1.355	1.526	1.822	1.948	1.958
Acceptations	8.508	8.456	8.913	8.946	8.981	9.121	8.868	8.713
Autres valeurs à payer à court terme	2.150	1.768	1.655	1.714	1.755	2.177	2.595	1.903
Créditeurs pour effets à l'encaissement	615	607	560	539	800	765	802	859
Dépôts et comptes courants	71.605	71.221	72.339	71.621	72.547	75.317	74.951	75.230
a) A vue et à un mois au plus ³ ...	61.572	60.600	61.870	61.963	62.289	64.421	63.983	64.270
b) A plus d'un mois	10.053	10.621	10.469	9.658	10.258	10.896	10.968	10.960
Obligations et bons de caisse	2.770	2.798	2.894	2.970	3.079	3.188	3.249	3.301
Montants à libérer sur titres et partic.	642	641	989	989	854	636	645	722
Divers	2.718	2.835	2.482	2.849	2.551	2.410	2.650	2.720
Total de l'exigible	99.266	97.326	98.425	98.526	99.449	104.240	104.927	103.054
C. Non exigible :								
Capital	3.989	3.996	3.979	3.958	3.958	3.962	3.966	4.006
Fonds indispon. par prime d'émission	110	109	157	157	157	160	166	179
Réserve légale (art. 13, A. R. 185)	253	253	251	251	251	252	283	284
Réserve disponible	2.202	2.202	2.224	2.236	2.242	2.277	2.320	2.317
Provisions	78	79	94	73	74	80	78	81
Total du non exigible	6.632	6.639	6.705	6.675	6.682	6.731	6.813	6.867
Total général passif.....	105.898	103.965	105.130	105.201	106.131	110.971	111.740	109.921

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paratitiques s'élevait aux 30 octobre, 30 novembre, 31 décembre 1954, 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril et 31 mai 1955 respectivement à 7.035, 7.093, 9.120, 7.490, 8.859, 6.054, 6.544 et 7.102 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

³ Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 60.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours ou moins. Pour les mois de janvier, février, mars, avril et mai 1955, ces dépôts s'élevaient respectivement à 9.859, 9.946, 9.900, 9.988 et 9.948 millions de francs.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85²

(millions de francs)

Rubriques	1955 26 mai	1955 2 juin	1955 9 juin	1955 16 juin	1955 23 juin	1955 30 juin	1955 7 juillet	1955 14 juillet
ACTIF								
Encaisse en or	42.390	42.503	42.161	42.162	41.936	41.936	42.236	42.236
Avoirs sur l'étranger	2.240	2.123	1.917	1.990	1.971	1.799	1.821	1.494
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	9.341	9.302	9.302	9.400	9.400	9.311	9.311	9.311
b) pays membres de l'U.E.P.	663	685	700	188	233	302	395	469
c) autres pays	567	533	473	460	482	514	530	564
Débiteurs pour change et or, à terme ...	375	375	300	225	225	225	225	225
Effets commerciaux sur la Belgique	6.883	7.218	7.182	6.843	7.081	8.286	8.776	10.324
Avances sur fonds publics	513	639	329	527	314	970	298	298
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.120	6.845	7.660	6.320	6.605	7.500	8.545	7.505
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	375	766	57	720	620	970	453	168
c) autres effets publics belges	162	144	137	116	151	169	161	400
Monnaies divisionnaires et d'appoint	700	690	703	733	739	721	688	682
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	2	2	2	2	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.902	1.902	1.902	1.904	1.904	1.901	1.907	1.911
Immeubles, matériel et mobilier	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	775	779	776	777	777	778	776	777
Divers	434	484	446	539	523	589	499	624
	109.162	110.710	109.767	108.626	108.683	111.693	112.343	112.710

PASSIF

Billets en circulation	103.096	104.512	103.936	102.984	102.936	105.269	106.401	106.501
Comptes courants :								
Trésor public { Compte ordinaire ...	7	5	6	2	3	6	2	7
Comptes Accord de Coop. Economique	76	76	76	68	68	68	68	68
Banques à l'étranger : comptes ordin.	198	218	199	236	292	309	218	222
Comptes courants divers	1.372	1.504	1.244	1.168	1.091	1.888	1.277	1.369
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :								
Pays membres de l'U.E.P.	457	436	386	209	247	266	422	544
Autres pays	489	482	481	479	446	496	513	535
<i>Total des engagements à vue</i>	105.695	107.233	106.328	105.146	105.083	108.302	108.901	109.246
Provision spéciale (convention du 14-9-54) :								
S.N.C.I.	—	75	125	125	125	125	125	125
Devises étrangères et or à livrer	498	420	326	358	465	245	280	275
Caisse de Pensions du Personnel	775	779	776	777	777	778	776	777
Divers	276	285	294	302	315	325	343	369
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518
	109.162	110.710	109.767	108.626	108.683	111.693	112.343	112.710

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1954 31 octobre	1954 30 novembre	1954 31 décembre	1955 31 janvier	1955 28 février	1955 31 mars	1955 30 avril	1955 31 mai
ACTIF								
Encaisse or	5.779	5.742	5.735	5.739	5.744	5.749	5.754	5.758
Avoirs en monnaies convertibles	3.876	3.951	3.942	3.982	3.922	3.931	3.977	3.894
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	1	1	105	112	16	1	63	2
Certificats du Trésor belge	1.732	1.667	1.566	1.404	1.306	1.656	1.531	1.256
Autres avoirs	1.414	1.247	1.632	1.599	1.563	1.261	1.206	848
Avoirs en autres monnaies	46	57	34	45	32	30	33	27
Débiteurs pour change et or à terme	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	38	59	70	62	44	30	26	44
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	7	23	24	45	—	—	—	31
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	11	13	12	6	31	13	8	18
Effets publics (art. 6, § 1, litt. 3 ^a des Statuts) émis par le Congo Belge	—	—	—	100	100	—	—	—
Effets publics belges émis en francs cong.	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436	3.993	3.993	3.993
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts)	535	554	542	513	526	505	502	534
Immeubles, matériel et mobilier	120	124	137	138	140	146	151	148
Divers	77	95	47	40	51	59	80	81
	18.072	17.969	18.282	18.221	17.911	17.374	17.324	16.634

PASSIF

Billets et monnaies métalliques en circul.	4.556	4.512	4.785	4.724	4.687	4.628	4.567	4.536
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	4.842	5.316	4.884	4.889	5.581	5.872	5.955	6.036
Ruanda-Urundi	620	551	541	522	406	409	395	392
Comptes courants divers	2.976	3.397	3.732	4.181	3.605	3.403	3.873	3.560
Valeurs à payer	289	204	399	194	216	233	183	154
<i>Total des engagements à vue</i>	13.283	13.980	14.341	14.510	14.495	14.545	14.973	14.678
Engagements en francs belges :								
A vue	649	683	847	836	731	644	518	760
A terme	2.705	1.990	1.970	1.847	1.677	1.340	1.075	630
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	899	762	649	533	413	269	164	8
En autres monnaies	7	8	13	6	6	12	7	6
Monnaies étrangères et or à livrer	53	56	44	39	125	85	90	41
Divers	286	300	228	260	274	289	307	242
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	40	40	40	40	40	40	40	119
	18.072	17.969	18.282	18.221	17.911	17.374	17.324	16.634

STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES ¹

85⁴

(millions de francs)

Fin de mois	A la disposition de l'économie belge								Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges	
	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale				Total du stock monétaire à la disposition de l'économie belge		P.c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paratratiques *	Stock de monnaie scripturale			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) + (6)	(8) = (3) + (7)	(9) = $\frac{(3)}{(8)}$	(10)	
1953 Mai	5.490	97.802	101.930	570	20.154	49.469	70.193	172.123	59,2	7.464
1954 Mars	5.575	98.813	102.941	489	21.229	50.528	72.246	175.187	58,8	8.429
Avril	5.600	99.862	104.087	473	20.972	51.785	73.230	177.317	58,7	9.007
Mai	5.583	99.645	103.831	482	20.480	52.599	73.561	177.392	58,5	9.394
Juin	5.588	100.190	104.315	688	22.120	53.379	76.187	180.502	57,8	8.673
Juillet	5.640	102.295	106.411	667	21.417	51.275	73.359	179.770	59,2	8.380
Août	5.574	101.489	105.641	629	20.969	51.934	73.532	179.173	59,0	7.639
Septembre ...	5.535	101.162	105.198	516	20.666	52.415	73.597	178.795	58,8	7.855
Octobre	5.501	101.617	105.684	496	20.853	53.966	75.315	180.999	58,4	7.778
Novembre ...	5.429	100.476	104.369	495	21.686	52.001	74.182	178.551	58,4	7.941
Décembre ...	5.387	102.679	106.661	567	22.280	52.732	75.579	182.240	58,5	7.783
1955 Janvier	5.331	102.013	105.841	525	21.696	52.737	74.958	180.799	58,5	7.624
Février	5.248	102.976	106.803	531	21.781	52.643	74.955	181.758	58,8	7.628
Mars	5.160	104.039	107.567	419	20.567	54.406	75.392	182.959	58,8	7.665
Avril	5.099	104.599	108.096	484	21.738	54.705	76.927	185.023	58,4	8.374
Mai	5.061	104.435	107.910	465	21.346	54.508	76.319	184.229	58,6	7.854

* Déduction faite des encaisses du système bancaire.

¹ Cfr. Bulletin d'Information et de Documentation de décembre 1949, vol. II, no 6 : « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 833 et suivantes.

VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE EN BELGIQUE

85⁵

Mois	Comptes Chèques postaux ¹	Mois	Dépôts à vue dans les banques ²
1954 Avril	4,04	1954 Mars	1,86
Mai	3,92	Avril	1,78
Juin	3,61	Mai	1,71
Juillet	3,97	Juin	1,84
Août	3,65	Juillet	1,95
Septembre	3,67	Août	1,70
Octobre	4,06	Septembre	1,78
Novembre	3,93	Octobre	1,81
Décembre	3,94	Novembre	1,89
1955 Janvier	4,13	Décembre	2,15
Février	3,67	1955 Janvier	1,90
Mars	3,66	Février	1,75
Avril	3,94	Mars	1,93
Mai	3,75	Avril	1,96
Juin	3,64	Mai	1,88

¹ Voir tableau no 86.

² Méthode d'établissement : voir notre Bulletin d'Information et de Documentation d'octobre 1950, p. 222.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE (milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1954 9 décembre	1955 6 janvier	1955 10 février	1955 10 mars	1955 7 avril	1955 5 mai	1955 9 juin	1955 7 juillet
ACTIF								
Encaisse or	201	201	201	201	201	201	201	201
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements ...	53	58	64	72	100	127	171	184
Monnaies divisionnaires	16	13	12	11	11	12	14	15
Comptes courants postaux	31	35	27	32	25	26	36	34
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ¹	101	140	176	212	197	198	198	197
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat ²	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ³	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁴	195	190	190	190	190	190	190	190
Avances spéciales à l'Etat ⁵	158	124	138	139	118	110	120	99
Portefeuille d'escompte	1.113	1.169	1.105	1.129	1.221	1.112	1.065	1.125
<i>Effets escomptés sur la France</i>	583	614	579	607	645	589	585	644
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁶	52	49	45	37	33	29	23	17
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	478	506	481	485	543	494	457	464
Effets négociables achetés en France ⁷ ...	205	223	196	155	152	197	192	231
Avances à 30 jours sur effets publics	12	16	16	12	16	20	11	19
Avances sur titres	8	9	9	9	9	10	8	9
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ⁸	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	13	20	19	17	13	20	14	15
Divers	49	48	48	48	48	48	47	46
Total ...	2.635	2.726	2.681	2.707	2.781	2.751	2.747	2.845

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	2.452	2.541	2.502	2.534	2.601	2.566	2.549	2.645
Comptes courants créditeurs	114	117	113	110	120	121	131	134
<i>Compte courant du Trésor public</i>	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	3	4	0,1	4	7	11	12	11
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	49	50	49	48	49	48	50	49
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	62	63	64	58	64	62	69	74
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ⁹	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Réserves mobilières légales ⁸	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	69	68	66	63	60	64	67	66
Total ...	2.635	2.726	2.681	2.707	2.781	2.751	2.747	2.845

¹ Convention du 27 juin 1940.

² Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878, prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

³ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁴ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1^{er} septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 20 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1^{er} octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953.

⁵ Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du même jour.

⁶ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁷ Décret du 17 juin 1938.

⁸ Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

⁹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND
(millions de £)

86²

Rubriques	1954 8 décembre	1955 5 janvier	1955 9 février	1955 9 mars	1955 6 avril	1955 4 mai	1955 8 juin	1955 6 juillet
-----------	--------------------	-------------------	-------------------	----------------	-----------------	---------------	----------------	-------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	1.710	1.760	1.710	1.710	1.735	1.760	1.810	1.810
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	1.725	1.775	1.725	1.725	1.750	1.775	1.825	1.825
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	1.725	1.775	1.725	1.725	1.750	1.775	1.825	1.825

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	1.703	1.731	1.659	1.678	1.723	1.742	1.778	1.795
Au département bancaire	22	44	66	47	27	33	47	30
	1.725	1.775	1.725	1.725	1.750	1.775	1.825	1.825

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	348	273	273	289	309	283	279	275
Autres titres :								
Escomptes et avances	6	66	16	27	20	20	20	29
Titres	15	15	15	16	14	14	14	16
Billets	22	44	66	47	27	33	47	30
Monnaies	2	2	2	2	2	2	2	2
	393	400	372	381	372	352	362	352

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	3	4	4	3	3	3	3
Dépôts publics :								
Comptes publics (y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes)	12	19	15	15	12	22	10	19
Trésor, compte spécial	10	11	5	7	4	5	7	0,5
Autres dépôts :								
Banquiers	289	281	267	277	272	244	248	247
Autres comptes	64	71	66	63	66	63	79	68
	393	400	372	381	372	352	362	352

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

86³

(millions de \$)

Rubriques	1954 8 décembre	1955 5 janvier	1955 9 février	1955 9 mars	1955 6 avril	1955 4 mai	1955 8 juin	1955 6 juillet
ACTIF								
Certificats-or	20.164	20.165	20.174	20.178	20.183	20.128	20.145	20.156
Fonds de rachat des billets des F.R.	865	867	861	853	851	855	846	835
Total des réserves de certificats-or	21.029	21.032	21.035	21.031	21.034	20.983	20.991	20.991
Billets F.R. d'autres banques	143	215	213	206	178	197	179	157
Autres encaisses	302	382	460	420	377	375	329	312
Escompte et avances	345	358	335	488	707	720	391	599
Prêts à l'économie privée	1	1	1	1	1	1	1	—
Acceptations achetées directement	—	—	—	—	11	16	16	15
Acceptations détenues en vertu d'une con- vention de rachat	—	—	—	—	2	—	—	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	2.167	2.117	1.181	883	883	943	893	1.123
Certificats	6.600	13.882	13.882	9.960	9.960	9.960	8.274	8.274
Billets	13.029	6.037	6.037	9.959	9.960	9.959	11.646	11.646
Obligations	3.092	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802
Total achetés directement ...	24.888	24.838	23.902	23.604	23.605	23.664	23.615	23.845
Détenus en vertu d'une convention de rachat	—	—	114	—	40	118	—	4
Total des fonds publics	24.888	24.838	24.016	23.604	23.645	23.782	23.615	23.849
Total des prêts et des fonds publics	25.234	25.197	24.352	24.093	24.366	24.519	24.023	24.463
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	3.568	4.149	3.635	3.715	3.686	3.982	3.811	3.941
Immeubles	55	55	55	56	56	56	57	57
Autres avoirs	214	142	177	140	131	157	170	149
Total actif ...	50.545	51.172	49.927	49.661	49.828	50.269	49.560	50.070

EXIGIBLE

Billets de la Federal Reserve	26.297	26.179	25.613	25.588	25.591	25.486	25.709	26.018
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	19.072	19.566	18.838	18.521	18.791	19.123	18.483	18.475
Trésor américain — compte général ...	350	222	307	500	443	458	289	468
Etrangers	358	563	471	392	351	357	402	383
Autres	380	401	457	417	445	435	393	451
Total dépôts	20.160	20.752	20.073	19.830	20.030	20.373	19.567	19.777
Moyens de trésor. avec disponib. différée	2.943	3.139	3.113	3.094	3.041	3.276	3.122	3.098
Autres engagements et dividendes courus	22	14	14	14	16	18	20	14
Total exigible ...	49.422	50.084	48.813	48.526	48.678	49.153	48.418	48.907

COMPTES DE CAPITAL

Capital libéré	284	288	291	294	291	292	294	296
Surplus (section 7)	625	661	661	661	661	661	661	661
Surplus (section 13b)	27	28	28	28	28	28	28	27
Autres comptes de capital	187	111	134	152	170	135	159	179
Total passif ...	50.545	51.172	49.927	49.661	49.828	50.269	49.560	50.070
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	20	19	24	29	29	28	27	25
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	2	1	3	3	4	3	4	3
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	45,3 %	44,8 %	46,0 %	46,3 %	46,1 %	45,8 %	46,4 %	45,8 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérale.

NEDERLANDSCHE BANK

(millions de florins)

86⁴

Rubriques	1954 6 décembre	1955 10 janvier	1955 7 février	1955 7 mars	1955 4 avril	1955 9 mai	1955 6 juin	1955 4 juillet
ACTIF								
Effets, promesses et obligat. escomptés ¹	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	335	385	385	385	501	501	501	454
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts)	30	39	29	41	29	99	33	30
<i>sur titres, etc.</i> ²	27	36	26	39	27	97	32	29
<i>sur produits et cédules</i>	3	3	3	2	2	2	1	1
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-47	400	300	300	300	300	300	300	300
Lingots et monnaies	3.035	3.032	3.030	3.031	3.039	3.051	3.068	3.071
<i>Monnaies et lingots d'or</i>	3.015	3.014	3.015	3.015	3.023	3.031	3.046	3.046
<i>Monnaies d'argent, etc.</i>	20	18	15	16	16	20	22	25
Créances et titres libellés en monnaies étrangères	1.500	1.619	1.509	1.585	1.570	1.567	1.575	1.548
Moyens de paiement étrangers	1	2	1	2	1	1	1	7
Créances en florins résultant d'accords de paiement	243	236	228	192	214	215	222	204
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de pré- vision	187	187	188	188	188	192	192	149
Immeubles et inventaires	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	38	40	46	46	49	28	29	32
	5.770	5.841	5.717	5.771	5.892	5.955	5.922	5.796
PASSIF								
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	25	25	25	25	25	26	26	26
Réserves spéciales	101	101	101	101	101	103	103	103
Fonds de pension	40	40	40	40	40	45	45	—
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	1	2	2	2	2	2
Billets en circulation (émissions ancien.)	29	28	28	28	28	28	28	28
Billets en circulation (émissions nouvelles)	3.462	3.514	3.462	3.523	3.599	3.611	3.626	3.695
Accréditifs en circulation	—	—	—	—	—	—	—	7
Comptes courants	1.927	1.945	1.864	1.854	1.930	1.989	1.947	1.794
<i>Trésor public</i>	560	548	671	614	604	736	630	522
<i>Trésor public, compte spécial</i>	646	650	653	653	653	612	611	584
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i>	586	613	408	435	496	504	581	590
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i>	41	31	36	52	96	61	55	67
<i>Autres avoirs de non-résidents</i>	17	21	23	23	23	23	21	21
<i>Autres engagements</i>	77	82	73	77	58	53	49	60
Engagements libellés en monnaies étrang.	116	115	113	113	91	97	90	82
Comptes divers	49	52	63	65	56	34	35	39
	5.770	5.841	5.717	5.771	5.892	5.955	5.922	5.796
¹ Dont Certificats du Trésor (escomptés direct- ement par la Banque)	—	—	—	—	—	—	—	—
² Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1938 — <i>Staatsblad</i> , n ^o 99)	21	21	21	21	21	21	21	21
N.B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiement et placés en bons du Trésor néerlandais	17	17	17	17	17	17	17	57
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	158	158	155	156	158	162	163	163

SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1954 30 novembre	1954 31 décembre	1955 31 janvier	1955 28 février	1955 31 mars	1955 30 avril	1955 31 mai	1955 30 juin
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	543	584	584	584	584	569	580	581
Surplus de valeur d'or	731	786	786	786	786	766	781	784
Fonds publics étrangers *	597	485	410	417	452	449	454	470
Effets sur l'étranger *	97	126	119	109	81	71	73	76
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	579	493	511	447	390	338	322	370
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	2.699	3.267	2.997	2.953	2.777	2.939	2.783	2.859
Effets payables en Suède *	17	16	16	15	15	16	16	15
Prêts nantis *	34	65	14	44	185	237	303	422
Avances en comptes courants *	21	18	0,1	0,1	3	—	7	5
Prêts sur ventes à tempérament	55	55	55	55	55	55	54	54
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	19	15	18	20	23	24	27	28
Chèques et effets bancaires	7	10	11	6	41	5	5	10
Autres valeurs actives intérieures	27	55	48	50	39	36	38	33
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	6.054	6.603	6.197	6.114	6.059	6.133	6.071	6.335

PASSIF								
Billets en circulation ¹	4.738	5.087	4.855	4.793	4.755	4.857	4.792	4.923
Effets bancaires	2	4	2	1	4	3	4	3
Dépôts en comptes chèques :	242	441	265	247	225	205	207	330
<i>Institutions officielles</i>	213	289	123	144	130	100	105	183
<i>Banques commerciales</i>	25	150	137	101	93	101	99	142
<i>Autres déposants</i>	4	2	5	2	2	4	3	5
Dépôts	100	98	98	98	98	98	97	96
Comptes d'ajustements de change	302	302	303	303	303	339	339	339
Autres engagements	57	59	11	9	11	20	23	35
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	1	1	0,3	0,3	0,3
Bénéfice pour 1954	—	—	51	51	51	—	—	—
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	82	81	81	81	81	81	79	79
Total ...	6.054	6.603	6.197	6.114	6.059	6.133	6.071	6.335

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.
¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée par la loi n° 326 du 4 juin 1954 est de 5.500 millions de kr.

BANCA D'ITALIA

(milliards de lires)

86⁶

Rubriques	1954 30 octobre	1954 30 novembre	1954 31 décembre	1955 31 janvier	1955 28 février	1955 31 mars	1955 30 avril	1955 31 mai
ACTIF								
Encaisse en or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	9	7	7	7	6	6	6	6
Portefeuille d'escompte	286	284	327	313	307	283	270	264
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	98	86	94	82	128	95	124	104
Disponibilités en devises à l'étranger	82	80	72	74	74	69	66	68
Titres émis ou garantis par l'Etat	31	33	49	49	48	49	47	47
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	700	705	695	698	711	694	688	698
Créances diverses	4	4	4	4	4	4	4	4
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor ²	71	81	97	69	25	78	48	75
Placements en titres pour le compte du Trésor	291	296	296	300	300	313	303	315
Services divers pour le compte de l'Etat	7	13	18	20	16	16	13	16
Dépenses diverses	19	20	25	1	2	4	5	6
Total de l'actif ...	2.164	2.180	2.255	2.188	2.192	2.182	2.145	2.174

PASSIF

Billets en circulation	1.403	1.403	1.538	1.444	1.436	1.434	1.422	1.421
Chèques et autres dettes à vue ³	12	14	17	13	13	15	14	17
Comptes courants à vue	44	42	63	39	43	46	47	48
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	532	537	448	513	514	502	483	503
Créditeurs divers	112	119	124	134	139	131	122	127
Comptes courants du Trésor public :								
ordinaire	—	—	—	—	—	—	—	—
spécial	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants des Accords de coopé- ration économique	39	42	37	42	43	48	50	50
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	20	21	26	1	2	4	5	6
Total du passif et du patrimoine ...	2.164	2.180	2.255	2.188	2.192	2.182	2.145	2.174
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	3.244	3.211	3.219	3.079	2.997	2.870	2.766	2.923
Escomptes effectués	33	102	181	36	33	90	123	36
Avances effectuées	336	274	428	237	338	314	373	295
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	5.808	4.644	5.849	5.473	5.259	5.382	5.224	4.961
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	5	5	4	5	5	5	5	5
² Solde du fonds spécial	2	2	2	2	2	2	2	2
³ Comprend valeurs et assignations	11	12	14	12	11	13	12	14

BANK DEUTSCHER LÄNDER
(millions de D.M.)

86⁷

Rubriques	1954 7 décembre	1955 7 janvier	1955 7 février	1955 7 mars	1955 7 avril	1955 7 mai	1955 7 juin	1955 7 juillet
ACTIF								
Or	2.568	2.625	2.752	2.983	2.998	3.061	3.106	3.195
Avoirs auprès de banques étrangères	7.612	7.696	7.815	7.666	7.619	7.651	7.999	8.120
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	745	930	903	922	951	937	779	727
Avoirs en comptes chèques postaux	70	87	66	60	63	63	75	80
Effets sur l'intérieur	967	1.237	842	759	873	691	737	872
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt des administrations de l'Etat ...	5	49	—	115	15	—	18	—
Monnaies divisionnaires allemandes	59	79	89	85	65	69	66	61
Prêts sur créances de compensation	37	23	32	29	23	22	35	48
Avances et crédits à court terme	139	136	190	141	330	179	116	171
Titres	43	47	47	47	43	35	23	23
Créances sur les pouvoirs publics	1.743	1.312	1.266	1.320	1.892	2.006	1.528	1.528
a) <i>créances de compensation</i>	1.121	690	644	698	1.270	1.384	906	906
b) <i>titres d'obligation</i>	622	622	622	622	622	622	622	622
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	391	391	391	391	391	391	391	391
Autres valeurs actives	256	89	77	79	112	115	113	116
	14.635	14.701	14.470	14.597	15.375	15.220	14.986	15.332

PASSIF								
Billets en circulation	11.889	11.792	11.462	11.784	12.138	12.016	11.928	12.814
Dépôts :								
a) des banques centrales des Länder ...	605	892	962	776	762	1.099	1.095	589
b) des Administrations de l'Etat :	367	322	318	311	432	497	478	941
<i>comptes de contre-valeur de l'Etat</i> .	347	306	300	292	299	324	301	294
<i>autres avoirs</i>	20	16	18	19	133	173	177	647
c) administrations alliées	485	484	488	475	472	344	362	338
d) autres	136	147	162	119	406	176	96	88
Engagements résultant des transactions avec l'étranger	341	419	429	477	492	446	407	383
Autres valeurs passives	490	323	327	333	351	300	278	337
a) <i>provisions</i>	193	179	179	179	179	211	210	181
b) <i>autres</i>	297	144	148	154	172	89	68	156
Capital social	100	100	100	100	100	100	100	100
Réserves légales et autres	222	222	222	222	222	242	242	242
	14.635	14.701	14.470	14.597	15.375	15.220	14.986	15.332

BANQUE NATIONALE SUISSE
86⁸
(millions de francs suisses)

Rubriques	1954 7 décembre	1955 7 janvier	1955 7 février	1955 7 mars	1955 7 avril	1955 7 mai	1955 7 juin	1955 7 juillet
ACTIF								
Encaisse or	6.321	6.323	6.298	6.268	6.257	6.184	6.150	6.200
Disponibilités à l'étranger	479	575	585	575	561	570	628	725
<i>pouvant servir de couverture</i>	479	575	585	575	561	570	628	725
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	86	96	87	83	81	80	83	101
<i>Effets de change</i>	86	94	87	83	81	80	83	100
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	2	—	—	—	—	—	1
Avances sur nantissement	35	36	21	21	34	35	33	64
Titres	49	46	47	47	46	46	46	46
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	1	1	—	—	—	—
<i>autres</i>	49	46	46	46	46	46	46	46
Correspondants en Suisse	10	8	7	9	10	11	12	15
Autres postes de l'actif	35	35	28	27	25	27	29	29
Total ...	7.016	7.119	7.073	7.030	7.014	6.953	6.981	7.180

PASSIF

Fonds propres	46	46	46	46	47	47	47	47
Billets en circulation	5.096	5.210	4.944	4.970	5.027	4.984	4.976	5.039
Engagements à vue	1.714	1.701	1.931	1.861	1.791	1.774	1.805	1.937
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.178	1.252	1.483	1.416	1.276	1.166	1.191	1.314
<i>Autres engagements à vue</i>	536	449	448	445	515	608	614	623
Autres postes du passif	159	162	152	153	149	148	153	157
Total ...	7.016	7.119	7.073	7.030	7.014	6.953	6.981	7.180

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION
86⁹
(au 30 juin 1955)
(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	20 mai 1954	3,—	Grande-Bretagne	24 février 1955	4,50
Autriche	20 mai 1955	4,50	Grèce	1 janvier 1955	9,—
Belgique	29 octobre 1953	2,75 ¹	Irlande	25 mai 1954	3,—
Canada	14 février 1955	1,50	Italie	6 avril 1950	4,—
Congo belge et Ruanda-Urundi	6 avril 1953	3,50 ²	Norvège	14 février 1955	3,50
Danemark	25 mai 1955	6,—	Pays-Bas	7 avril 1953	2,50
Espagne	1 juillet 1954	3,75	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve			Suède	19 avril 1955	3,75
Bank of New-York)	15 avril 1955	1,75	Suisse	26 novemb. 1936	1,50
Finlande	1 décemb. 1954	5,—	Turquie	28 juin 1955	4,50
France	2 décemb. 1954	3,—			

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

87

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

ACTIF	80 avril 1955		81 mai 1955		30 juin 1955		PASSIF	80 avril 1955		81 mai 1955		80 juin 1955	
		%		%		%			%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	625.541	33,7	632.646	35,8	703.228	40,8	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	63.953	3,4	91.423	5,2	49.485	2,9	II. Réserves :	125.000	6,7	125.000	7,1	125.000	7,2
III. Portefeuille réescomptable :	502.935		383.583		367.196		1. Fonds de Réserve légale	20.718	1,1	20.718	1,2	20.949	1,2
1. Effets de commerce et acceptations de banque	43.918	2,4	41.651	2,3	39.235	2,3	2. Fonds de Réserve générale	7.375		7.375		7.606	
2. Bons du Trésor	459.017	24,7	341.932	19,3	327.961	19,0	III. Dépôts à court terme et à vue (or) :	13.343		13.343		13.343	
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	110.742	6,0	113.644	6,4	113.665	6,6	1. Banques centr. p ^r leur compte :	453.144		453.161		453.155	
V. Fonds à terme, avances et dépôts :	187.672		209.168		169.181		a) de 3 à 6 mois	—		—		13.779	0,8
1. à 3 mois au maximum	112.101	6,0	112.194	6,3	87.497	5,1	b) à 3 mois au maximum	65.438	3,5	65.446	3,7	51.654	3,0
2. de 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—	c) à vue	382.175	20,6	382.184	21,6	382.191	22,2
3. de 6 à 9 mois	—	—	—	—	6.442	0,4	2. Autres déposants : à vue	5.531	0,3	5.531	0,3	5.531	0,3
4. de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	IV. Dépôts à court terme et à vue (monnaies) :	1.117.603		1.027.521		982.014	
5. à plus d'un an	75.571	4,1	96.974	5,5	75.242	4,4	1. Banques centr. p ^r leur compte :						
VI. Effets et placements divers :	297.923		268.418		251.073		a) à plus d'un an	53.361	2,9	89.171	5,0	75.508	4,4
1. Bons du Trésor.							b) de 9 à 12 mois	1.428	0,1	1.430	0,1	13.248	0,8
a) à 3 mois au maximum	122.981	6,6	100.870	5,7	87.647	5,1	c) de 6 à 9 mois	49.197	2,6	31.318	1,8	1.432	0,1
b) de 3 à 6 mois	23.203	1,5	23.232	1,6	15.343	0,9	d) de 3 à 6 mois	46.412	2,5	64.428	3,7	59.939	3,5
c) de 6 à 9 mois	15.518	0,8	15.566	0,9	—	—	e) à 3 mois au maximum	867.420	46,7	716.851	40,5	724.657	42,0
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	15.343	0,9	f) à vue	63.232	3,4	98.459	5,6	84.637	4,9
e) à plus d'un an	31.438	1,7	31.623	1,8	30.708	1,8	2. Banques centr. p ^r c ^{te} autr. dép. :						
2. Autres effets et placem. divers :							a) à 3 mois au maximum	—	—	—	—	—	—
a) à 3 mois au maximum	96.880	5,2	75.173	4,2	85.027	4,9	b) à vue	—	—	—	—	—	—
b) de 3 à 6 mois	357	0,0	—	—	1.071	0,0	3. Autres déposants :						
c) de 6 à 9 mois	1.082	0,1	1.085	0,1	—	—	a) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	b) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
e) à plus d'un an	1.464	0,1	15.819	0,9	15.934	0,9	c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
VII. Actifs divers	560	0,0	1.044	0,1	1.466	0,1	d) de 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	3,7	68.291	3,9	68.291	3,9	e) à 3 mois au maximum	16.453	0,9	9.316	0,5	4.407	0,3
<i>Total actif ...</i>	1.857.617	100,0	1.768.217	100,0	1.723.585	100,0	f) à vue	20.100	1,1	16.549	0,9	18.186	1,1
							V. Divers	19.300	1,0	12.450	0,7	13.258	0,8
							VI. Dividende payable le 1^{er} juil. 1955	—	—	—	—	4.274	0,2
							VII. Compte de profits et pertes :	3.803	0,2	8.418	0,5	3.987	0,2
							Report de l'exerc. soc. clos le 31-3-54	3.803	—	3.803	—	—	—
							Bénéf. de l'exerc. soc. clos le 31-3-55	—	—	4.615	—	—	—
							Report à nouveau	—	—	—	—	3.987	0,2
							VIII. Provision pour charges éventuelles	118.049	6,4	120.949	6,8	120.948	7,0
<i>Total passif ...</i>	1.857.617	100,0	1.768.217	100,0	1.723.585	100,0							
Exécution des accords de La Haye de 1930 :													
Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)							Dépôts à long terme :	228.909		228.909		228.909	
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des Postes (échus)	221.019		221.019		221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606		152.606		152.606	
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		76.181		2. Dépôt du Gouvernem. allemand	76.303		76.303		76.303	
<i>Total ...</i>	297.200		297.200		297.200		Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291		68.291		68.291	

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus les fonds et les valeurs détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250,—, la Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88¹

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable									
		Juin 1951	Déc. 1951	Juin 2 1952	Déc. 1952	Juin 1953	Déc. 1953	Juin 1954	Déc. 1954	Mai 1955	
I. Disponibilités.											
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	286,1	111,9	123,3	123,3	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	—	100,3	149,5	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0
c) Solde du compte courant (dollars)	—	65,9	4,6	78,4	96,7	17,1	20,1	174,7	46,2	54,2	86,2
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	—	—	—	—	142,6	177,9	92,4	100,2	—	—
II. Soldes init. débit. attribués pr l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.	350,0	352,0	216,8	351,2	373,0	436,2	474,5	543,6	422,9	416,9	
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21,2	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215,3	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Versement d'or dû par le Danemark et différé par décision du 30-6-1952	—	—	—	1,9	2,6	—	—	—	—	—	—
IV. Crédit spécial ouvert à la Turquie (19-9-50) ...	—	—	—	—	3,4	—	—	—	—	—	—
V. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)											
Danemark	—	61,1	38,5	27,0	29,7	40,4	62,5	97,6	97,4	109,4	—
Allemagne	—	182,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
France	—	—	168,0	270,6	312,0	312,0	312,0	312,0	241,4	150,9	—
Islande	—	—	—	1,8	1,6	1,8	3,4	5,6	4,5	4,5	—
Italie	—	—	—	—	—	12,0	83,9	122,3	116,9	177,8 ²	—
Pays-Bas	—	175,6	23,1	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	—	20,0	9,7	—	16,5	49,7	79,8	89,2	98,6	104,6	—
Royaume-Uni	—	—	539,2	636,0	589,6	530,3	559,4	485,4	343,4	268,1	—
Suède	—	44,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Turquie	—	28,2	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	—
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2
	—	511,7	808,5	965,4	979,4	976,2	1131,0	1142,1	932,2	845,5	—
VI. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt ¹											
Norvège	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	—
Turquie	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	—
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	—
VII. Divers	—	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	565,3	920,3	1060,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1390,1	1297,4	—
PASSIF											
I. Fonds de roulement	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	—
II. Sold init. crédit. attr. à titre de dons pr l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.											
Autriche	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).											
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	147,4	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	148,3	158,0	—
Allemagne	—	—	43,3	205,5	239,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	—
Autriche	—	—	—	—	15,1	19,3	42,0	42,0	42,0	5,9	—
France	—	149,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Italie	—	12,1	123,0	123,0	94,2	—	—	—	—	—	—
Norvège	—	—	—	0,6	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	153,1	183,7	213,0	213,0	206,7	181,2	189,4	—
Portugal	—	36,5	42,0	42,0	38,8	38,5	33,5	29,6	6,5	—	—
Suède	—	—	111,7	141,7	133,2	121,3	136,6	104,7	40,3	5,5	—
Suisse	—	11,1	96,0	110,3	117,8	150,0	150,0	150,0	150,0	128,3	—
Royaume-Uni	—	292,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	648,7	617,3	977,5	1023,1	1043,4	1076,4	1034,3	868,3	787,1	—
IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)											
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	140,0	42,6	47,1	34,7	34,8	15,7	—	—	—
Allemagne	—	—	—	—	—	38,7	160,6	303,8	197,9	205,4	—
Autriche	—	—	—	—	—	—	18,6	30,8	2,0	—	—
Italie	—	—	16,3	1,9	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	7,6	—	—	—	—
Portugal	—	—	14,9	9,0	—	11,5	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	4,1	32,5	31,3	17,6	—	—
	—	—	171,2	53,5	47,1	89,0	249,1	381,6	217,5	205,4	—
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).	—	—	—	50,0	50,0	40,0	40,0	30,0	30,0	30,0	—
VI. Divers	—	—	0,2	0,9	1,6	3,4	3,4	3,2	2,7	3,3	—
	565,3	920,3	1060,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1390,1	1297,4	—

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — 1 Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — 2 Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952. — 3 Y compris un crédit de 54,8 millions d'unités de compte accordé à l'Italie en vertu de l'article 18(a) en date du 19 septembre 1950.

REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88

1^{er} juillet 1950 ou 31 mai 1955

(millions d'unités de compte)

A — POSITION BRUTE ET POSITION CUMULATIVE NETTE					B — POSITION COMPTABLE CUMULATIVE					
Pays membres (et leurs zones monétaires)	Position brute Total des excédents ou déficits bilatéraux		Intérêts montant net payé (—) ou reçu (+) par le pays membre	Position nette cumulative au 31 mai 1955 excédent (+) ou déficit (—) (b+c+d) 1	Position comptable cumulative après exécution des opérations relatives au mois de avril 1955 excédent (+) ou déficit (—)	Opérations effectuées au titre du mois de mai 1955		Position comptable cumulative après exécution des opérations relatives au mois de mai 1955 excédent (+) ou déficit (—) du pays membre (f+g+h) 1 3	Quotas	« Rallonges » facilités de règlement au delà des quotas crédeur (C) débiteur (D) 5
	Excédents (+) b	Déficits (—) c				Ajustements reflétant les versements échelonnés bilatéraux effectués au titre du mois de mai 1955 (égaux à deux fois le crédit remboursé) 2	Excédent (+) ou déficit (—) comptable pour mai 1955			
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k
Autriche	342,3	430,8	+ 2,4	— 86,1	+ 23,8	— 0,2	— 11,8	+ 11,8	84,0	{ 32,6 C ^a 70,0 C
Belgique-Luxembourg	1.534,8	798,6	+ 23,2	+ 759,4	+ 313,6	— 3,1	+ 5,4	+ 316,0	432,0 ⁴	125,0 C
Danemark	565,8	777,6	— 5,3	— 217,1	— 219,4	+ 0,7	— 11,6	— 230,3 ⁷	234,0	18,2 D
France	1.066,6	1.948,8	— 22,1	— 904,2	— 305,9	+ 4,1	néant	— 301,8 ⁷	624,0	45,5 D
Allemagne	2.488,5	1.165,6	+ 21,8	+ 1.344,7	+ 976,4	— 1,7	+ 36,0	+ 1.010,7	600,0	{ 313,6 C ^a 450,0 C
Grèce	106,5	429,0	+ 0,0	— 322,5	— 56,1	—	+ 2,4	— 53,7	54,0 ⁴	—
Islande	7,0	30,4	— 0,2	— 23,7	— 8,6	+ 0,1	— 0,5	— 9,0	18,0	1,6 D
Italie	759,0	1.236,0	+ 0,7	— 476,3	— 335,5	—	— 20,1	— 355,6	246,0	164,0 D
Pays-Bas	1.422,6	1.021,1	+ 10,3	+ 411,8	+ 375,4	— 2,0	+ 5,4	+ 378,8	426,0	100,0 C
Norvège	442,0	686,1	— 5,0	— 249,1	— 211,5	+ 0,9	+ 1,4	— 209,2	240,0	14,8 D
Portugal	246,9	252,8	+ 3,6	— 2,3	— 7,3	—	— 7,6	— 14,9	84,0	—
Suède	795,4	764,7	+ 8,3	+ 39,0	+ 19,7	— 1,5	— 7,3	+ 11,0	312,0	—
Suisse	828,5	483,6	+ 11,6	+ 356,5	+ 275,0	— 1,4	— 16,8	+ 256,7	300,0	125,0 C
Turquie	274,3	611,7	— 5,6	— 343,0	— 255,0	—	— 6,1	— 261,1	60,0	—
Royaume-Uni	2.834,9	3.078,3	— 42,3	— 285,7	— 563,5	+ 4,1	+ 23,1	— 536,3	1.272,0	77,5 D
Totaux ...	13.715,0	13.715,0	+ 81,8 — 80,4	+ 2.911,4 — 2.910,0	+ 1.984,1 — 1.962,8	+ 9,9	+ 73,7 — 81,9	+ 1.985,0 — 1.971,9		

* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni; le Royaume-Uni comprend, outre ses territoires d'outre-mer, les pays non participants de la zone sterling.

1 La différence entre la position cumulative nette (colonne e) et la position comptable cumulative (colonne i) correspond à l'effet net des facteurs suivants : utilisation de ressources existantes, de soldes initiaux et de ressources spéciales; règlements spéciaux effectués au 1^{er} juillet 1952 dans le cas de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et du Portugal; ajustements et règlements opérés lors du renouvellement de l'U.E.P. le 1^{er} juillet 1954; remboursements initiaux effectués par l'Islande au titre des opérations du mois de décembre 1954; versements échelonnés au titre de l'amortissement effectués jusqu'à ce jour, ainsi que les versements spéciaux en or reçus et effectués par l'Union lors des opérations de janvier 1955; remboursements en or faits à la France jusqu'à ce jour conformément à l'article 10 bis; les deux premiers versements effectués en remboursement du crédit spécial accordé par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise à l'U.E.P.

2 Ces ajustements n'entraînent aucun versement d'or; ils sont opérés pour maintenir la position comptable cumulative (colonne i) à un montant double de la dette ou de la créance de chaque pays.

3 La position comptable cumulative est égale au double de la dette ou de la créance de chaque pays, sauf dans les cas suivants :
 Grèce : règlement intégral en or ou en dollars en vertu de l'Article 13 (a) au delà de son quota débiteur qui est bloqué et considéré comme égal à zéro 53,7
 Turquie : quota débiteur utilisé 60,0
 règlement entièrement en or ou en dollars en vertu de l'Article 13 (a) au delà de son quota débiteur 201,1
 Millions d'unités de compte

De même le Danemark (pour mai 1955) et le Portugal (pour avril et mai 1955) ayant préféré régler temporairement en dollars les montants de crédit qui leur étaient dus pour ces mois, les montants totaux de crédit accordés au Danemark et au Portugal ne s'élèvent qu'à 109,4 et 0,2 millions d'unités de compte respectivement.

4 Le quota débiteur de la Grèce est bloqué et considéré comme égal à zéro, le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en tant que crédeur est de 402,6 millions d'unités de compte.

5 Chiffres définitifs, calculés compte tenu des modifications opérées depuis le 1^{er} juillet 1954.

6 Ces montants, qui font partie des « rallonges » de l'Autriche et de l'Allemagne, étaient nécessaires pour couvrir les excédents venant en dépassement du quota de ces pays au début de l'exercice 1954-55.

7 Non compris les montants d'or versés par la France à l'Union avant le 30 juin 1954 au delà de son quota. Ces montants ont été exclus de la position comptable cumulative, mais peuvent être recouverts par la France en règlement d'excédents nets pour la période postérieure au 30 juin 1954. Du total de ces montants (869,4 millions d'u.c.), 87,1 millions ont été remboursés jusqu'aux opérations au titre du mois de mai 1955 inclusivement, laissant un solde de 282,3 millions.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.	Tabl.	PRODUCTION.	Tabl.
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	I. — Production charbonnière et métallurgique ... 55 ¹ et 55 ²	
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	II. — Industrie textile	56 ¹
III. — L'argent au jour le jour	8	III. — Productions diverses	56 ²
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 ⁹	IV. — Energie électrique	58
		V. — Gaz	59
METAUX PRECIEUX.		CONSOMMATION.	
Cours des métaux précieux	9	I. — Indices des ventes à la consommation.	
		a) Indices des ventes mensuelles	
		base moyenne : 1936 à 1938 = 100	65 ¹
		b) Indices des ventes mensuelles : base moyenne	
		mensuelle 1953 = 100	65 ² et 65 ³
MARCHE DES CHANGES.		II. — Consommation de tabac	66
I. — Cours officiels fixés par la Banque Nationale de Belgique	10 ¹	III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
II. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ²		
MARCHE DES CAPITAUX.		TRANSPORTS.	
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹	a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²	b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
IV. — Rendement des principaux types de valeurs à revenu fixe	16	c) trafic :	
V. — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge :		1 ^o trafic général	70 ²
Tableau rétrospectif	17 ¹	2 ^o grosses marchandises	70 ³
Groupement par importance du capital	17 ⁴	A) ensemble du trafic	
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	B) service interne belge	
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	III. — Mouvement des ports :	
		a) Port d'Anvers	71 ¹
		b) Port de Gand	71 ²
		IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
FINANCES PUBLIQUES.		COMMERCE EXTERIEUR.	
I. — Situation de la Dette publique	25 ¹	Nomenclature des sections d'après la classification	
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²	type du commerce international (C.T.C.I.)	75
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³		
IV. — Rendement des impôts	26	CHOMAGE.	
REVENUS ET EPARGNE.		I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
Tableau rétrospectif	30 ²	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
II. — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne;			
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.	
III. — Indice trimestriel des salaires	32	I. — Belgique et Congo belge :	
		Situations globales des banques	85 ¹
MOUVEMENT DES AFFAIRES.		Banque Nationale de Belgique :	
I. — Activité des Chambres de Compensation	35	Situations hebdomadaires	85 ²
Mouvement du débit		Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
II. — Mouvement des chèques postaux	36	Situations mensuelles	85 ³
		Stock monétaire en francs belges	85 ⁴
		Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁵
PRIX.		II. — Banques d'émissions étrangères.	
a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹	Situations :	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²	Banque de France	86 ¹
c) Indices des prix de détail en Belgique	46	Bank of England	86 ²
		Federal Reserve Banks	86 ³
		Nederlandsche Bank	86 ⁴
		Sveriges Riksbank	86 ⁵
		Banca d'Italia	86 ⁶
		Bank Deutscher Länder	86 ⁷
		Banque Nationale Suisse	86 ⁸
		Taux d'escompte	86 ⁹
		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
		IV. — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière	88 ¹
		Règlement de la position des pays membres	88 ²

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
